

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Les ressources numériques en BDP : évolution ou révolution ?

Hélène OUALI-SEON

Sous la direction de Mélanie VILLENET-HAMEL
Directrice de la Médiathèque départementale de l'Hérault

Remerciements

Je remercie ma directrice de mémoire, Mélanie Villenet-Hamel, directrice de la médiathèque départementale de l'Hérault, qui a si bien su me communiquer sa passion pour la lecture publique ; ses précieux conseils, sa grande générosité et sa bienveillance m'ont été d'un grand soutien.

Je remercie également les professionnels des bibliothèques départementales de prêt qui ont répondu à mon questionnaire : Hélène Beczkowski, chef de projet JuMEL de la Médiathèque départementale du Jura (dirigée par Colin Vidal), Christèle Bonny de la Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme (dirigée par Aude Van Haeringen), Mathilde Chauvigné, adjointe au directeur de la Direction du Livre et de la Lecture Publique de Touraine (dirigée par Didier Guilbaud), Cécile Defois, directrice de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, Sylvie Dewulf, directrice de la Bibliothèque départementale de la Mayenne, Gaël Fromentin, directeur de la Médiathèque départementale des Vosges, Claude Gridel, chargé informatique et ressources numériques à la Bibliothèque départementale de la Meuse (dirigée par Evelyne Herenguel), Sébastien Hammes, responsable de la médiation numérique de la Médiathèque départementale du Haut-Rhin (dirigée par Suzanne Rousselot), Christine Legendre, directrice de la Bibliothèque départementale de la Manche, Alain Maury, responsable de la communication de la Bibliothèque départementale de prêt de la Corrèze (dirigée par Gaetano Manfredonia), Christophe Péroux, responsable du pôle organisation du réseau et accompagnement technique de la Bibliothèque Départementale de la Vienne (dirigée par Francine Jourdain), Anne-Sophie Reydy, directrice adjointe de la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne (dirigée par Martine Jan), Sandrine Roche-Dailly, responsable du service ressources documentaires de la Médiathèque départementale de l'Hérault (dirigée par Mélanie Villenet-Hamel), Laurent Ronsin-Ménerat, directeur de la Médiathèque départementale du Morbihan, Jérôme Triaud, directeur de la Direction de la Lecture Publique de Saône-et-Loire et Stéphanie Visage, directrice de la Bibliothèque Départementale des Deux Sèvres. Je les remercie pour le temps qu'ils ont consacré à répondre à mon questionnaire et pour les précieuses informations qu'ils m'ont fournies.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes croisées sur le chemin de ma reconversion professionnelle ; j'ai pu grâce à elles envisager mon avenir en bibliothèque, lieu des liens et du partage des savoirs.

Merci à Lucie, qui m'a encouragée dans les derniers moments de ce travail ; merci enfin à mes proches pour leur soutien de tous les instants et sans qui je n'aurais pu mener à bien cette étude : Sad, Margaux, Léo et Betty.

Résumé :

La diffusion de ressources numériques gagne les territoires. Ce mémoire étudie le contexte territorial particulier des réseaux des bibliothèques départementales de prêt, dresse une typologie de l'offre de ressources électroniques, analyse les modalités d'acquisition, observe les expérimentations en cours et envisage quelques perspectives d'avenir.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques – France

Bibliothèques départementales de prêt – Ressources électroniques – Ressources numériques

Abstract :

Digital resources are spreading into French territories. This study examines the particular territorial context of departmental libraries networks, establishes a typology of digital resources supplies, analyses the purchase methods, observes tests in progress and considers some future prospects.

Keywords :

Public libraries – France

Departmental libraries – Digital resources

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
PREAMBULE	13
A- La montée en puissance des ressources numériques en bibliothèque	13
1. <i>La recrudescence des ressources numériques</i>	<i>13</i>
2. <i>En bibliothèque universitaire</i>	<i>13</i>
3. <i>En bibliothèque de lecture publique</i>	<i>14</i>
B- Une brève histoire des BDP	16
1. <i>Au lendemain de la 2^{ème} Guerre mondiale, les BCP voient le jour</i>	<i>16</i>
2. <i>La position des BDP aujourd'hui</i>	<i>17</i>
3. <i>Les ressources financières des BDP</i>	<i>18</i>
I- LE CONTEXTE DE L'OFFRE NUMERIQUE EN BDP	19
A- Ressources numériques et électroniques ; analyse terminologique	19
1. <i>Les ressources numériques</i>	<i>19</i>
2. <i>Les ressources électroniques</i>	<i>20</i>
3. <i>Distinction</i>	<i>20</i>
B- L'offre de ressources électroniques et numériques à destination des bibliothèques de lecture publique	22
1. <i>Les contraintes techniques</i>	<i>22</i>
2. <i>Les ouvrages</i>	<i>23</i>
a. <i>Cyberlibris Famili</i>	<i>23</i>
b. <i>Immatériel</i>	<i>23</i>
c. <i>Izneo</i>	<i>23</i>
d. <i>Numilog</i>	<i>23</i>
e. <i>Publie.net</i>	<i>24</i>
3. <i>La presse</i>	<i>24</i>
a. <i>Europresse</i>	<i>24</i>
b. <i>Lekiosque.fr</i>	<i>24</i>
c. <i>Pressens</i>	<i>24</i>
4. <i>Les plateformes généralistes</i>	<i>25</i>
a. <i>Bibliomédias</i>	<i>25</i>
b. <i>CVS Numérique</i>	<i>25</i>
c. <i>Le Robert</i>	<i>25</i>
5. <i>La vidéo</i>	<i>26</i>
a. <i>Médiathèque numérique (UniversCiné et ArteVoD)</i>	<i>26</i>
6. <i>L'autoformation</i>	<i>26</i>
a. <i>Orthodidacte</i>	<i>26</i>
b. <i>Rosetta Stone</i>	<i>26</i>
c. <i>ToutApprendre.com</i>	<i>27</i>
d. <i>Vodeclic</i>	<i>27</i>
7. <i>La musique</i>	<i>27</i>
a. <i>Cristalzik</i>	<i>27</i>
b. <i>MusicMe</i>	<i>27</i>
c. <i>La médiathèque de la Cité de la musique</i>	<i>28</i>
d. <i>Pragmazic</i>	<i>28</i>
C- Quels modèles économiques pour le prêt en bibliothèque ?	28

1.	<i>Les modèles existants</i>	28
a.	L'achat pérenne	29
b.	L'abonnement	30
c.	Une tarification à l'acte	31
d.	Un modèle mixte	32
2.	<i>Enjeux stratégiques</i>	32
a.	L'aspect économique	32
b.	Le réseau.....	33
c.	Toucher le plus grand nombre	33
d.	Vers une démocratisation de l'offre... ou une prise en compte plus efficiente de la demande ?	34
e.	L'indispensable médiation	34
f.	Le développement des compétences	35
3.	<i>Le contexte particulier des BDP</i>	35
a.	Action politique affirmée dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.....	35
b.	Les BDP au centre du dispositif	36
	Un rôle d'ingénierie	36
	Un rôle d'expert.....	36
	Un rôle de médiateur	36
	Un rôle de chef d'orchestre.....	37
II-	METHODOLOGIE DE L'ENQUETE ET ETAT DES LIEUX.....	39
A-	Enquête en BDP	39
1.	<i>Objectif de l'enquête</i>	39
2.	<i>Les données disponibles</i>	39
3.	<i>La méthodologie employée : un questionnaire adressé aux BDP</i>	39
a.	Les contraintes techniques liées à l'outil.....	39
b.	Le contenu du questionnaire.....	40
c.	L'exploitation des données.....	42
4.	<i>Les BDP participantes</i>	43
a.	Etat des lieux géographique : des paysages très ruraux, très urbanisés, ou mixtes	43
b.	Etat des lieux du réseau de bibliothèques : des situations contrastées	43
	Les réseaux en progression	43
	Les réseaux structurés	44
c.	Etat des lieux numérique : des timides et des engagés	46
A-	Recherche de l'avis du public.....	46
1.	<i>Expérimentation de prêt de liseuses dans les Yvelines et le Val d'Oise</i>	46
2.	<i>Etude des éditions Scholastic sur la lecture numérique chez les enfants et les parents</i>	47
3.	<i>Etude du CNL sur les publics du livre numérique</i>	47
B-	Résultats de l'enquête	49
1.	<i>Typologie des BDP qui ont répondu au questionnaire</i>	49
a.	En regard de la population potentielle à desservir	49
b.	En fonction de la population effectivement desservie	49
c.	En fonction des établissements desservis	50
2.	<i>Le personnel</i>	51
a.	Répartition agents / bénévoles.....	51
	Les bénévoles, les agents de catégorie C	51
	Les agents de catégorie B	52

Les agents de catégorie A	52
b. La formation	52
Remarques générales	52
Les formations qui concernent le numérique	53
3. Les ressources documentaires.....	54
a. La part du budget consacrée aux ressources électroniques	54
b. Quelles ressources ?	55
Les ouvrages.....	56
Les journaux.....	57
Les plateformes généralistes	58
Les films.....	58
La musique	59
L'autoformation	60
Liseuses et tablettes.....	61
4. La médiation	62
C- Analyse : quelles tendances se dessinent ?.....	62
1. Relativiser la portée de l'étude	62
2. Une offre qui débute.....	63
3. Le choix des ressources	63
4. Structure de l'offre.....	64
D- Bilan	65
1. L'aspect économique	65
2. Le réseau	65
3. A la rencontre du public	65
a. L'accessibilité des ressources.....	65
b. L'accès aux ressources.....	66
c. Connaissance et prise en main.....	66
III- QUELLES PROPOSITIONS FAIRE AUX BDP ?.....	69
A- Etat des lieux	69
B- Quelles perspectives pour l'avenir ?.....	69
1. Le modèle économique	69
2. Les collections	70
a. Une politique documentaire contractualisée	70
b. Une mutualisation des acquisitions	71
c. Un accès facilité	71
3. La communication.....	72
4. Vers un développement des services au public	72
a. Un service au public de qualité.....	72
b. Un esprit de solidarité.....	73
c. Une médiation adaptée.....	73
5. La médiation à distance.....	74
6. Le personnel et la formation	76
CONCLUSION.....	77
BIBLIOGRAPHIE.....	79
TABLE DES ANNEXES.....	87

Sigles et abréviations

ABES : Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur

ABF : Association des Bibliothécaires Français

ADBDP : Association des Bibliothèques Départementales de Prêt

ADBGV : Association des Directeurs de Bibliothèques des Grandes Villes

ADBS : Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation

ADBU : Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

ADDNB : Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque

ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BCP : Bibliothèque Centrale de Prêt

BDBR : Bibliothèque départementale du Bas-Rhin

BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt

BM : Bibliothèque Municipale

BMC : Bibliothèque Municipale Classée

BML : Bibliothèque municipale de Lyon

BPI : Bibliothèque Publique d'Information

BU : Bibliothèque Universitaire

CAREL : Consortium pour l'acquisition de ressources électroniques en ligne

CGIET : Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies

CLEO : Centre pour l'édition électronique ouverte

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

COUPERIN : Consortium Universitaire de Publications Numériques

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CSB : Conseil Supérieur des Bibliothèques

DGD : Dotation générale de décentralisation

DRM : Digital rights management

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPUB : Electronic publication

FNPS : Fédération nationale de la presse d'information spécialisée

GFII : Groupement français de l'industrie de l'information

IABD : Interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation
JEI : Jeune entreprise innovante
MAPA : Marché à procédure adaptée
MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
MD : Médiathèque départementale
MEN : Ministère de l'Éducation Nationale
PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles
PDF : Portable document format
REL : Ressources électroniques libres
SaaS : Software as a service
SCPP : Société civile des producteurs phonographiques
SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque
SLL : Service du livre et de la lecture
SNIEL : Syndicat national des importateurs et exportateurs de livres
SPPF : Société des producteurs de phonogrammes en France
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
UNIMARC : Universal machine-readable cataloging
WMA : Windows media audio

Introduction

La recommandation de l'IABD d'avril 2008 sur les usages du numérique¹ encourage collectivités et établissements à « *promouvoir l'accès au document numérique sous toutes ses formes, sans exclusive aucune [...], sans violation des droits fondamentaux des parties prenantes [...]* », en respectant et appliquant la réglementation en vigueur. Ce texte, validé par les principales associations professionnelles du monde de la documentation dont l'ADBDP, est un manifeste pour diffuser le plus largement possible ressources numériques et électroniques. Les associations signataires entendent bien être force de proposition auprès des partenaires concernés, acteurs de la réflexion et de l'action pour le développement de pratiques à inventer.

Dans ce contexte, les bibliothèques départementales de lecture publique sont confrontées à plusieurs défis. Tout d'abord, comment peuvent-elles gérer la tension de mettre à disposition des usagers des ressources numériques et électroniques avec qui elles ne sont pas en contact direct, ce qui interroge sur le nécessaire travail de médiation, alors même que ces ressources numériques relèvent d'un modèle économique d'un nouveau genre, non plus basé sur une logique de biens mais sur un système de prestation de services ? D'autre part, la limitation de la zone de compétence des BDP aux communes de moins de 10 000 habitants n'entre-t-elle pas quelque peu en contradiction avec le développement de l'intercommunalité et une démarche de territorialisation de la lecture de la part des Conseils généraux ? Nous reviendrons sur ces facteurs de changement au cours de ce travail de recherche.

Pour envisager au mieux les enjeux liés à l'existence des ressources électroniques et numériques dans les bibliothèques françaises, il nous a semblé nécessaire de proposer en préambule une première réflexion sur les préoccupations qu'elles génèrent dans les bibliothèques universitaires et de recherche tant au niveau des travaux des enseignants-chercheurs que de leur impact budgétaire. Sans la nécessité de reconnaissance propre aux chercheurs, mais avec un engouement croissant du public pour ces ressources, la question de leur coût élevé pour les bibliothèques de lecture publique nous permettra de mieux appréhender l'environnement parfois difficile dans lequel évoluent les acquéreurs de ces ressources.

Les bibliothèques centrales de prêt, nées de la volonté politique forte de rendre la lecture accessible au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire au sortir de la Deuxième Guerre mondiale ont, depuis 1945, beaucoup évolué pour s'adapter aux changements politiques et sociétaux. Le regard en arrière que nous proposons sur leur histoire nous permettra de mieux questionner leur avenir, depuis leur mission originelle de « ravitaillement » en livres des communes rurales jusqu'à leur rôle structurant de territorialisation de la lecture au niveau du département et des moyens financiers qui leur sont alloués.

La configuration actuelle de l'offre numérique, telle qu'elle se présente aux acquéreurs et décideurs de BDP, nous conduira dans un premier temps à nous questionner sur la signification de la terminologie employée, puis à analyser cette offre de ressources

¹ IABD. *Recommandations sur les usages du numérique*. [en ligne] Publié le 10 avril 2008 [consulté le 12 décembre 2011].
URL : <<http://www.iabd.fr/category/10/>>

numériques et électroniques. Nous nous intéresserons ensuite au cadre territorial et politique dans lequel œuvrent les BDP, pour poser les jalons de notre questionnement sur les implications sous-jacentes de cet investissement croissant dans une offre de contenus dématérialisée.

Un état des lieux réalisé à partir de l'étude de quelques BDP remarquables pour leur intérêt numérique et un questionnement sur les usages de ces ressources par le public nous permettra de repérer des grandes tendances et d'en dégager un certain nombre de propositions qui pourront aider les BDP dans leurs choix.

Le choix de ce sujet s'est imposé en raison de l'intérêt que nous portons aux BDP. Ces bibliothèques au service de la population présentent la particularité de ne pas être en contact direct avec elle (même si cela n'est plus tout à fait exact aujourd'hui, avec l'ouverture de certaines médiathèques départementales aux usagers, à l'instar de celle de l'Hérault). Elles œuvrent à la diffusion de la lecture par le prêt de documents en complément de collections existantes, elles aident les municipalités dans la création de nouvelles bibliothèques. Les BDP sont au carrefour de plusieurs enjeux stratégiques des politiques publiques, telles que la définition de la politique de lecture publique sur un territoire, la formation des agents ou la définition d'un programme d'action culturelle. Pour mener à bien ce travail, elles travaillent en interaction avec les autres services de la collectivité à laquelle elles sont rattachées (les Conseils Généraux), et développent de nombreux partenariats². L'ensemble de leurs actions, la diversité de leurs missions et les contacts qu'elles entretiennent avec cette multitude d'acteurs issus de la lecture publique, du secteur culturel et du monde politique les situent en bonne place dans les missions du Conseil général ; les BDP sont pourtant encore largement méconnues du grand public. Ce travail de recherche vise justement à les mettre en lumière et à souligner leur nécessaire présence dans le paysage de la lecture publique française.

² Thème largement abordé dans ce mémoire :

BOUCHERY, Dominique. *La bibliothèque partenaire : l'exemple du Cantal*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : Enssib: Villeurbanne ; mars 2008. [en ligne] [consulté le 13 décembre 2011].

URL : < <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1763>>

Préambule

A- LA MONTEE EN PUISSANCE DES RESSOURCES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE

1. La recrudescence des ressources numériques

Dans un contexte croissant de dématérialisation des contenus, avec un accès à Internet facilité tout à la fois par les offres des fournisseurs d'accès et par la multiplicité des outils mis à notre disposition (ordinateurs, Smartphones et autres tablettes), nous sommes environnés par une offre numérique pléthorique qui fait désormais partie du quotidien de la plupart d'entre nous. Lire un article de journal, écouter une chanson, rechercher une information sont autant de pratiques quotidiennes qui n'impliquent pas nécessairement d'ouvrir un journal, d'allumer la radio ni de consulter une volumineuse encyclopédie papier. Ces contenus numériques et électroniques (puisqu'avec leur dématérialisation, on peut désormais les distinguer du support par lequel on y accède) intéressent le monde des bibliothèques qui les met à la disposition des usagers dans le cadre de ses missions de diffusion de l'offre documentaire et d'égalité d'accès aux collections, et l'on ne peut d'ailleurs que constater que les bibliothèques sont très actives dans ce domaine. Un exemple de ce dynamisme : le nombre grandissant de formations liées au numérique dans les catalogues de formation continue³, et la part croissante dans la formation initiale. Ce changement de paradigme –du papier vers le numérique- touche le cœur de métier des bibliothécaires : la circulation de l'information dont ils sont les vecteurs⁴. Sans attendre, les bibliothèques françaises se sont donc penchées sur les conditions de diffusion de cette forme dématérialisée de documentation, ce qui nous amène également à envisager les conditions d'acquisition de ces ressources.

2. En bibliothèque universitaire

Pionnières en la matière, les bibliothèques universitaires proposent depuis les années 90 des ressources électroniques à leurs usagers : les enseignants-chercheurs et les étudiants⁵. De fait, les scientifiques ne peuvent se passer de telles ressources, qui leur sont nécessaires dans le cadre de leurs recherches. Afin de contrebalancer la difficulté d'accès due aux tarifs toujours plus élevés pratiqués par des éditeurs en situation de monopole, on a assisté à la création

³ L'offre de stages de formation continue touchant au numérique et aux ressources électroniques proposée par les centres régionaux de formation Médiat Rhône Alpes et Mediadix dépasse les 20% en nombre d'intitulés de stages, sans tenir compte du nombre de sessions. Elle concerne : la technologie de l'information et de la communication, les collections et la politique documentaire, le traitement documentaire et la médiation numérique.

⁴ « Le passage de la documentation de l'état solide à l'état liquide est un véritable changement de paradigme pour les bibliothèques » Louis KLEE, directeur des BU de Nice-Sophia Antipolis, cité dans cet article : SANTANTONIOS, Laurence et HEURTEMATTE, Véronique. Demandez au bibliothécaire. *Livres Hebdo*. Vendredi 23 mars 2007, n° 682, p. 128-130.

⁵ FRESCHARD, Chantal et OKRET, Christine. La Documentation électronique. *BBF* [en ligne], 1999 [consulté le 2 novembre 2011], t. 44, n° 4.

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/08-freschard.pdf>>

d'archives ouvertes ou de revues électroniques entièrement libres d'accès⁶ grâce à des licences de type *Creative Commons*. Car parallèlement, les BU investissent une part croissante de leur budget d'acquisition dans les ressources électroniques payantes, inférieure à 18% en 2004, frôlant les 29% en 2008⁷. L'enveloppe consacrée à la documentation électronique est estimée à au moins 40 millions d'euros. Cette inflation des coûts a d'ailleurs conduit les BU à unir leurs forces dans des consortiums d'achat et de négociation avec les éditeurs de ces ressources, tel le consortium Couperin.

3. En bibliothèque de lecture publique

Du côté de la lecture publique, la montée en puissance du volume des acquisitions de ressources électroniques est beaucoup plus modérée et le budget qui y est consacré bien moindre, puisqu'il est estimé à un peu plus d'un million d'euros pour les achats passant par le Carel⁸. Car nous en sommes ici au début d'une demande d'usage. Mais l'engouement du public pour le numérique est fort, et les bibliothèques de lecture publique ont bien perçu les enjeux consistant à fournir une offre de qualité. C'est pourquoi un nombre croissant de bibliothèques municipales, intercommunales et départementales⁹ se sont lancées dans l'acquisition de ressources électroniques grâce aux conditions tarifaires négociées par le réseau Carel. Ce réseau, initié par l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque, a été créé en 2002¹⁰. Piloté par le service Coopération et Relations internationales de la Bpi, Carel utilise les retours des bibliothèques participantes pour négocier les meilleurs tarifs. Porté par des principes coopératifs et mutualistes, et par des personnes motivées faisant partie d'associations professionnelles¹¹, Carel n'est toutefois pas en position de force. Sans statut juridique défini, ce réseau ne fédère pas suffisamment d'établissements pour être un interlocuteur de poids, et les négociations qu'il mène concernent essentiellement des prix de produits « finis », alors que de nombreux établissements de lecture publique aimeraient aussi pouvoir être force de proposition sur les contenus eux-mêmes proposés par les fournisseurs. Une plus grande efficacité serait atteinte si de tels enjeux (l'acquisition de ressources électroniques pour des établissements de lecture publique) étaient pris en charge sous la forme de licences nationales, comme cela avait été

⁶ Ainsi, la Public Library of Science (PloS) propose des articles gratuits pour les lecteurs, son modèle économique reposant sur un paiement en amont des contributeurs.

⁷ CARBONE, Pierre. *Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions. Rapport n° 2010-012* [en ligne]. Paris : Inspection générale des bibliothèques, octobre 2010, [consulté le 13 décembre 2011], tableau n° 13 p. 63.

URL : <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/69/8/rapport_MRE_diffusion_159698.pdf>

⁸ BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION, *Enquête sur les abonnements aux ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique. Année 2010* [en ligne]. Paris : Bpi, Carel, juillet 2011. [consulté le 13 décembre 2011], p. 2.

URL : <http://www.bpi.fr/modules/resources/download/default/Professionnels/Documents/Carel/Carel_Enquete2010.pdf>

⁹ 60 bibliothèques municipales en 2006, 243 établissements de lecture publique en 2010, dont une quinzaine de bibliothèques départementales de prêt.

¹⁰ DANIS, Sophie. Carel, Consortium pour l'acquisition de ressources électroniques en ligne. *BBF* [en ligne], 2006 [consulté le 12 décembre 2011], t. 51, n° 1.

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0072-012>>

¹¹ L'ADDNB, l'ADBGV, l'ABF.

suggéré dans le rapport produit par Bruno Racine¹² en 2009. Il proposait une évolution conséquente des missions de Carel, avec :

- le développement d'une plate-forme technique de centralisation et de gestion de l'accès aux ressources électroniques négociées par Carel pour les bibliothèques territoriales,
- une mission de négociation de licence nationale confiée par l'État à la Bpi,
- un partenariat entre Carel et Couperin pour mener les négociations d'achats de collections utiles à toutes les bibliothèques.

Une proposition de schéma de financement était esquissée, à travers :

- l'utilisation des moyens financiers des différents acteurs (l'État, les universités, les collectivités territoriales) déjà alloués aux achats de ressources électroniques,
- de nouvelles sources, constituées essentiellement de dotations supplémentaires de l'État (à hauteur de 80%), mais également de tickets d'entrée acquittés par les nouvelles collectivités territoriales adhérentes au Carel (pour un montant ne dépassant pas 20%).

Mais il n'est fait aucune mention de l'évolution de son statut, élément pourtant déterminant pour peser dans les négociations.

Les licences nationales évoquées plus haut sont aujourd'hui au cœur de l'actualité des acquisitions de ressources électroniques. Le premier contrat français de licence nationale a été signé entre l'ABES et Springer en juillet 2011¹³ ; déjà disponibles pour les établissements d'enseignement supérieur depuis octobre, les ressources de cet éditeur le seront pour les bibliothèques de lecture publique en 2012. Plus récemment (décembre 2011), l'ABES a signé deux autres contrats¹⁴, moins avantageux pour les bibliothèques publiques, le premier contrat n'incluant que les BMC et les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants.

Dans cet environnement protéiforme, entre exigences universitaires et spécificités de la lecture publique, comment les bibliothèques départementales de prêt répondent-elles à la problématique engendrée par la documentation dématérialisée, de l'acquisition à l'accès, en passant par la médiation ?

¹² RACINE, Bruno, *Schéma numérique des bibliothèques*. [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2009, p. 51, [consulté le 12 décembre 2011].

URL : <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/69/8/rapport_MRE_diffusion_159698.pdf>

¹³ FIL ABES, *Licences nationales : la première avec Springer – Communiqué de presse*. [en ligne]. Publié le 19 septembre 2011 [consulté le 12 décembre 2011].

URL : <<http://fil.abes.fr/2011/09/19/licences-nationales-la-premiere-avec-springer-communique-de-presse/>>

¹⁴ Avec le Grand corpus des dictionnaires de langue française de Classiques Garnier Numérique d'une part, et Early English Books Online (EEBO) d'autre part.

ABES, *Dictionnaires Classiques Garnier Numérique* in Licences nationales in Ressources électroniques. [site web] [en ligne] [consulté le 12 décembre 2011].

URL : <<http://www.abes.fr/Ressources-electroniques/Licences-nationales/Dictionnaires-Classiques-Garnier-Numerique>>

ABES, *EEBO* in Licences nationales in Ressources électroniques. [site web] [en ligne] [consulté le 12 décembre 2011].

URL : <<http://www.abes.fr/Ressources-electroniques/Licences-nationales/EEBO>>

B- UNE BREVE HISTOIRE DES BDP

Tout d'abord, nous tenons à préciser à titre liminaire que dans ce travail, pour des raisons de commodité d'écriture, nous utiliserons l'acronyme « BDP » lorsque seront évoqués les établissements départementaux de lecture publique, même si nous savons qu'ils ne se nomment plus toujours ainsi désormais. On les retrouve sous l'appellation « *médiathèque départementale* » ou « *Direction départementale du livre et de la lecture* ». Par le terme « BDP », nous entendons de façon générique le service de lecture publique rattaché au Conseil Général d'un Département.

1. Au lendemain de la 2^{ème} Guerre mondiale, les BCP voient le jour

Dès la création des ancêtres des BDP en 1945¹⁵, le Ministère de l'Éducation Nationale leur confia un certain nombre de missions : la fourniture de livres, la promotion de la lecture et la formation des bibliothécaires et des bénévoles, grâce à des crédits alloués par l'État. L'idée était véritablement d'amener la lecture jusque dans les endroits les plus reculés avec les bibliobus, ces relais motorisés de la lecture publique, lorsque la population de la commune à desservir était trop peu nombreuse pour y envisager une création de bibliothèque. Quarante ans plus tard, juste avant le processus de décentralisation qui a conduit au transfert de ces équipements aux départements, les BCP assurent un maillage assez dense du territoire français. Le 1^{er} janvier 1986, l'État attribue à chaque département la compétence de mise en œuvre de la politique de lecture publique sur son territoire par l'intermédiaire des BCP, futures BDP. Un cadre contraignant existait : la promotion du livre et de la lecture ne pouvait s'exercer que dans la limite démographique des communes de moins de 10 000 habitants¹⁶. Mais les missions essentielles des BDP¹⁷ demeurent. Elles doivent compléter les collections des bibliothèques publiques, voire effectuer des dépôts de livres¹⁸, participer à la création de bibliothèques en zone rurale, instruire des dossiers de subvention, poursuivre leurs actions de formation à destination des personnels salariés et bénévoles, et développer l'action culturelle. Les conditions d'exécution sont libres ; Jean-Sébastien Dupuit rappelle qu'il y a « *autant de politique de la lecture que de départements* »¹⁹. Pour autant, l'évolution des conditions de vie

¹⁵ Huit BCP virent le jour de façon réglementaire avec l'ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre. ADBDP. *Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945*. [site web] [en ligne] [consulté le 14 décembre 2011]. URL : < <http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article670> >

¹⁶ Dans la circulaire DLL 6 N° 85-47 du 1^{er} août 1985, Jean GATTEGNO, Directeur du Livre et de la Lecture, précise ce nombre de 10 000 habitants, en rappelant qu'il avait été initialement fixé à 15 000 en 1945, puis 20 000 en 1968. ADBDP. *Circulaire DLL 6 N° 85-47 du 1^{er} août 1985* [site web] [en ligne] Publié le 28 août 2005. [consulté le 13 décembre 2011]. URL : < <http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article667> >

¹⁷ Elles sont détaillées dans l'article 25 de la charte du CSB adoptée en 1991.

¹⁸ Les dépôts de documents sont toujours d'actualité dans certains établissements spécifiques (destinés à la petite enfance, hospitaliers, pénitentiaires, scolaires...).

¹⁹ En 1997, Jean-Sébastien DUPUIT est le directeur du livre et de la lecture au Ministère de la Culture et de la Communication. Ses propos sont extraits de : ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT, *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu : actes du colloque du cinquantenaire, Centre Georges Pompidou, 13-14 novembre 1995*. Bourg-en-Bresse : ADBDP, 1996. Ses propos sont cités par : BLANCHARD, Martine, *Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ?*, BBF [en ligne], 1997 [consulté le 13 décembre 2011], t. 42, n° 5.

et la modification de la composition sociale en zone rurale ont amené les BDP à adapter leur offre à ce nouveau public, plus exigeant et connaisseur. Parmi les principales évolutions de leurs missions soulignées par Martine Blanchard en 1997²⁰, on trouve une nécessaire compétence en matière d'organisation logistique pour assurer la desserte des lecteurs sur l'ensemble du leur territoire, doublée de qualités de prestataires de service en matière d'animation culturelle, de formation, de support logistique et d'aide financière.

2. La position des BDP aujourd'hui

Les options possibles pour les BDP aujourd'hui sont plutôt liées à la question du territoire et de leur positionnement ; doivent-elles se constituer comme tête de réseau ou « tête de réseaux »²¹, ou à l'inverse sans « chef de file » ? Une mise en réseau efficiente par le biais de personnels de coordination intercommunaux ne risque-t-elle pas d'entraîner à terme la disparition des BDP²² ?

C'est également le constat que dressait Didier Guilbaud²³, à la lecture des résultats de l'enquête lancée en 2003 par l'ADBDP et l'ADBGV²⁴. Il envisageait le futur des BDP de deux façons :

- « [une dissolution] dans l'intercommunalité,
- [une contractualisation] avec les intercommunalités, en faisant valoir [leur] savoir-faire historique en matière de mobilité des collections, de formation, d'action culturelle, de mise en réseau informatique. »

Il convient de préciser que le seuil des 10 000 habitants de la circulaire Gattégno n'est plus une norme indépassable aujourd'hui. Les Conseils généraux, avec l'adoption de leur plan de développement de la lecture publique, peuvent le supprimer. Le cadre pertinent d'intervention pour la lecture publique se situe davantage au niveau intercommunal désormais²⁵.

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0008-001>>

²⁰ BLANCHARD, Martine, Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ?, *op.cit.*

²¹ Expression d'Alain CARACO : « La BDP se définit généralement comme une tête de réseau. La réalité montre qu'il s'agit encore bien souvent d'une tête de réseaux, multiples et parfois sans liens entre eux. »

CARACO, Alain, Dix ans après. L'évolution des bibliothèques départementales depuis la décentralisation. *BBF* [en ligne], 1997 [consulté le 13 décembre 2011], t. 42, n° 5.

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0016-002>>

²² Mélanie VILLENET-HAMEL a évoqué cette possibilité le 7 juin 2011 au cours du stage réalisé dans les locaux de l'Enssib en partenariat avec l'INSET de Nancy, *Évaluation de la dynamique intercommunale en bibliothèque*, du 7 au 9 juin 2011.

²³ Directeur du livre et de la lecture publique en Touraine.

²⁴ CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE. *Lecture publique et territoires trente ans de mutations en BDP. Colloque de Montbrison, 24 & 25 octobre 2003*, coordonné par Anne-Marie BERTRAND. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2005, p. 114.

²⁵ ADBDP. *Atelier 3 : quelles bibliothèques pour quels territoires ?* [site web] [en ligne] Publié le 7 décembre 2009. [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <<http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article1090>>

3. Les ressources financières des BDP

Le transfert de responsabilité des BCP de l'Etat vers les départements, effectué à partir du 1^{er} janvier 1986²⁶, a généré des modifications dans leur financement. Ce transfert s'est tout d'abord traduit par une augmentation des effectifs. En effet, avec la prise de compétence de la lecture, les efforts fournis par les Conseils Généraux dans leur ensemble ont permis d'augmenter significativement le personnel dans les BDP. Dominique Lahary, à l'occasion des journées d'étude 2006²⁷, a croisé ses sources pour constater une augmentation générale de 57% du nombre d'emplois en BDP entre 1985 et 2006²⁸. D'autre part, certaines dotations de compensation de l'Etat allouées aux collectivités territoriales pour compenser l'augmentation des dépenses induite par des transferts de compétences dans le cadre de la décentralisation participent au financement des BDP. C'est le cas du concours particulier institué au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD). Dans le cadre du décret du 7 juillet 2010²⁹ (qui modifie celui du 11 octobre 2006), « *la première fraction a pour objet de contribuer au financement des investissements au profit des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt.* », et la seconde fraction « *[...] de contribuer au financement des investissements au profit des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt susceptibles d'exercer un rayonnement départemental ou régional.* » Des aides sont également possibles pour la construction de BDP ou d'annexes, sous réserve entre autres de bâtir des surfaces minimales³⁰.

Ce rappel introductif visait essentiellement à situer le propos de notre travail. Il s'agissait tout d'abord de dresser un bref état des lieux sur la présence de ressources électroniques et numériques dans les bibliothèques universitaires et de lecture publique, de s'intéresser au modèle économique qu'elles imposent aux établissements, puis de présenter le milieu auquel nous allons plus particulièrement nous consacrer, à savoir les directions départementales du livre et de la lecture publique.

²⁶ Par le biais de la circulaire DLL 6 N° 85-47 du 1er août 1985, *op.cit.*

²⁷ Ces journées portaient sur « *la décentralisation et les bibliothèques de l'avenir* ».

²⁸ « *En croisant trois sources [16], il est possible tracer la courbe de leur évolution entre 1972 et 1995. Elle est spectaculaire. On sera passé d'un peu moins de 1500 emplois en 1985 à plus de 2500 en 2006. Cette progression constante avait été précédée d'un bond entre 1982 et 1985 dû pour l'essentiel à l'achèvement de la couverture territoriale par la création des 19 BCP qui manquaient encore.* »

LAHARY, Dominique. *BDP & FPT : Des bibliothèques décentralisées par la fonction... publique*. [en ligne] Site ADBDP. Publié le 20 juin 2007 [consulté le 14 décembre 2011].

URL : <<http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article740#nh16>>

²⁹ Décret n° 2010-767 du 7 juillet 2010 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques départementales de prêt ; [en ligne] [consulté le 13 décembre 2011]

URL :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=06F0D6E2EDC2D928C219C9E72B627347.tpdjo10v_1?cidTexte=JORFTEXT000022451384&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

³⁰ Art. R. 1614-81 et art. R. 1614-82 du décret n° 2010-767 du 7 juillet 2010..., *op. cit.*

Pour une information détaillée sur le financement des bibliothèques des collectivités territoriales, voir l'article qui y est consacré : BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.). *Bibliothèques d'aujourd'hui : à la conquête de nouveaux espaces*. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 2010. Deuxième partie, chap. 3, CHARPILLON, Jacques. Le financement des bibliothèques de collectivités territoriales (p. 250-253).

I- Le contexte de l'offre numérique en BDP

A- RESSOURCES NUMERIQUES ET ELECTRONIQUES ; ANALYSE TERMINOLOGIQUE

1. Les ressources numériques

S'agissant dans le cadre de ce travail d'observer les BDP sous l'angle des ressources numériques et électroniques qu'elles proposent, il nous a semblé en premier lieu nécessaire de débiter cette partie par une recherche sémantique sur les termes « *ressources numériques – ressources électroniques* », aujourd'hui largement utilisés, et qui pour autant ne sont pas toujours clairement distingués ni même identifiés, puis de nous intéresser aux trois catégories de ressources électroniques, ainsi qu'aux trois dimensions d'un document numérique.

Interrogeons-nous d'abord sur le terme de « *ressources* ». Le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales en propose la définition suivante : « *INFORMAT. Ensemble de moyens et richesses disponibles* ». ³¹ Il s'agit donc de plusieurs éléments immatériels qui forment un tout, caractérisés par leur disponibilité, sans que la définition précise de quoi il s'agit exactement. Le Petit Robert de la langue française 2012 ³² est plus pointu dans la définition d'une ressource : « *INFORM. Elément d'un système informatique (fichier, mémoire, périphérique) susceptible d'être alloué à plusieurs processus.* », car il distingue sa famille d'appartenance et évoque ses diverses utilisations. Voyons maintenant la définition proposée pour l'adjectif « *numérique* ». Celle proposée par le Petit Robert de la langue française 2012 ³³ dit ceci : « *TECHN. Se dit de la représentation de données, de grandeurs physiques au moyen de caractères tels que des chiffres (opposé à analogique), ainsi que des procédés utilisant ce mode de représentation* », décrivant la technique utilisée par l'ordinateur pour traiter les données. Mais la définition la plus pertinente est celle où les deux vocables sont réunis : « *ressources numériques* ». Elle se situe dans le registre bibliothéconomique et a été écrite par Bertrand Calenge ³⁴. Elle analyse les conditions d'utilisation et de traitement de ces ressources par la bibliothèque : « *Les documents numériques sont les documents « digitaux » dont la bibliothèque s'est assurée la pleine propriété, en les numérisant ou en les acquérant. [...] Le document numérique, lui, est [...] un élément de la collection de la bibliothèque, par sa disponibilité, son opportunité de manipulation et sa liberté d'accès (sous réserve bien sûr de son traitement adéquat et des conditions juridiques de son utilisation)* ». Nous disposons cette fois d'une définition complète, totalement adaptée à l'objet de notre étude. Trois notions fondamentales se dégagent de cette définition :

1. Les ressources numériques sont **la propriété** de la bibliothèque ;
2. Le document numérique fait partie de **la collection** ;

³¹ Portail du CNRTL [en ligne] [consulté le 15 décembre 2011].
URL : <<http://www.cnrtl.fr/>>

³² Dictionnaire Le Petit Robert Editions Electroniques [en ligne] [consulté le 17 décembre 2011 par le réseau privé virtuel (VPN)].
URL : <http://pr.bvdep.com/pr1.asp>

³³ *Op. cit.*

³⁴ CALENGÉ, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris, Cercle de la Librairie, 2008, p. 22-23.

3. La question juridique de l'utilisation des documents numériques est essentielle.

2. Les ressources électroniques

La recherche du seul terme « électronique » étant peu significative³⁵, examinons directement ce que recouvrent les termes « ressources électroniques ». Plusieurs définitions sont disponibles, mais toutes ne nous ont pas semblé pertinentes³⁶. Nous en avons retenu deux, celles de Bertrand Calenge et de Grégory Scalabre. Dans son mémoire d'étude³⁷, ce dernier précise qu'« avec la collection électronique, les bibliothèques ne possèdent plus physiquement un document qu'elles intégreraient à leur stock pour le prêt ou la consultation, mais [qu'] elles acquièrent un droit d'accès à une ressource distante pour une durée temporaire, définie par les conditions de la licence d'exploitation. C'est par le biais de cet accès négocié pour un temps limité que les usagers accèdent aux ressources ». Complétons cette définition par celle de Bertrand Calenge pour disposer d'éléments précis : « les documents électroniques sont dans notre propos les documents « digitaux » [...] disponibles sur des serveurs extérieurs et mis à disposition sur Internet par d'autres organismes : cela inclut les abonnements usuels aux ressources en ligne et ce qu'on a coutume d'appeler les signets. »

Une synthèse des deux définitions précédentes nous fournit les notions-clés suivantes à retenir pour ce type de ressources :

1. Les ressources électroniques **ne sont pas la propriété** des bibliothèques ;
2. Les bibliothèques obtiennent un **droit d'accès temporaire** défini par contrat ;
3. Ces ressources sont hébergées sur des **serveurs extérieurs** accessibles par **Internet**.

3. Distinction

Nous pouvons dès lors, ainsi que le propose Bertrand Calenge³⁸, établir une distinction nette entre les deux types de ressources, numériques et électroniques. Pour la seconde catégorie, la disponibilité et la manipulation restent soumises aux conditions énoncées dans le contrat qui lie la bibliothèque au « possesseur fournisseur », tandis que les ressources numériques sont intégrées de façon pérenne à la collection de la bibliothèque, ce qui n'est pas sans conséquence sur les conditions de traitement de ces ressources. De quoi sont-elles constituées ? Selon Marin Dacos et Pierre Mounier³⁹, l'offre actuelle en matière d'édition électronique se décline en trois catégories :

1. La numérisation, qui consiste à convertir un document papier en document en mode image ;

³⁵ « Qui est fait par des procédés électroniques, au moyen d'appareils électroniques », Dictionnaire Le Petit Robert Editions Electroniques [en ligne] [consulté le 17 décembre 2011 par le réseau privé virtuel (VPN)], *op. cit.*

³⁶ La définition de l'ADBS, très intéressante d'un point de vue bibliothéconomique, nous semble plus convenir à l'appellation « ressources numériques ». C'est pourquoi nous ne l'avons pas sélectionnée pour notre analyse. Mais elle nous sera toutefois utile ultérieurement pour déterminer précisément le traitement opéré sur ces ressources. Site de l'ADBS [en ligne] [consulté le 17 décembre 2011].
URL : <http://www.adbs.fr/ressource-electronique-18512.htm?RH=OUTILS_VOC>

³⁷ SCALABRE, Grégory. *Mesurer l'usage des ressources électroniques en bibliothèque universitaire*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : Enssib : Villeurbanne, mars 2008. [en ligne] [consulté le 18 novembre 2011].
URL : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/scalabre-dcb16.pdf>>

³⁸ CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. *Op. cit.*, p. 22-23.

³⁹ DACOS, Marin et MOUNIER, Pierre. *L'Edition électronique*. Paris : Editions La Découverte, , 2010, p. 5-6.

2. *L'édition numérique native*, qui signifie que le document est directement édité sous format numérique ;
3. *L'édition en réseau* qui est la création partagée d'un document par des moyens électroniques⁴⁰.

Si nous reprenons la définition des ressources électroniques proposée par l'ADBS : « Document (données ou logiciels) encodé afin d'être traité par un ordinateur et considéré comme une unité bibliographique. Les ressources électroniques comprennent d'une part des ressources d'information stockées en local, d'autre part celles qui nécessitent l'utilisation d'un périphérique relié directement à l'ordinateur (par exemple, un disque dur, un lecteur de cédérom), et enfin les services en ligne (par exemple, les forums ou les listes de discussions, des sites web). Une ressource électronique peut comporter soit du texte, soit de l'image fixe ou animée, soit du son. Elle peut être aussi multimédia. »⁴¹, il est établi qu'elles constituent des documents considérés comme autant d'unités bibliographiques, des éléments qui ont pour fonction de transmettre et de prouver, ainsi que le rappelle Jean-Michel Salaün, qui distingue ainsi les documents des écrits⁴². Selon Roger Pédaque, les documents sont à envisager sous trois dimensions.⁴³ :

1. *La forme*, c'est-à-dire l'équation : « document = forme + inscription », ce qui nécessite un appareil pour sa lecture dans le cas d'un document numérique ;
2. *La dimension intellectuelle*, traduite par : « document = code + représentation ». On s'intéresse au contenu du texte, à sa signification, et non plus seulement à sa forme ;
3. *La dimension sociale*, à savoir : « document = mémoire + transaction ». C'est sa fonction qui prédomine : sa capacité de médiation, qui transforme la communauté de ses lecteurs.

A chacune de ses dimensions correspond un outil adapté⁴⁴ :

1. La classification pour repérer le document selon sa forme ;
2. L'indexation pour retrouver l'information qu'il contient ;
3. La conservation et les services d'accès.

⁴⁰ Roger CHARTIER distingue clairement l'édition numérique, faite de fichiers verrouillés pour respecter l'œuvre et l'auteur, de la communication électronique, faite de discours sans appropriation et plus proche du modèle d'écriture de la Renaissance. BOUVIER, Michel, CHARTIER, Roger et VIARDOT, Jean. Le livre, un patrimoine méconnu (table ronde). *Esprit*, mai 2011, p. 137-156.

⁴¹ Site de l'ADBS [en ligne] [consulté le 17 décembre 2011], *op. cit.*

⁴² Intervention de Jean-Michel SALAÜN, *Web et théorie du document – Utopie des ingénieurs et appétit des entrepreneurs*. CONFERENCE DOCUMENT NUMERIQUE ET SOCIETE. *Enjeux politiques du document numérique. Actes de la troisième conférence Document numérique et société*, « Documents, contenus numériques : politique en question », Aix-en-Provence, 15-16 novembre 2010. Sous la direction d'Evelyne BROUDOUX et Ghislaine CHARTRON. Paris : ADBS éditions, 2010, p. 13.

⁴³ *Op. cit.*, p. 14.

⁴⁴ *Op. cit.*, p. 15.

B- L'OFFRE DE RESSOURCES ELECTRONIQUES ET NUMERIQUES A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

Voyons à présent l'offre de ressources électroniques et numériques disponible sur le marché, en nous attardant sur celles que l'on retrouve le plus fréquemment en BDP. Les domaines retenus pour notre étude sont les ouvrages, la presse, les sites, les films, l'autoformation, la musique et les encyclopédies. Nous n'avons pas pris en compte des outils professionnels comme Electre, car l'objet de l'étude porte sur l'offre à destination des usagers, mais nous sommes bien conscients de leur impact budgétaire sur les bibliothèques⁴⁵. Les fournisseurs de ressources numériques et électroniques présents sur le marché de la lecture publique ont été répartis en grandes familles, afin d'établir un panorama de l'offre. Nous nous sommes basés sur les données recueillies sur la plateforme Agora « BDP numérique »⁴⁶, sur les résultats de l'enquête que nous avons menée auprès de 16 BDP⁴⁷, et sur les données fournies par CAREL dans son enquête 2010⁴⁸. Certains fournisseurs proposant plusieurs types de ressources, nous avons choisi de les inclure dans la catégorie où ils sont le plus connus. C'est par exemple le cas de la société Pragmazic, qui donne accès à des œuvres littéraires et musicales, et que nous avons placée sous la bannière « musique ».

Les acquéreurs apprécient de pouvoir récupérer les notices UNIMARC des ressources électroniques pour lesquelles ils ont acquis des droits, afin qu'ils puissent les intégrer dans leur SIGB.

1. Les contraintes techniques

Plusieurs obstacles nuisent à la mise en place efficace de ressources électroniques en bibliothèque. Parmi ceux-ci figurent les contraintes liées à l'utilisation même de ce type de ressources : les DRM, les fichiers qui ne peuvent être lus sur tous les appareils (ordinateurs sous Linux ou Mac, tablettes, smartphones,...), la possibilité ou pas de consultation simultanée, de consultation sur place et à distance ... , autant d'éléments qui sont particulièrement gênants pour l'utilisateur, alors que les « insuffisances logistiques », comme la récupération des notices UNIMARC, l'acquisition pérenne ou non des ressources, l'impossibilité d'intégrer la plateforme sur le site de la bibliothèque, ou bien encore la possibilité de consulter des statistiques justes et pertinentes sont autant de barrières pour une gestion efficace par les bibliothécaires. Lorsque nous en avons eu connaissance, nous l'avons signalé pour chaque éditeur de ressources.

⁴⁵ Dans la dernière enquête de CAREL, Cécile GOBBO et Philippe COLOMB soulignent que la part consacrée aux outils professionnels dépasse les 34%.
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION, *Enquête sur les abonnements aux ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique*. Op. cit., p. 8.

⁴⁶ URL : <https://www.omnispace.fr/bdpnumerique/module_fichier/index.php?id_dossier=15>, accès limité aux abonnés de la plateforme.

⁴⁷ Enquête qui sera détaillée en deuxième partie de ce travail.

⁴⁸ BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION, *Enquête sur les abonnements aux ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique*. Op. cit.

2. Les ouvrages

Les plateformes d'offre d'ouvrages numériques se multipliant, nous allons nous intéresser à celles qui sont le plus présentes sur ce marché et déjà utilisées en BDP.

a. Cyberlibris Famili

La plateforme développée par la société Cyberlibris, fondée en 2001, Smartlibris, est dotée d'un graphisme très réussi. Elle est très attractive pour l'utilisateur, avec un catalogue d'ouvrages en trois langues (français, anglais et espagnol) riche d'environ 7 300 titres. Les ouvrages sont consultables en ligne, sans téléchargement possible, mais la durée du prêt n'est pas limitée (pas de fichiers chronodégradables). Les usagers utilisateurs de Mac, d'iPad ou de systèmes d'exploitation libres (comme Linux) apprécient de pouvoir accéder aux ouvrages avec leur propre matériel. L'offre est intéressante grâce aux fonctionnalités proposées, telles que la possibilité d'imprimer, de prendre des notes, de surligner, de se constituer son étagère personnelle ou de consulter des étagères publiques, de trouver un livre « par butinage »... À l'utilisation, cette plateforme se révèle toutefois un peu décevante car la navigation est lente et la recherche n'aboutit pas toujours. L'offre commerciale à destination des bibliothèques se compose en bouquet ; il n'est donc pas possible pour les acquéreurs de choisir les ouvrages dans le cadre d'une politique documentaire.

b. Immatériel

Cette société existe depuis 2008 dans l'univers de l'édition numérique. Ce libraire en ligne propose un catalogue riche d'environ 5 000 titres parmi lesquels les acquéreurs peuvent faire librement leur choix. L'accès en ligne est le seul possible, pour tous les supports connectés, mais ils sont illimités, même en simultané.

c. Izneo

Ce tout nouveau catalogue de bandes dessinées numériques rassemble une vingtaine d'éditeurs et existe depuis le début de l'année 2010. Plus de 2 000 titres sont présents dans ce catalogue, régulièrement enrichi. La lecture des BD en version « homothétique » se fait en streaming à partir d'un poste de la bibliothèque, en illimité et simultané. L'offre est partagée en trois catégories, famille, ados/adultes et adultes ; les identifiants et mots de passe correspondants sont attribués aux usagers en fonction de leur âge. L'abonnement donne accès à l'ensemble de l'offre disponible sur la plateforme ; la sélection d'ouvrages par les acquéreurs n'est donc pas envisageable pour ce fournisseur.

d. Numilog

La société Numilog (filiale du groupe Hachette Livre) est un fournisseur de livres numériques et de livres numériques audio. L'offre commerciale de cette société présente plusieurs avantages : elle laisse les acquéreurs libres de choisir parmi un catalogue d'environ 50 000 titres, et les usagers peuvent consulter les livres numériques sur place ou en ligne. De plus, il est possible d'imprimer certains livres. Mais il y a également plusieurs inconvénients : le choix des formats des ouvrages (PDF et ePub pour les livres numériques, WMA pour les fichiers audio) est un obstacle pour les usagers qui n'utilisent pas l'interface Windows (on trouve parmi eux les utilisateurs de Mac ou de systèmes d'exploitation libres, certaines liseuses ne sont pas compatibles). D'autre part, le modèle du prêt manque un peu d'imagination et n'exploite pas toutes les possibilités

qu'offre la dématérialisation du livre. L'offre de prêt est calquée sur celle d'un document physique : le livre numérique est « prêté » à l'emprunteur pour une durée limitée et n'est pas disponible durant cette période pour un autre usager.

e. Publie.net

Cette plateforme d'édition littéraire contemporaine, animée et créée par l'écrivain François Bon en 2008, propose plus de 500 ouvrages numériques dans différents genres : policier, poésie, littérature contemporaine, essais. Son catalogue est distribué par l'intermédiaire d'Immatériel. Le dispositif est souple et adaptable aux demandes des bibliothèques.

3. La presse

a. Europresse

Cette base de données proposée par la société québécoise CEDROM-Sni fournit un accès à plus de 1 500 titres de la presse généraliste régionale, nationale et internationale, des publications spécialisées ainsi qu'à leurs archives, des sites web, des blogs, des dépêches d'agences de presse françaises et internationales, soit sous forme de documents numériques d'origine, soit numérisés au format PDF, avec la possibilité de les imprimer et de les télécharger. Les fichiers ne sont pas chronodégradables et la copie est autorisée pour un usage personnel et temporaire. Un accès aux comptes des lecteurs est possible, et des statistiques sont disponibles sur demande. L'intérêt de cette offre réside dans son accessibilité depuis le domicile, sa simplicité et la possibilité de faire des recherches thématiques fiables, ainsi que l'ont souligné trois directrices d'établissements de lecture publique⁴⁹.

b. Lekiosque.fr

Le nom de cette plateforme présente depuis 2008 sur le marché des ressources électroniques illustre bien le concept qu'ont voulu développer ses créateurs, à savoir la mise à disposition de la presse à destination des utilisateurs. Pour les bibliothèques, cette jeune entreprise innovante (JEI) propose des périodiques au format PDF issus d'un catalogue de plus de 450 références, consultables sur tous les supports numériques de manière illimitée après téléchargement. Son originalité réside dans son offre de location de tablettes dont Lekiosque.fr assure la maintenance.

c. Pressens

La société EDD (anciennement L'Européenne de Données) se présente comme le « 1^{er} service d'archives et de panoramas de la presse française ». Elle donne accès à des bases de données spécialisées dans les contenus de la presse et les informations sur les entreprises selon les utilisateurs : entreprises, établissements scolaires secondaires, bibliothèques.... Le service à destination des bibliothèques, Pressens, fournit, selon l'abonnement choisi, un accès à la presse quotidienne nationale, régionale, aux magazines grand public et aux périodiques spécialisés, ainsi qu'à la presse

⁴⁹ Sophie PERRUSSON, directrice des médiathèques municipales de Levallois-Perret (92), Mélanie VILLENET-HAMEL, directrice de la médiathèque départementale de l'Hérault (34) et Frédérique GILLOT, directrice de la médiathèque de Sérignan (34) s'expriment sur cette offre d'Europresse dans une vidéo [en ligne] [consultée le 22 décembre 2011].
URL : <<http://www.europresse.com/WebPages/Produit/PrdBiblioPubl.aspx>>

hebdomadaire régionale et aux archives. L'accès est possible sur place par adresse IP et en simultané sur plusieurs postes, et l'interface est personnalisable.

4. Les plateformes généralistes

a. Bibliomédias

Depuis 20 ans, la société Bibliomédias travaille dans le monde des bibliothèques en tant que fournisseur de SIGB. La fourniture de ressources électroniques est une proposition plus récente (2007), par le biais d'une plateforme généraliste qui facilite le prêt en bibliothèque de ressources numériques variées telles que des œuvres musicales, des vidéos, des articles de presse, des partitions, des livres électroniques et audio..., proposées sous forme de bouquets dès lors que l'abonnement a été contracté par la bibliothèque. Le choix des œuvres n'est donc pas possible pour ce site. L'accès est distant, les prêts sont téléchargeables et chronodégradables au bout d'une durée paramétrée par les bibliothécaires. Ces fichiers au format WMA ont dans ce cas des DRM intégrés et ne sont accessibles qu'à partir de l'outil Chronomédias. Les notices sont récupérables pour une intégration dans le SIGB de la bibliothèque, les données des utilisateurs peuvent également être récupérées, et un outil de production de statistiques est disponible. Globalement, cette offre riche en quantité ne semble pas être satisfaisante qualitativement, car elle ne présente pas de réelle valeur ajoutée par rapport à ce que l'on peut trouver sur Internet en streaming. De plus, les conditions d'abonnement sont assez rigides, et les contraintes d'accès aux fichiers liées aux formats proposés et aux DRM sont nombreuses.

b. CVS Numérique

Fournisseur des bibliothèques depuis 25 ans en produits audiovisuels, la société CVS a également développé des actions dans le secteur culturel à destination des bibliothèques sous forme de manifestations, de conférences, du Prix des médiathèques au sein de festivals de cinéma⁵⁰... Puis elle a élargi son offre au numérique avec une plateforme d'accès à des ressources musicales, audiovisuelles et d'autoformation, qui se présente sous la forme d'un agrégateur de contenus provenant de différents éditeurs.

c. Le Robert

La collection des dictionnaires en ligne fournit une offre assez large, composée de dictionnaires bilingues et unilingues, dont le Grand Robert de la langue française, le Petit Robert, le Robert junior et le Grand Robert & Collins (anglais – français). L'accès est possible par adresse IP ou mot de passe.

⁵⁰ En février 2011, dans le cadre du festival international du court-métrage à Clermont Ferrand, une animation innovante avait été mise en place en partenariat avec des bibliothèques francophones (dont la BDP du Cantal) avec la diffusion en streaming et en simultané du film ayant reçu le Prix des médiathèques 2011 dans les bibliothèques participantes, mais également depuis le domicile des personnes inscrites, avec des possibilités d'échanges entre les spectateurs après la diffusion sur le site de CVS. Selon Franck GABRIEL, le responsable commercial de la société CVS rencontré au congrès de l'ABF en juin 2011 à Lille, cette expérience fut intéressante car elle permit une interaction très riche entre les participants volontaires. Ceux-ci pouvaient donc commenter sur le site de CVS le court-métrage qu'ils venaient de voir depuis chez eux, comme ils l'auraient fait à la sortie d'une salle de cinéma avec des amis, sans craindre l'inhibition de discuter avec des inconnus, puisqu'ils étaient réunis autour d'une même œuvre cinématographique.

5. La vidéo

a. Médiathèque numérique (UniversCiné et ArteVoD)

Née début 2011 du rapprochement d'ArteVoD et d'Universciné, cette plateforme met à disposition des bibliothèques un catalogue d'environ 3 000 programmes, dont plus de la moitié sont des films et des documentaires. Ses atouts du point de vue de l'utilisateur résident dans un accès multiple, depuis la bibliothèque et à distance, à une programmation de qualité⁵¹ qui les familiarise avec une offre légale. La plateforme est simple d'utilisation, elle est conviviale et comporte une dimension communautaire ; la navigation dans le catalogue permet une recherche par réalisateur, année, thème, pays... Les films sont accessibles aux utilisateurs de Mac et PC, mais pas à ceux qui sont sous Linux, et protégés par des systèmes DRM. Ils sont disponibles pour une durée de prêt de 24 à 48h. Le système semble perfectible car des rapports d'utilisation de 2008 indiquaient de nombreux problèmes techniques pour visionner un film intégralement, ce qui peut se révéler très frustrant à l'usage⁵². D'un point de vue professionnel, la console d'administration constitue un véritable outil de gestion de la page d'accueil, des inscriptions et des statistiques de fréquentation ; les demandes spécifiques comme celles des BDP qui doivent gérer des réseaux sont désormais mieux prises en compte.

6. L'autoformation

a. Orthodidacte

Avec cette plateforme, la société Zeugmo propose une solution de formation autonome et personnalisée d'apprentissage orthographique avec la création d'un compte pour chaque usager, sur place ou en accès distant, et d'une section réservée à la gestion de ces comptes.

b. Rosetta Stone

Cette société américaine propose depuis 20 ans des didacticiels d'apprentissage des langues étrangères selon une méthode naturelle d'immersion, très efficace même pour de vrais débutants. Elle est reconnue comme la méthode fournissant les meilleurs résultats, mais également comme la plus onéreuse⁵³. Elle se présente sous forme de CD-Roms transférables sur serveur, avec des possibilités de licences nominatives donnant accès à plusieurs langues et tous les niveaux en réseau, avec des licences d'accès simultané. Un choix est à faire pour les langues et les niveaux.

⁵¹ Enrichie d'interviews de réalisateurs par exemple.

⁵² C'est ce que signalent plusieurs usagers dans un rapport d'utilisation du service fourni par ArteVoD à la médiathèque de l'agglomération troyenne en 2008 [en ligne] [consulté le 28 décembre 2011].
URL : <http://www.bpi.fr/modules/resources/download/default/Professionnels/Documents/Carel/vod_troyes.pdf>

⁵³ BAUDET, Antoine et DEBUREAU, Elodie. *Autoformation en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire tutoré : Aix-en-Provence : IUT. 2009-2010 [consulté le 23 décembre 2011], p. 36.
URL : <<http://fr.calameo.com/read/00020394859c6e3fd6ae1>>
CARRE, Joël. *Construire une offre d'Autoformation en bibliothèque publique* [en ligne]. Mémoire DCB16 : Villeurbanne : ensib. Mars 2008 [consulté le 23 décembre 2011], p. 54.
URL : <<http://www.ensib.fr/bibliotheque-numerique/document-1828>>

c. ToutApprendre.com

Les éditions Learnorama proposent sur ce site d'autoformation en ligne plus de 1 000 cours en ligne déclinés en plusieurs thématiques : langues⁵⁴, bureautique, développement personnel et vie professionnelle, musique, multimédia, code de la route et soutien scolaire. L'accès sur place est possible par adresse IP (une licence par poste) ou par identifiant et mot de passe (les licences de connexion sont affectées par la bibliothèque qui peut ainsi gérer les accès). L'accès à distance se fait à partir d'une plateforme en extranet, soit en créant des comptes utilisateurs, soit en affectant un ou plusieurs cours à des usagers. La bibliothèque a accès à des statistiques d'utilisation.

d. Vodeclic

Jeune entreprise innovante reconnue par l'Etat français, la société Vodeclic propose son catalogue de formations informatiques sous forme de tutoriels vidéo sur des logiciels ou d'autres outils pour Mac et PC depuis 2009 aux bibliothèques. Des mises à jour régulières sont disponibles. La plateforme est accessible depuis tous les navigateurs et certains supports de connexion mobiles (iPhone et iPad). Trois types d'accès sont possibles : dans les murs de la bibliothèque, à distance, ou depuis le portail de la bibliothèque. Des outils de suivi et d'évaluation sont disponibles pour les bibliothécaires grâce à l'accès aux comptes des lecteurs et à la possibilité de produire des statistiques croisées.

7. La musique

a. Cristalzik

Développée par la SARL Cristal Shop en collaboration avec des bibliothécaires musicaux, l'offre commerciale Cristalzik, tout particulièrement destinée aux médiathèques, se présente sous la forme d'un logiciel d'écoute à installer sur des ordinateurs dédiés, et d'un logiciel administrateur. L'offre se décline en trois thématiques : l'écoute intégrale sur place des collections patrimoniales numérisées de la bibliothèque, mais également du catalogue de Believe.com, un distributeur de labels indépendants, et enfin l'écoute et le téléchargement sur place de musique libre de droits. L'intérêt de l'offre réside dans l'accord passé entre Cristal Shop, la Société civile de producteurs phonographiques (SCPP) et la Société des producteurs de phonogrammes en France (SPPF), qui autorise la numérisation du fonds musical de la bibliothèque pour une écoute sur place. De plus, le moteur de recherche du logiciel permet une promenade musicale pour découvrir des musiques proches des goûts de l'utilisateur.

b. MusicMe

Site né en 2008, il offre aujourd'hui un catalogue de 6 millions de titres grâce à des accords passés avec des labels et des grandes compagnies de l'industrie musicale. Dès l'origine, il propose deux formules d'abonnement : une pour l'écoute illimitée en streaming (d'abord payante, puis gratuite), l'autre pour le téléchargement illimité en plus de la première option. Un partenariat associant 4 structures distinctes⁵⁵ a permis

⁵⁴ Plusieurs méthodes sont proposées : Assimil e-learning, Commet multimédia et Eurotalk. Toutapprendre.com *Tous les cours pour la formation en ligne* [site web] [en ligne] [consulté le 26 décembre 2011].
URL : <<http://www.toutapprendre.com/>>

⁵⁵ La ville de Mulhouse, la communauté urbaine de Strasbourg et les BDP 67 (BDBR) et 68 (MD68).

d'expérimenter MusicMe en bibliothèque en 2011. Le site de chaque bibliothèque offre aux usagers inscrits l'écoute intégrale de tous les enregistrements autorisés par les ayants-droits, des radios personnalisées (qui fonctionnent comme des playlists) et la possibilité d'accéder à des fonctionnalités du Web 2.0 participatif, comme celle du Haut-Rhin, Calice68⁵⁶. La partie réservée aux bibliothécaires permet de gérer les adhérents, d'accéder aux statistiques et de gérer les radios (création, activation et désactivation).

c. La médiathèque de la Cité de la musique

Dans le cadre de sa mission de démocratisation culturelle, la Cité de la musique propose aux établissements de lecture publique un accès payant⁵⁷ à son réseau extranet dans le respect des droits des compositeurs et interprètes. Les ressources en ligne se composent de musique en ligne et de ressources documentaires et pédagogiques.

d. Pragmazic

Cette SARL créée à Bordeaux en 2006 par trois membres actifs de l'association *Musique libre !* a pour vocation d'expérimenter de nouveaux modèles économiques pour la promotion d'œuvres musicales et de littérature sous licence ouverte. Elle propose pour cela à la vente ou en location des bornes de partage (Minimazic et Automazic) grâce auxquelles il est possible de télécharger légalement, mais également de déposer une œuvre.

C- QUELS MODELES ECONOMIQUES POUR LE PRET EN BIBLIOTHEQUE ?

1. Les modèles existants

L'activité de CAREL de consultation et de négociation dans le domaine de l'acquisition de ressources électroniques à destination des bibliothèques de lecture publique a véritablement permis d'engendrer une prise de conscience sur la nécessité d'une réflexion commune concernant les modèles économiques proposés par les fournisseurs de ces ressources. On peut une fois encore se tourner vers les BU pour examiner les modèles qui s'y appliquent, mais les deux histoires sont différentes ; à l'université, les utilisateurs de ressources électroniques participent également à leur création, à l'instar des enseignants-chercheurs, qui écrivent des articles qui seront publiés dans des revues scientifiques papier et électroniques. L'acquisition des revues constitue pour eux un enjeu stratégique dans la mesure où le nombre de publications par enseignant ainsi que le nombre de citations de leurs articles sont essentiels à l'obtention de crédits pour la recherche.

⁵⁶ Calice68 *MusicMe - Musique* [site web] [en ligne] [consulté le 26 décembre 2011].

URL : <<http://calice68.mt.musicme.com/>>

⁵⁷ A noter que cet accès est gratuit depuis chez soi, mais que l'intégralité des ressources n'est disponible que depuis une structure abonnée.

Cité de la musique *Extranet ressources en ligne espace abonnés* [site web]. [en ligne]. [consulté le 24 décembre 2011].

URL : <<http://offre.extranet.citedelamusique.fr/abonnez-vous/presentation/recapitulatif-des-ressources-en-ligne>>

De cette problématique particulière découlent plusieurs modèles, liés en outre à un nouveau mode de circulation de l'information, plus rapide, limité dans le temps et dématérialisé. De ce fait, le modèle de l'acquisition pérenne de documents physiques est en baisse, et le phénomène devrait encore s'accroître avec la mise en place d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) harmonisée à 7% pour les deux supports. Les abonnements proposés sont désormais de trois types : tout électronique (e-only), électronique + papier (la revue papier vient en complément), et e-packages (offre par bouquet)⁵⁸. Ce modèle économique, tout comme celui de l'auteur payeur (l'institution à laquelle appartient l'auteur paye pour la publication de son article dans une revue électronique dont l'accès est libre), sont caractéristiques du monde universitaire et ne semblent pas pouvoir être transposés dans le milieu de la lecture publique.

Le principe de l'achat définitif de la ressource électronique est encore peu présent sur le marché (si ce n'est pour l'acquisition d'archives) et pourrait être développé, en parallèle avec une gestion efficiente de l'archivage des données. D'autres modèles se développent en lecture publique, comme celui défendu par Eric Bryis, cofondateur de la plateforme Cyberlibris : une facturation forfaitaire liée aux statistiques d'usage des ouvrages par le biais d'un abonnement annuel fixe⁵⁹ ; c'est le modèle B to B (business to business). Moins avantageux, en particulier pour les BDP, nous verrons que le paiement à l'acte est pratiqué par certains fournisseurs. Restent des modèles innovants, comme le freemium (contraction de « free » et de « premium »), qui consiste en un modèle binaire gratuit/payant – public/privé : des ressources sont mises à disposition gratuitement grâce à des financements publics, le coût réel étant pris en charge par un abonnement payant à des publications en accès restreint⁶⁰. L'idée développée par Pierre Mounier⁶¹ de financer le libre-accès à l'information par des services annexes payants (comme l'impression à la demande) est tout à fait intéressante et pourrait être appliquée aux bibliothèques publiques, si tant est que les services payants restent accessibles financièrement à leurs possibilités de financement. Finalement, la solution vers laquelle devrait tendre tous les consortiums d'achats de ressources électroniques est la licence globale ou nationale, déjà effective dans certains pays (Allemagne, Brésil). L'ABES y travaille, mais surtout à destination des BU pour l'instant⁶².

Voyons à présent quels modèles les fournisseurs des bibliothèques de lecture publique ont proposé aux établissements.

a. L'achat pérenne

Cette formule est souvent doublée d'une deuxième offre tarifaire sous forme d'abonnement, et elle est finalement assez peu présente sur le marché de l'offre de ressources électroniques à destination des bibliothèques. C'est une des possibilités

⁵⁸ ADBS, ADBU, FNPS, GFII, SNIEL, *Clients, agences, éditeurs, comment gérer ensemble les abonnements aux périodiques* [en ligne], 2011 [consulté le 29 décembre 2011], p. 5.

URL :

<http://www.adbs.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?CODE_FICHER=1319034597899&ID_FICHE=12095>

⁵⁹ PINEAU, Nicolas. L'Édition électronique : quels modèles économiques. *BBF* [en ligne] 2010, [consulté le 22 décembre 2011] t. 55, n° 5.

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0086-004>>

⁶⁰ C'est le modèle économique choisi par OpenEdition, qui administre 3 plateformes de publications en libre accès dans le domaine des sciences humaines et sociales, Revues.org, Calenda et Hypotheses.org. OpenEdition est développé par CLEO (le centre pour l'édition électronique ouverte)

⁶¹ PINEAU, Nicolas. L'Édition électronique : quels modèles économiques, *op. cit.*

⁶² Voir dans le préambule la partie 3 : « En bibliothèque de lecture publique » qui évoque cette question (p.15).

qu'offre Numilog pour ses livres numériques, avec l'ouverture d'un « *droit perpétuel à un accès simultané par exemplaire acheté* »⁶³ et Publie.net, avec un abonnement intégral qui permet la lecture en ligne et le téléchargement. Rosetta Stone autorise l'achat définitif de CD-Roms d'apprentissage de langues, tandis que Cristalzik vend ses logiciels accompagnés d'un forfait d'installation et de droits pour un nombre prédéfini d'albums, avec une facture les années suivantes pour la mise à jour, la maintenance et les droits SCPP⁶⁴.

b. L'abonnement

Il permet d'accéder aux ressources électroniques ; il est généralement assorti de tarifs dégressifs. Ainsi, Cyberlibris propose un abonnement annuel corrélé au nombre de bibliothèques dans lesquelles l'offre est présente, ainsi qu'au nombre d'ouvrages numériques accessibles⁶⁵. A la résiliation de l'abonnement, la consultation devient impossible. Immatériel est sur un modèle similaire, avec un abonnement annuel lié aux nombres d'ouvrages choisis et d'utilisateurs potentiels, mais qui n'est pas modifié par une possibilité de connexion à distance. Ceci présente toutefois l'inconvénient d'être assez onéreux pour une BDP, qui doit comptabiliser la population de toutes les communes desservies. Quant à Numilog, il permet trois accès simultanés par abonnement et des tarifs dégressifs pour un nombre d'accès supérieur. Publie.net fournit un accès illimité en lecture seule, à laquelle Lekiosque.fr rajoute la possibilité de télécharger les périodiques, tandis que la société Zeugmo facture le nombre de postes de la bibliothèque sur lesquels sont installés les accès à la plateforme Orthodidacte. La société Bibliomédias tient compte de la spécificité des BDP (fonctionnement en réseau) en leur accordant des tarifs privilégiés, qui dépendent directement du nombre de SIGB différents. Leurs prix sont par ailleurs calculés en fonction des bouquets choisis et du nombre d'usagers inscrits, l'accès étant alors illimité. Les tarifs de Vodeclis varient en fonction du nombre d'accès simultanés autorisés⁶⁶. Son offre est basée exclusivement sur un mode SaaS (Software as a Service), c'est-à-dire que l'on n'achète pas une licence, mais que l'on s'abonne au logiciel. On paie pour utiliser, pas pour posséder. Cristalzik a défini un coût par poste et par nombre d'albums⁶⁷, tandis que le modèle de la Cité de la musique envisage un tarif par nombre de connexions simultanées depuis un même établissement⁶⁸. Ces modèles ne semblent pas toujours avantageux, en particulier pour les BDP qui ne sont pas le plus souvent en contact direct avec leurs usagers et doivent être en mesure de favoriser un accès aux ressources électroniques par le biais des établissements qu'elles desservent. Les négociations entre les 4 bibliothèques du

⁶³ Document de Numilog *Créez votre bibliothèque numérique !* accessible depuis la plate-forme Agora bdpnumérique (réservée aux abonnés) [en ligne] [consulté le 26 décembre 2011].

⁶⁴ Voir le tableau comparatif entre l'achat de logiciels et l'abonnement renouvelable aux ressources à partir des tarifs disponibles sur le site de la Bpi en annexe 1.

⁶⁵ Eric BRYIS, cofondateur de Cyberlibris, est favorable à une facturation liée aux statistiques d'usage de chaque ouvrage (affichage et impression) et à un abonnement annuel à tarif fixe, in PINEAU, Nicolas. *L'Edition électronique : quels modèles économiques*, op. cit.

⁶⁶ A distance, le tarif est de 2 000 € HT pour 300 accès annuels (ou 3 600 € si l'accès par personne ne dure qu'un mois). Sur place, le coût est de 875 € HT pour la fourchette allant de 11 à 25 accès simultanés.

⁶⁷ BPI Cristalzik [site web] [en ligne] [consulté le 26 décembre 2011].

URL : <http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections_et_services2/careel_ressources_electroniques/catalogue/cristalzik.html>

⁶⁸ Les tarifs passent de 450 € annuels pour une connexion, à 5 300 € pour 15 connexions, ce qui représente une fois encore un modèle très onéreux et n'encourageant pas le déploiement de l'offre au sein d'un établissement de lecture publique.

Bas-Rhin et du Haut-Rhin⁶⁹ et MusicMe sont dans ce sens particulièrement intéressantes, car elles ont permis de dégager un nouveau modèle économique plus en adéquation avec les contraintes des collectivités locales. Ainsi, les dépenses peuvent être prévues et il est donc plus aisé d'équilibrer un budget. Il s'agit d'un forfait dans lequel tout est compris, en se basant sur le nombre d'inscrits à la plateforme⁷⁰.

c. Une tarification à l'acte

C'est ainsi que procèdent deux fournisseurs de presse en ligne, Europresse et Pressens pour donner accès aux articles de presse de leurs bases de données. Le premier détermine avec la bibliothèque intéressée un nombre de sessions simultanées et de titres à consulter. Le second établit le coût en combinant le nombre d'articles lus et le nombre de titres accessibles. Lekiosque.fr, parallèlement à son offre d'abonnement en accès illimité, offre la possibilité d'un forfait crédits, un crédit correspondant à l'accès à un magazine depuis n'importe où. L'avantage de cette formule réside dans le stockage pérenne des magazines lus dans la bibliothèque numérique de l'établissement de lecture ayant contracté cette offre. Plus traditionnellement, les tarifs du Robert en ligne sont dégressifs et calculés d'après le nombre d'accès choisis par la bibliothèque⁷¹. En sus de frais de démarrage du service payables la première année, la Médiathèque numérique applique un forfait onéreux par nombre de visionnages⁷². De même, la société Zeugmo, qui commercialise sa plateforme Orthodidacte, fait payer pour la création de chaque compte adhérent lorsque le choix de la bibliothèque s'est porté sur un accès distant⁷³, tout comme Toutapprendre.com, qui facture un prix de licence dégressif en fonction du nombre de connexions choisies⁷⁴. MusicMe a débuté sa collaboration avec les bibliothèques alsaciennes⁷⁵ avec une tarification à l'acte. Cécile Gobbo souligne l'avantage de ce dispositif de facturation qui permet une maîtrise des coûts lors de la mise en place de ce type de service⁷⁶. Ce système présente toutefois l'inconvénient

⁶⁹ Voir le paragraphe « MusicMe » p. 27.

⁷⁰ XG_BlogNotes *Streaming musical des bibliothèques en Alsace* [blog] [en ligne] [consulté le 29 décembre 2011].
URL : <<http://www.xaviergalaup.fr/blog/2011/06/30/streaming-musical-des-bibliotheques-en-alsace/#more-528>>

⁷¹ Cette tarification est cohérente pour une offre de dictionnaire en ligne dont l'utilisation est de toute façon plutôt ponctuelle ; on le consulte pour rechercher une information, mais on ne va pas le lire de façon intensive. Il suffit à l'utilisateur de se déconnecter pour permettre à un autre usager d'avoir accès au dictionnaire en ligne.

⁷² Les tarifs sont très élevés : de 2,92€ le film pour une option de 5 000 visionnages, à 4,26€ le film pour l'option à 200 visionnages, sans compter les frais de mise en service. BPI *Médiathèque numérique* [site web] [en ligne] [consulté le 28 décembre 2011].

URL :
<http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections_et_services2/carel_ressources_electroniques/catalogue/mediatheque_numerique.html>

⁷³ Le coût est « dégressif en fonction de la quantité de comptes adhérents commandée ». Document *Orthodidacte, la plateforme d'apprentissage de l'orthographe*, accessible depuis la plate-forme Agora bdpnumerique (réservée aux abonnés) [en ligne] [consulté le 26 décembre 2011].

⁷⁴ Les tarifs suivants ne sont qu'indicatifs car les éditions Learnorama imposent l'établissement d'un devis personnalisé ; pour un accès sur place, ils varient de 239 € pour 10 connexions simultanées et plus, à 299 € pour 1 à 4 connexions simultanées. Les tarifs à distance sont calculés sur la base du nombre d'inscrits avec un accès illimité, ou à l'utilisation (0,22 € par usager), avec un minimum de facturation de 2 000 € et un plafond à déterminer.

⁷⁵ Voir le paragraphe « MusicMe » p. 27.

⁷⁶ BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION, *Enquête sur les abonnements aux ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique*. Op. cit., p. 13.

majeur de devenir bien trop coûteux en cas de succès du service, ce qui explique que CAREL ne souhaite pas le développement de telles formules de tarification⁷⁷.

d. Un modèle mixte

Il s'agit dans ce type de proposition de coupler une offre de vente ou de location de matériel à une offre d'accès à des ressources électroniques.

Très inventif dans les tarifications mises en place pour les bibliothèques, Lekiosque.fr envisage une offre de prêt de tablettes dont il s'engage à assurer la maintenance. C'est une formule un peu similaire qui a été retenue par la société Pragmazic. Un matériel spécifique -les bornes Minimazic et Automazic- étant nécessaire pour accéder aux fichiers, elle propose en location ou à la vente une ou plusieurs bornes de téléchargement, accompagnées d'un abonnement décliné en plusieurs formules graduelles allant du simple accès au catalogue, en passant par la maintenance et la garantie, jusqu'à l'accès aux archives.

2. Enjeux stratégiques

De plus en plus de BDP se sont lancées dans l'acquisition de ressources numériques et électroniques à destination de leur réseau. N'étant pas en contact direct avec le public, ce choix interroge ; quelles sont les implications de cet engagement dématérialisé, et quelles en seront (quelles en sont) les répercussions sur leur structure et la composition de leurs missions ?

a. L'aspect économique

Si l'on se réfère aux modèles économiques existants, force est de constater que les fournisseurs appréhendent peu la spécificité des BDP, qui sont bien plus que des bibliothèques, mais des réseaux, comme nous l'avions évoqué en introduction, et que beaucoup reste à faire en ce domaine.

La question la plus sensible, relevée par Cécile Gobbo et Philippe Colomb⁷⁸, est celle des accès aux ressources électroniques. En effet, comment les BDP, « *qui n'ont pas de public inscrit directement* », peuvent-elles desservir toute la population du territoire qui leur incombe sans payer un prix très élevé ? Nous savons que Carel fait entendre la voix des BDP lors des négociations sur les accès aux ressources numériques et électroniques en questionnant systématiquement les fournisseurs sur plusieurs points : les accès simultanés, depuis tous les postes au sein de la bibliothèque ; les accès à distance, des accès simultanés sur place et à distance qui ne se concurrencent pas quant au nombre de sessions possibles dans la bibliothèque, et des accès sur des supports mobiles (smartphones et tablettes). Quels sont les résultats obtenus jusqu'à présent ? Quels fournisseurs répondent à la demande spécifique des BDP ? Quels sont les modèles économiques les plus pertinents pour elles ? Quelles solutions restent encore à inventer ou quelles pistes faudrait-il suivre pour arriver à proposer une offre de qualité sans y consacrer un budget démesuré ?

⁷⁷ Op. cit., p.14-15.

⁷⁸ BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION, *Enquête sur les abonnements aux ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique*. Op. cit., p.15.

b. Le réseau

La notion de réseau en lecture publique départementale détermine une vision et des outils communs, ainsi qu'un certain niveau de partage des informations. Dans l'absolu, cela implique de disposer : des mêmes outils informatiques (catalogue commun en ligne, site internet...), d'un même catalogue des formations mises en place par la BDP sur des thèmes généraux ou plus spécifiques, d'une (ou de plusieurs) personne(s) animatrice(s) du réseau avec un nombre d'heures suffisant pour créer une cohésion au sein du réseau, de collections de la BDP qui circulent entre les bibliothèques, d'animations communes, de réunions régulières pour échanger sur la politique d'acquisition, les partenariats, l'animation... Ce schéma est souple et modulable selon les départements ; il est de toute façon indispensable a minima pour qu'une offre effective de ressources numériques puisse exister, même si (nous le verrons), toutes les bibliothèques ne proposent pas nécessairement les mêmes contenus. Dans tous les cas, lorsque survient la question de mettre à disposition du public des ressources numériques, comment cela doit-il se faire ? Est-ce que chaque bibliothèque communale conventionnée, si tant est qu'elle soit équipée en ordinateurs destinés au public et connectés à Internet, sera un relais pour les ressources numériques ? Est-ce que cette offre sera directement à destination des publics en accès distant, depuis le support de leur choix ?

c. Toucher le plus grand nombre

Cet objectif d'élargissement de la fréquentation réelle ou virtuelle de la bibliothèque est un argument très favorable à l'essor des ressources numériques en BDP à destination des usagers. En effet, l'accès à ces ressources est possible par le biais d'ordinateurs ou d'autres équipements connectés à Internet. Or, même si le taux de couverture du territoire n'atteint pas encore les 100%, il est en progression : l'enquête annuelle du CREDOC⁷⁹ rendue publique le 14 décembre 2011 indique que 78% des Français sont équipés d'un ordinateur à leur domicile⁸⁰ et qu'ils sont environ 75% à bénéficier d'un accès Internet depuis leur domicile⁸¹. De plus, les lieux (domicile, travail, lieux publics...) et les moyens de connexion (tablettes et smartphones) sont multiples. Il semble donc relativement facile d'approcher la plus grande partie de la population qui dispose à la fois des outils et de la connexion nécessaires pour l'amener à utiliser les ressources numériques proposées par la bibliothèque. Car comme l'indique Olivier Donnat⁸², nous avons changé de paradigme depuis les maisons de la culture d'André Malraux. L'accès à la culture se fait désormais depuis sa propre maison (ou tout autre lieu d'ailleurs, pourvu que l'on ait un accès à internet). Voici l'avènement de la « culture à domicile ».

Quelle serait la meilleure façon de toucher ce public majoritaire ? D'autre part, même si le fossé numérique⁸³ diminue légèrement en 2011, certaines catégories de personnes -les

⁷⁹ CREDOC, *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2011)*, [en ligne]. Paris : CGIET et ARCEP, 2011 [consulté le 31 décembre 2011].

URL : <http://www.arcep.fr/fileadmin/uploads/tx_gspublication/rapport-credoc-diffusion-tic-2011.pdf>

⁸⁰ Ils étaient 48% en 2003 et 76% en 2010. *Op. cit.* (p. 59).

⁸¹ Contre 31% en 2003 et 71 % en 2010. *Op. cit.* (p. 68).

⁸² DONNAT, Olivier. En finir (vraiment) avec la « démocratisation de la culture ». *OWNI, News, Augmented* [en ligne], 24 avril 2011 [consulté le 31 décembre 2011]. (p. 8).

URL : <<http://eu.joliprint.com/api/rest/url/print?url=http%3A%2F%2Fowni.fr%2F2011%2F04%2F24%2Fdemocratisation-culture%2F&disposition=attachment>>

⁸³ Il traduit les inégalités d'équipement par un calcul.

plus éloignées d'Internet ou celles qui en ont un usage restreint, cantonnées à l'aspect ludique- sont celles pour lesquelles il conviendrait de concentrer les efforts afin de les amener à s'intéresser à ces ressources. Les catégories discriminantes sont l'âge, la PCS, le diplôme et les revenus. Les publics-cibles les plus éloignés des ressources numériques car peu habitués aux outils-supports de ces ressources se rencontrent donc parmi les personnes âgées, les usagers des catégories sociales les moins élevées, à faibles revenus, et peu ou pas diplômés. Pour ces usagers, quels seront les accès à privilégier ? Et préalablement à cela, de quels moyens les bibliothèques pourraient-elles se doter pour que ces usagers aient véritablement accès à ces ressources numériques et électroniques ?

d. Vers une démocratisation de l'offre... ou une prise en compte plus efficiente de la demande ?

La question qui nous préoccupe est bien de tenter de nous adapter au mieux aux attentes des usagers, voire même de les anticiper pour leur fournir les outils nécessaires à leur épanouissement culturel, mais aussi social et citoyen. Pour cela, deux paramètres sont à considérer : premièrement, l'enjeu de la formation des usagers, car la maîtrise des outils et des ressources informatiques est aujourd'hui un véritable moyen d'affirmation de soi et de connaissance du monde. D'ailleurs, les bibliothèques, quel que soit leur statut, s'emparent de plus en plus de cette formation aux usagers. Certaines, dont la Bpi et son espace d'autoformation⁸⁴, le font même très bien. Nous pouvons donc nous interroger pour savoir dans quelle mesure les expériences menées à la Bpi seraient transposables dans des bibliothèques plus petites et dotées de moyens bien plus modestes ? Sinon, quelles seraient les adaptations à prévoir ? Le deuxième paramètre est celui de la diversification des publics. Pour ajuster l'offre et s'adapter au public, il faut se donner les moyens de mieux connaître ce public par la mise en œuvre d'une véritable politique de développement des publics⁸⁵. Quels moyens pourraient être mis en œuvre pour y parvenir, avec deux options : sans budget contraint et avec budget contraint (cas de plus en plus courant en bibliothèque) ? Quels acteurs seraient mis à contribution ? Quels seraient les écueils à éviter et les pistes à suivre ? Quels types d'accès aux ressources numériques et électroniques seraient à privilégier ?

e. L'indispensable médiation

Se pose ensuite la question cruciale de la médiation : comment contourner la difficulté de la développer alors même que les BDP sont des prestataires pour des bibliothèques qui elles, sont en contact direct avec le public ? Si l'accès aux ressources est distant, la médiation ne risque-t-elle pas d'être plus compliquée à mettre en place ? Quels seront les outils à utiliser pour la rendre visible ? Il s'agira donc de distinguer entre les différents types de médiations possibles et d'envisager celles les plus à même de correspondre aux spécificités des BDP.

⁸⁴ En tant que « laboratoire d'expérimentation de pratiques innovantes dans tous les secteurs de la lecture publique, mais aussi [...] partenaire des bibliothèques territoriales » (extrait de la proposition n°1 des 14 propositions pour le développement de la lecture de Frédéric Mitterrand), la Bpi est très active dans un rôle de transmission de ses expériences et de formation. Bpi. *Autoformation* in Collections et services in Professionnels in Accueil. [site web]. [en ligne]. [consulté le 1^{er} janvier 2012]. URL : <http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections_et_services2/autoformation.html>

⁸⁵ DONNAT, Olivier. En finir (vraiment) avec la « démocratisation de la culture ». *Op. cit.*, p.7.

f. Le développement des compétences

Cette interrogation sur la médiation nous amène inévitablement à la question des compétences nécessaires pour assumer ce rôle de médiateur au sein des espaces ou à distance, et plus globalement, sur la gestion de cet ensemble de ressources, depuis leur acquisition (définitive ou temporaire) jusqu'à leur diffusion : il s'agit de s'approprier une culture numérique permettant d'appréhender ce type de ressources d'un bout à l'autre de la chaîne, avec des savoirs techniques mais pas seulement. Il faut pratiquer une veille active, procéder à la rédaction d'appels d'offres, sélectionner des fournisseurs, des offres, choisir les supports, ... Bien que certaines tâches puissent être effectuées avec le soutien des services supports du Conseil général, il convient de maîtriser un certain nombre de notions. Quels sont les moyens pour parvenir à former et se former en la matière ? Quelles sont les pratiques actuelles ? Quelles sont celles qui pourraient avec bénéfice se répandre dans le réseau des BDP ?

3. Le contexte particulier des BDP

a. Action politique affirmée dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales

Avec la prise de compétence en matière de lecture publique par les départements, suite à la loi de décentralisation de 1986, les Conseils généraux ont intégré les BDP (appelées alors BCP) en leur sein pour qu'elles deviennent un service départemental. Outre leur mission traditionnelle de desserte, elles ont été amenées à traduire en actions les souhaits politiques de création de bibliothèques sur leur territoire, et encouragées à conduire et développer des partenariats avec d'autres services culturels. La territorialisation de la lecture publique présente de nombreux atouts car elle permet justement de l'envisager sous un angle de proximité, chaque Conseil général menant via la BDP une politique de lecture publique adaptée à son territoire. En se conformant à une délimitation cantonale⁸⁶, les BDP s'appuient sur un « zonage politique », plus facile à identifier.

Toutefois, la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit que l'ensemble du territoire français soit couvert par des structures intercommunales ; cela implique nécessairement un schéma de lecture publique à redessiner, dans lequel les BDP doivent trouver leur place. De fait, le nombre croissant de réalisations de réseaux de lecture intercommunaux génère proportionnellement autant de transferts de compétence de gestion des équipements culturels et de la lecture publique des communes vers les intercommunalités⁸⁷. Ces structures sont un nouveau maillon dans la chaîne territoriale, entre les BDP et les BM des petites communes⁸⁸. Elles interviennent donc dans la mise en œuvre de la lecture publique, souvent avec l'appui du Conseil général, l'idée étant d'aller vers un aménagement du territoire qui les

⁸⁶ « Référence électorale du Conseil général »

BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.). *Bibliothèques d'aujourd'hui : à la conquête de nouveaux espaces*. Op. cit. Première partie, chap. 1, GUILBAUD, Didier. La Bibliothèque départementale de prêt (BDP) et ses publics : renversement de tendance ! (p. 40).

⁸⁷ SONNIER, Corinne. De l'avenir des bibliothèques départementales de prêt. *BBF* [en ligne] 2010, [consulté le 29 décembre 2011] t. 55, n° 2.

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0026-005>>

⁸⁸ WAHNICH, Stéphane (dir.). *L'avenir des BDP – Etude qualitative*, SCP Communication, Assemblée des départements de France, juillet 2008 [en ligne] [consulté le 30 décembre 2011], p. 66.

URL : <http://www.scpcommunication.com/dl/ADP_biblioDepartementalesPret2008.pdf>

conduise à devenir autonomes. A ce titre, les contrats territoire-lecture⁸⁹ doivent favoriser la dimension intercommunale des politiques de lecture publique et apporter une dynamique de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales.

b. Les BDP au centre du dispositif

Dans ce nouveau maillage, les BDP ont toute leur place car elles sont déjà constituées en réseaux, offrant ainsi une meilleure « *lisibilité politique* »⁹⁰ de l'action du Conseil général. Leur connaissance fine du territoire leur permet aujourd'hui d'assumer plusieurs rôles stratégiques et d'assurer l'interface entre les différentes structures.

Un rôle d'ingénierie

Les BDP participent au développement territorial de la lecture publique à travers les diagnostics qu'elles sont à même d'établir ou, à tout le moins, dont elles établissent le cahier des charges pour des bureaux d'études spécialisés, dans le but de prévoir une organisation cohérente du territoire à travers les constructions et aménagements de bibliothèques nouvelles ou existantes. Ceci est une notion essentielle que le Conseil général doit prendre en compte.

Un rôle d'expert

Les BDP le sont dans plusieurs domaines : elles proposent des formations aux agents et aux bénévoles des bibliothèques de leur réseau, elles mettent en place, collectent et diffusent des propositions d'animation culturelle, elles jouent un rôle de conseil auprès des élus, et elles sont en mesure dans le domaine de la lecture d'apporter une réflexion, voire d'assurer une fonction d'observateur de la lecture sur le territoire.

Un rôle de médiateur

De par la création de postes d'animateurs de réseaux, qui circulent dans les différents équipements, les BDP coordonnent et dynamisent les actions de leur réseau. Jusqu'alors positionnées dans une relation verticale avec les bibliothèques qu'elles desservent (bibliothèques communales de proximité), elles glissent, avec le développement de réseaux intercommunaux de bibliothèques, vers des partenariats menés de façon plus horizontale avec des bibliothèques intercommunales qui structurent tout un secteur géographique. Ainsi la BDP de Haute-Loire travaille sur les deux niveaux : elle accompagne les bibliothèques communales lorsque les communes ont gardé la compétence lecture, mais travaille aussi directement avec les EPCI existantes⁹¹. Les structures intercommunales (avec ou sans médiathèque tête de réseau) pourraient même prendre en charge la desserte en documents des petites bibliothèques, ainsi que la formation et le recrutement du personnel⁹², permettant ainsi aux BDP de s'investir dans de nouvelles missions.

⁸⁹ Proposition n° 8 des 14 propositions pour le développement de la lecture. Ministère de la Culture et de la Communication. *Présentation des propositions de Frédéric Mitterrand pour le développement de la lecture*, Département de l'information et de la communication, mars 2010 [en ligne] [consulté le 30 décembre 2011], p. 12.
URL : <http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/DP_Livre_2010.pdf>

⁹⁰ BISBROUCK, Marie-Françoise (sous la direction de). *Bibliothèques d'aujourd'hui : à la conquête de nouveaux espaces*. Op. cit. p.37.

⁹¹ Information fournie par Renaud AIOUTZ lors du stage « *Evaluation de la dynamique intercommunale en bibliothèque* » en juin 2011.

⁹² WAHNICH, Stéphane (dir.). *L'avenir des BDP – Etude qualitative*, op. cit., p. 40.

Un rôle de chef d'orchestre

Pleinement intégrées parmi les services des Conseils généraux, les BDP pourraient jouer un rôle de coordonnatrices de sociétés extérieures ou des services internes pour l'établissement de schémas sur l'enseignement artistique, la gérontologie, qui seraient ensuite liés à la lecture publique⁹³.

⁹³ Serge LESTRILLE, directeur du cabinet Emergences Sud, formulait ces hypothèses lors du stage « *Evaluation de la dynamique intercommunale en bibliothèque* » *op.cit.*

II- Méthodologie de l'enquête et état des lieux

A- ENQUETE EN BDP

1. Objectif de l'enquête

Initialement, l'objet de notre travail envisageait d'aborder la question de la présence des ressources numériques et électroniques en BDP sous l'angle de la demande des usagers en la matière. La réalité calendaire de réalisation de ce mémoire d'étude ne nous a pas permis d'être en mesure d'effectuer une enquête auprès du public comme cela avait été l'intention de départ. Sans écarter complètement le point de vue du public dans notre travail, nous avons plus particulièrement recentré notre sujet sur cette problématique : comment l'intégration de ces ressources dans les collections des BDP à destination de leur réseau impacte-t-elle leurs missions, dans un contexte fortement évolutif, tant du point de vue technique, humain que politique ? Quelles solutions envisager pour ne pas « subir » l'offre, mais devenir un véritable acteur dans l'appropriation de ces ressources ?

2. Les données disponibles

Pour réaliser ce travail, nous nous sommes appuyés sur un réseau de BDP déjà bien engagées sur la voie du numérique, réseau que nous avons pu intégrer en tant qu'observateur. Ce réseau, accessible sur Internet avec un identifiant et un mot de passe, a été mis en place par Mélanie Villenet-Hamel, directrice de la médiathèque départementale de l'Hérault. Il s'agit de la plateforme « BDP numérique » créée avec le logiciel libre Agora-project, hébergée par Omnispace et riche de 56 contacts. Un questionnaire a été adressé par messagerie électronique à 44 BDP à partir du 27 octobre 2011. Sept réponses nous sont parvenues. Nous avons relancé les contacts qui n'avaient pas donné suite au premier message, et avons obtenu ainsi 9 réponses supplémentaires, soit un total de 16 réponses de BDP au 25 novembre 2011. Ces données nous ont semblé suffisamment pertinentes d'un point de vue qualitatif car les BDP qui nous ont répondu sont parmi les plus avancées dans l'offre de ressources numériques et électroniques, si bien que nous n'avons pas procédé à une troisième relance. Nous sommes toutefois bien conscients que ce questionnaire ne couvre pas de façon exhaustive notre sujet ; il nous semblait cependant plus approprié d'illustrer notre propos avec des exemples significatifs.

3. La méthodologie employée : un questionnaire adressé aux BDP

a. Les contraintes techniques liées à l'outil

Nous avons créé un questionnaire à partir de la plateforme de Google Documents. Le questionnaire écrit comportait 77 questions sur 4 pages. On ne pouvait accéder à la page suivante qu'après avoir répondu à toutes les questions que nous avons choisi de rendre obligatoires. Nous avons procédé de la sorte pour être certains de disposer de certaines

données essentielles. Ce dispositif a toutefois gêné quelques bibliothécaires⁹⁴ qui ont dû faire appel à nous (par mail ou par téléphone) pour parvenir à accéder aux pages suivantes, ou pour nous faire état de réponses partielles, qu'il n'était pas possible de fournir par le biais du questionnaire, pour les raisons de blocage en cas de réponse incomplète évoquées précédemment.

b. Le contenu du questionnaire

Le questionnaire mêlait des données quantitatives sur l'établissement, le personnel, les formations dispensées, le public, les collections numériques et électroniques, et des données qualitatives avec une demande d'appréciation à fournir librement par rapport aux différents types de ressources⁹⁵.

- **En première page** figuraient des questions sur l'établissement et le personnel :
 - Nom exact de la BDP
 - Nom du directeur de l'établissement
 - Nombre d'agents de catégorie A présents sur l'ensemble du réseau
 - De catégorie B
 - De catégorie C
 - De bénévoles
 - Nombre total de formations dispensées aux agents sur une année
 - Nombre de formations qui concernent le numérique
 - Intitulé de ces formations spécifiques
 - Commentaires sur l'établissement et le personnel
- **La page deux** concernait le public :
 - Nombre d'habitants dans le réseau de lecture (population à desservir)
 - Nombre de personnes inscrites
 - Répartition par tranche d'âge :
 - 0-14 ans
 - 15-24 ans
 - 25-59 ans
 - 60 ans et plus
 - Type d'établissements desservis, ainsi que leur nombre :
 - BM, médiathèques
 - CDI
 - BCD
 - Crèches
 - Centres de loisirs
 - Maisons de retraite
 - Hôpitaux
 - Autres (précisez lesquels)
 - Commentaires sur le public et le réseau de lecture
- **La page trois**, la plus longue, traitait des collections :
 - Nombre de documents proposés en prêt (tous supports confondus)
 - Budget global d'acquisition de la BPD en euros
 - Part de ce budget consacrée aux ressources numériques
 - Commentaires sur les collections

⁹⁴ Nous utilisons ce terme de façon générique, il correspond au personnel travaillant en BDP.

⁹⁵ Il est visible à cette adresse :

URL : <<https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?hl=fr&formkey=dHJScV9rU3VneEIESmZSajFGLUZBX1E6MQ#gid=0>>

- Parmi l'offre proposée, un accès gratuit en ligne à des **ouvrages** est-il proposé ?
 - Nom de la plateforme utilisée en cas de réponse positive
 - Nombre de documents proposés (fiction)
 - Nombre de documents proposés (documentaires)
 - La plateforme est-elle accessible : aux abonnés, à tous les visiteurs, depuis la bibliothèque, depuis le domicile ?
 - Nombre d'utilisateurs de cette plateforme
 - Commentaires sur l'offre numérique d'ouvrages numériques
- Parmi l'offre proposée, un accès gratuit en ligne à des **journaux** est-il proposé ?
 - Nom de la plateforme utilisée en cas de réponse positive
 - Possibilité de consulter des archives, des journaux récents ?
 - Nombre de titres proposés
 - Titres proposés
 - La plateforme est-elle accessible : aux abonnés, à tous les visiteurs, depuis la bibliothèque, depuis le domicile ?
 - Nombre d'utilisateurs de cette plateforme
 - Commentaires sur l'offre numérique de journaux
- Parmi l'offre proposée, un accès gratuit en ligne à des **sites** est-il proposé ?
 - Type de sites en cas de réponse positive
 - Les sites sont-ils accessibles : aux abonnés, à tous les visiteurs, depuis la bibliothèque, depuis le domicile ?
 - Nombre d'utilisateurs de ces sites
 - Commentaires sur l'accès à ces sites
- Parmi l'offre proposée, un accès gratuit en ligne à des **films** est-il proposé ?
 - Nom de la plateforme utilisée en cas de réponse positive
 - Nombre de films proposés (fiction)
 - Nombre de films proposés (documentaires)
 - Les œuvres sont-elles accessibles : aux abonnés, à tous les visiteurs, depuis la bibliothèque, depuis le domicile ?
 - Nombre d'utilisateurs de cette plateforme
 - Commentaires sur l'offre numérique de films
- Parmi l'offre proposée, un accès gratuit en ligne à de la **musique** est-il proposé ?
 - Nom de la plateforme utilisée en cas de réponse positive
 - Nombre de titres proposés
 - Les titres sont-ils accessibles : aux abonnés, à tous les visiteurs, depuis la bibliothèque, depuis le domicile ?
 - Nombre d'utilisateurs de cette plateforme
 - Commentaires sur l'offre numérique de musique
- Parmi l'offre proposée, un accès gratuit en ligne à de la **formation** est-il proposé ?
 - Nom de la plateforme utilisée en cas de réponse positive
 - type de formations proposées
 - Les offres de formation sont-elles accessibles : aux abonnés, à tous les visiteurs, depuis la bibliothèque, depuis le domicile ?
 - Nombre d'utilisateurs de cette plateforme
 - Commentaires sur l'accès en ligne à des offres de formation
- Prêtez-vous des **liseuses** ?
 - Nombre prêté

- Durée du prêt
 - Comment les utilisateurs se procurent-ils les fichiers numériques à lire avec les liseuses ? (elles sont déjà chargées en fichiers, les lecteurs chargent des fichiers depuis la plateforme de la bibliothèque, autre)
 - Commentaires sur le prêt de liseuses
- **La page quatre** terminait avec la médiation :
- Avez-vous mis en place des actions de médiation pour l'appropriation des ressources numériques par les usagers ?
 - De quel type si réponse positive
 - « Chaque bibliothèque départementale ayant ses spécificités territoriales, peut-être avez-vous des expériences à partager ou des éléments à préciser qui n'étaient pas présents dans ce questionnaire. Dans ce cas, vous pouvez écrire ici ce que vous souhaitez, ou me laisser votre numéro de téléphone pour que je vous contacte directement. »

c. L'exploitation des données

Les questions fournies par les 16 répondants ont été automatiquement intégrées dans un tableur fourni par Google Documents. L'avantage est de ne pas avoir eu besoin de ressaisir l'ensemble des données manuellement pour les intégrer dans une feuille de calcul. Par précaution et parce qu'une connexion internet n'était pas toujours disponible, nous avons copié ces données sur une autre feuille de calcul, puis nous les avons séparées en plusieurs onglets pour en faciliter la lecture. Parmi les inconvénients, certaines questions se sont trouvées déplacées par rapport à la chronologie du questionnaire ; il a donc fallu les remettre en ordre pour que les données soient plus facilement exploitables.

Nous avons croisé les chiffres aimablement fournis par les BDP avec les données issues du site de l'ADBBDP⁹⁶, car il nous manquait parfois certaines données. En effet, lors du dépouillement des données concernant le bassin de population à desservir, nous nous sommes rendu compte que notre question sur la population à desservir n'était pas suffisamment précise et pouvait prêter à confusion (fallait-il indiquer l'ensemble de la population du département, ou bien fallait-il exclure les villes de plus de 10 000 habitants ?). La plupart avait songé à cette nuance, mais nous avons préféré vérifier la pertinence des chiffres, c'est pourquoi les données présentes dans ce travail peuvent différer de celles fournies par le biais des questionnaires.

Nous n'avons pas obtenu de données complètes pour la Corrèze et avons pris les informations dans la publication en ligne de la BDP19⁹⁷.

Nous avons bien conscience que chaque BDP a des particularités liées à son histoire et son territoire. Le fait de les catégoriser en fonction de données quantitatives peut donc sembler bien réducteur, d'autant plus que le temps nous a manqué pour reprendre contact avec certaines BDP dont les données faisaient défaut ou qui nous semblaient contradictoires. Ce classement a toutefois le mérite de permettre de les situer les unes par rapport aux autres et ne constitue qu'une partie de ce travail, complété par des données qualitatives.

⁹⁶ Nous avons utilisé l'outil de comparaison statistique disponible sur le site.

ADBBDP *Comparateur statistique* in Chiffres in Les BDP [site web] [en ligne] [consulté le 2 janvier 2012].

URL : <<http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?page=stats>>

⁹⁷ *La Lettre de la bibliothèque départementale 19* [en ligne], mai 2011 [consulté le 17 décembre 2011], n° 8, p. 1.

URL : <http://correzebiblio.cg19.fr/opacwebaloes/Fichiers/La_Lettre%20n%C2%B08.pdf>

4. Les BDP participantes

Les BDP qui ont répondu à notre enquête sont les suivantes (le nom du directeur ou de la directrice de l'établissement figure entre parenthèses) :

- La BDP de la Corrèze (Gaetano Manfredonia),
- La Médiathèque départementale de l'Hérault (Mélanie Villenet-Hamel),
- La Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine (Cécile Defois),
- La Direction du livre et de la lecture publique de Touraine (Didier Guilbaud),
- La Bibliothèque départementale du Jura (Colin Vidal),
- La BDP de la Manche (Christine Legendre),
- La Bibliothèque départementale de la Mayenne (Sylvie Dewulf),
- La Bibliothèque départementale de la Meuse (Evelyne Herenguel),
- La Médiathèque départementale du Morbihan (Laurent Ronsin-Menerat),
- La Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme (Aude Van Haeringen),
- La Médiathèque départementale du Haut-Rhin (Suzanne Rousselot),
- La Direction de la lecture publique de Saône-et-Loire (Jérôme Triaud),
- La Médiathèque départementale de Seine-et-Marne (Martine Jan),
- La Bibliothèque départementale des Deux-Sèvres (Stéphanie Visage),
- La Bibliothèque départementale de la Vienne (Francine Jourdain),
- La Bibliothèque départementale des Vosges (Gaël Fromentin).

a. Etat des lieux géographique : des paysages très ruraux, très urbanisés, ou mixtes

Le panel est composé en majeure partie de départements plutôt ruraux avec une densité de population moyenne à faible, et peu de grosses villes : ils sont 10 dans ce cas.

Quatre départements sont entre le rural et l'urbain, avec une forte proportion d'intercommunalités dans le Puy-de-Dôme⁹⁸, un caractère rural de l'Ille-et-Vilaine mais une industrie alimentaire développée, une croissance démographique importante due aux arrivées dans le Morbihan, et la Saône-et-Loire, un très grand département à la fois rural et urbain.

Enfin, trois départements ont soit une forte densité de population et/ou sont urbanisés avec des villes de taille importante : le Haut-Rhin, l'Hérault et la Seine-et-Marne (avec la particularité pour ce dernier département d'être très peuplé et très rural).

b. Etat des lieux du réseau de bibliothèques : des situations contrastées

Les réseaux en progression

- C'était le cas de **la Corrèze**, où la BDP jouait encore un rôle important dans la desserte des communes les plus éloignées d'établissements de lecture publique. Mais la mise en place d'un plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques⁹⁹ impulse aujourd'hui une nouvelle dynamique à la lecture publique sur ce territoire, « avec deux idées force : fixer des critères réalistes pour l'attribution des aides » et surtout « favoriser une plus grande implication des communes et / ou des intercommunalités ».

⁹⁸ 97% des communes du Puy-de-Dôme adhèrent à un EPCI à fiscalité propre.

⁹⁹ Plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques 2012-2014 [en ligne]. [consulté le 17 décembre 2011]. URL : <<http://correzebiblio.cg19.fr/opacwebaloes/Fichiers/Plan2010-2014.pdf>>

- La DLLP de **Touraine** est partenaire de 132 bibliothèques. Son réseau se caractérise par « une absence de relais dynamiques dans le cadre cantonal » : peu ou pas de bibliothèques structurantes, avec un taux de professionnalisation très faible¹⁰⁰ et une grande hétérogénéité des bibliothèques sur le territoire. Ce constat a amené le Conseil général à définir un plan de développement de la lecture publique¹⁰¹ visant à renforcer les coopérations intercommunales en passant par le niveau cantonal.
- La BDP des **Deux-Sèvres** dessert 190 bibliothèques, ce qui correspond à 301 communes. Elle semble se trouver dans une situation un peu similaire à celle de la Touraine, avec de nombreuses petites structures mais pas de bibliothèque qui jouerait un rôle structurant sur le territoire. L'équipement informatique (logiciels) fait lui aussi défaut dans certains points-lecture. Mais l'équipe semble engagée dans une démarche très dynamique de progression, et une réflexion sur l'expérimentation de liseuses va s'engager en 2012 sous réserve de remplacement de postes vacants.
- La BDP de **la Meuse** dessert 118 communes du département sur les 496 de moins de 10 000 habitants ; son réseau est encore peu développé avec une seule bibliothèque de niveau 1, mais 4 sont en projet, et le budget d'acquisition de documents par habitant est bien en deçà de la moyenne nationale (1,34€ contre 2,49€). Cependant, le développement des intercommunalités et les partenariats établis entre les collectivités et les bibliothèques rend désormais obsolète la limite de 10 000 habitants. Elle est toutefois dans une dynamique de progression avec son engagement dans le numérique (plusieurs expérimentations en cours et mise en route de Camelia 55, un tout nouveau portail) qui lui amènera sans doute de nouveaux usagers.
- La MD des **Vosges** comprend 168 bibliothèques et points-lecture. Certaines collections sont vieillissantes et la moitié des structures sont des dépôts sans budget ni surface propre. Le réseau est encore peu informatisé, ce qui ne va pas rendre aisé le développement d'une offre de ressources numériques à destination des usagers, même si le jeune directeur semble très investi sur cette question. Un tiers des structures seulement disposent d'un logiciel de gestion. On peut souligner la forte progression du nombre de ses lecteurs entre 2005 et 2009, bien que cela reste en-deçà de la moyenne nationale. Le réseau est encore dans une phase de progression, avec des besoins importants de formation.

Les réseaux structurés

- Dans **l'Hérault**, ce sont 236 bibliothèques et médiathèques desservies par la MD34, avec un fort développement de l'offre numérique, de nombreuses intercommunalités structurées (politique commune d'acquisition au sein des communautés de communes, mise en place d'équipements de proximité avec le soutien de la MD34 dans le cadre de contrats de territoire signés entre le Conseil général et les communautés de communes...), une cinquantaine de coordinateurs intercommunaux et un accord d'un genre unique entre la MD34 et la bibliothèque d'agglomération de la ville de Montpellier.
- La MD **d'Ille-et-Vilaine** intervient auprès de 270 bibliothèques (communales ou d'EPCI), avec comme objectif de développer la lecture et d'élargir aux pratiques culturelles pour l'ensemble des habitants. Elle s'appuie pour cela sur des collaborations partenariales avec les collectivités responsables du fonctionnement des bibliothèques.
- La MD du **Jura** dessert encore directement 55 communes par bibliobus et accompagne le développement du réseau de bibliothèques et médiathèques. Sa situation financière est particulière car elle dispose actuellement d'une subvention spécifique de l'Etat ainsi que

¹⁰⁰ Voir annexe 2 : Proportion agents / bénévoles en BDP

¹⁰¹ Plan de développement de la Lecture Publique 2010 [en ligne]. [consulté le 3 janvier 2012].
URL : <http://www.cg37.fr/lireentouraine/pdf/plan_de_developpement.pdf>

d'une dotation exceptionnelle valable pour deux ans. Les budgets ne sont donc pas représentatifs.

- La BDP de **la Manche** est partenaire de 90 bibliothèques et médiathèques. Son réseau semble bien structuré et le taux de fréquentation de ses bibliothèques est bon.
- La BDP de **la Mayenne** a, depuis le vote du plan départemental de développement de la lecture publique en 1996, triplé la fréquentation du public des bibliothèques, et établi des conventions avec la quasi-totalité des intercommunalités. La mise en place de bibliothèques « têtes de réseau » et le recrutement de bibliothécaires intercommunaux ont permis d'améliorer la situation de la lecture publique dans ce département.
- La MD du **Morbihan** compte 237 bibliothèques dans son réseau (sur les 254 du département). Ainsi, 95 % des habitants du département bénéficient d'un équipement de lecture publique dans leur commune. Le taux de fréquentation est très élevé, supérieur à 20%. Une centaine de projets de création ou de rénovation d'équipements ont été réalisés, et l'offre de ressources électroniques montre son dynamisme.
- Le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique 2011-2013 vient d'être voté à l'unanimité par les conseillers généraux du **Puy-de-Dôme**. Il fait suite au 1er schéma, qui a permis de mailler le territoire avec de nombreuses créations. La MD dessert 351 bibliothèques du département, et elle est organisée en 4 pôles :
 - Ressources documentaires,
 - Formation,
 - Réseau,
 - Animation.
- C'est une organisation très semblable qui est en place à la BDP de **Seine-et-Marne** avec 4 secteurs qui ont des responsabilités transversales :
 - La politique documentaire,
 - La formation,
 - La médiation jeunesse,
 - Le développement culturel.

Chaque responsable de secteur anime une équipe de bibliothécaires référents de territoire et des agents techniques. Les modes d'intervention sont sectorisés afin de prendre en compte la globalité d'un territoire. Mais l'offre de lecture publique est très inégale géographiquement : il y a des équipements de qualité à l'ouest, et une offre très déficitaire sur le reste du territoire. Depuis la validation des nouvelles orientations de la politique de lecture publique en 2007 par le Conseil général, la limite démographique des communes de moins de 10 000 habitants a été levée et permet ainsi de développer des projets en partenariat avec des établissements structurants ayant un rayonnement territorial.

- La MD du **Haut-Rhin** assure un service de prêt gratuit de documents directement auprès des habitants de 270 communes grâce à des tournées de médiabus, et elle dessert également 80 BM. Elle expérimente en outre avec 4 structures différentes, dont la BDP du Bas-Rhin, le portail d'écoute en ligne de web radio MusicMe.
- La DLP de **Saône-et-Loire** est associée à 130 bibliothèques communales et intercommunales, et touche ainsi 77% de la population. Elle semble toutefois disposer d'une marge de progression du fait de l'arrivée d'un nouveau directeur à sa tête, qui envisage de développer une offre de ressources numériques à destination des usagers.

c. Etat des lieux numérique : des timides et des engagés

Leur rapport aux ressources numériques est divers.

Dans un des départements ruraux, la personne interrogée évoque « *une BDP qui a beaucoup évolué ces 10 dernières années (territorialisation des services, catalogue en ligne, arrêt de la desserte scolaire et du prêt direct).* » Puis elle précise que la BDP se trouve « *encore au milieu du gué, en particulier pour ce qui concerne le développement des outils numériques (en cours, mais à peine commencé).* » Elle ajoute que l'équipe a « *des envies d'évolution, de l'appétence. Mais des inquiétudes, légitimes ("quel public pour ces ressources ? Quelle place pour les bibliothécaires ?), ou moins ("De toute façon, pas la peine, cela ne marchera jamais"...).* » En tout cas, son engagement ne fait pas défaut, puisqu'elle envisage pour 2012 l'acquisition de liseuses et d'une négociation avec Bibliosurf ou Numilog.

Dans d'autres départements, également ruraux, mais plus avancés sur la question des ressources numériques, les personnes interrogées évoquent à l'inverse un « *personnel dans l'ensemble motivé et impliqué dans la médiation des ressources numériques* » ou encore un projet déjà structuré : « *une politique axée sur les ressources numériques lancée en 2010 avec réunions d'informations (pas forcément de journées de formation inscrites dans le planning de formation) gérées pour l'instant par le conservateur assisté par le chef de projet et suivi par le bibliothécaire référent du secteur (musique, documentaires adultes) ».*

A- RECHERCHE DE L'AVIS DU PUBLIC

Le temps imparti pour effectuer ce travail de recherche ne nous a pas permis de nous consacrer à une enquête sur les attentes du public. Nous avons donc utilisé des travaux existants pour analyser les retours du public suite à des expérimentations, abordés sous l'angle de la lecture. Nous nous sommes pour cela aidés d'une expérimentation de prêt de liseuses, d'une étude canadienne sur la lecture numérique auprès d'enfants et de leurs parents, et d'une étude du CNL sur les publics du livre numérique.

1. Expérimentation de prêt de liseuses dans les Yvelines et le Val d'Oise

Pour amorcer une réflexion sur le sujet, nous nous sommes tout d'abord appuyés sur une journée professionnelle¹⁰² qui s'est déroulée le 4 octobre 2011 à la bibliothèque de Viroflay dans les Yvelines. Durant 6 mois¹⁰³, la BDP des Yvelines et le MOTif ont conduit une expérimentation sur le prêt de 23 liseuses Cybook Opus (non tactiles) dans 6 bibliothèques des Yvelines et une du Val d'Oise situées dans des communes rurales. Cette journée professionnelle avait pour objectif d'en dresser le bilan¹⁰⁴. 161 personnes ont répondu au questionnaire distribué à l'issue d'un prêt de 3 semaines. Très

¹⁰² Organisée par la Bibliothèque départementale des Yvelines et le MOTif (observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France)

¹⁰³ De novembre 2010 à avril 2011.

¹⁰⁴ Des captations sont disponibles en ligne.

LE MOTIF Expérimenter le numérique en bibliothèque in Prêt de liseuses in e-MOTif [site web] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <http://www.lemotif.fr/fr/e-motif/prest-de-liseuses/journee-d-information/#para_ouverture-de-la-journee-presentation-de-l-experimentation>

enthousiastes pour participer à l'expérimentation sur la base du volontariat, les personnes interrogées (dont les $\frac{3}{4}$ sont des femmes) n'ont pas été conquises par les liseuses au point d'abandonner les livres papier. Même si 60% émettent un avis positif sur l'appareil et reconnaissent son intérêt pour les vacances, elles n'ont pas été entièrement convaincues par les aspects techniques (affichage lent et monocolore, faible visibilité) qui nuisent au confort de lecture.

Il ressort de cette enquête que les usagers apprécient la capacité de l'appareil à contenir plusieurs livres, mais en attendent encore des améliorations techniques pour en envisager l'acquisition. Une fois cette barrière technique franchie, 80% des usagers envisagent un avenir complémentaire des livres papier et numériques pour la pratique de la lecture, et 85% sont intéressés par le prêt de telles ressources.

Lors de son allocution, Michel Fauchié¹⁰⁵ a beaucoup insisté sur la récurrence de l'interrogation des usagers dans les questionnaires qui leur sont distribués sur le rôle d'accompagnement des bibliothécaires dans l'appropriation du numérique.

2. Etude des éditions Scholastic sur la lecture numérique chez les enfants et les parents

Réalisée au printemps 2010 auprès de 1 045 enfants canadiens de 6 à 17 ans et de leurs parents par les éditions Scholastic¹⁰⁶, elle indique qu'1/3 des enfants interrogés estime qu'ils liraient plus de livres s'ils étaient numériques, et dans 8 cas sur 10, les parents ont précisé qu'ils autoriseraient leurs enfants à le faire. Ceci fait référence à l'attirance assez récurrente chez les plus jeunes pour les supports technologiques déjà utilisés par eux à des fins ludiques, à l'instar des consoles de jeux.

3. Etude du CNL sur les publics du livre numérique

Réalisée de septembre 2009 à février 2010, cette étude diagnostique sans valeur représentative des usages de la population française a consisté en une analyse quantitative des publics, puis en un approfondissement qualitatif auprès d'un panel d'utilisateurs du livre numérique composé de 10 personnes et de 30 utilisateurs potentiels¹⁰⁷. Elle distingue 2 catégories de lecteurs (gros et petits lecteurs) répartis en 3 profils :

- les affectifs, très attachés à l'objet-livre papier, et qui évoquent « *la perte de plaisir* » liée à la lecture sur écran;
- les pragmatiques, consommateurs du contenu mais « *peu attachés au contenant* », et qui sont plutôt enthousiastes pour une offre qui semble pratique ;
- les distants (petits lecteurs), qui sont dès le départ très intéressés par le livre numérique, qui leur permettrait, grâce à un nouveau support, de renouveler leur intérêt pour la lecture.

¹⁰⁵ Michel Fauchié est responsable des développements et de la cellule informatique pour les bibliothèques de Toulouse, président de l'ADDNB, membre du conseil de coopération de la Bpi, membre de la commission édition numérique du CNL.

¹⁰⁶ SCHOLASTIC. 2010 Kids & Family Reading Report. *Turning the Page in the Digital Age*. [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <http://mediaroom.scholastic.com/themes/bare_bones/2010_KFRR.pdf>

¹⁰⁷ IPSOS MEDIACT. *Les publics du Livre Numérique. L'étape qualitative* [en ligne]. Paris : IPSOS, 2010 [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/3_Phases_qualitatives_2.pdf>

Avant l'expérimentation, les publics intéressés par le livre numérique ont des pratiques de lecture intensives et mettent en avant l'aspect pratique et rationnel d'un tel objet.

La notion d'échange de livres numériques est abordée : peut-on prêter un livre numérique aussi simplement qu'un livre papier ?

A l'issue de l'expérimentation, il est ressorti que la lecture sur ordinateur de livres numériques d'une durée proche à celle habituellement pratiquée s'est révélée pénible voire impossible. Elle devrait selon les utilisateurs être réservée à des ouvrages pratiques. Peu de personnes ont donc ressenti du plaisir à lire des livres numériques. Cela était perçu comme une contrainte, sauf pour des formats courts (poésies, fables).

Par ailleurs, les formats ont déçu par leur complexité et leur manque de fonctionnalités, ou rappellent trop l'environnement du travail (format PDF).

En revanche, la découverte de Cyberlibris a permis d'en apprécier l'interface. D'autres questionnements surgissent alors, liés à la dépendance à une connexion Internet ou à un abonnement.

A la fin de l'expérimentation, les personnes n'étaient globalement pas convaincues et restaient dans l'attente d'améliorations technologiques et d'offres plus attractives pour s'engager dans cette voie. Elles pensaient toutefois que certains types de livres numériques se prêtaient mieux à la lecture sur écran, à l'instar de Pascal Fouché, qui considère que le numérique est idéal pour tout ce qui nécessite des mises à jour régulières, tels que les guides de voyage, les livres de droit ou de cuisine...¹⁰⁸

A long terme, un achat serait envisageable sous réserve qu'un certain nombre de conditions soient réunies :

- un coût inférieur au livre papier ;
- la possession de l'ouvrage (ou le téléchargement intégral) ;
- la possibilité de s'approprier l'ouvrage (en l'annotant, en le rangeant dans une bibliothèque virtuelle...) ¹⁰⁹ ;
- le souhait d'avoir un produit fini attractif (présentation de la jaquette par exemple) ;
- dans le cadre d'un abonnement, la souplesse de la durée de prêt, car on ne gère pas son temps de lecture d'un ouvrage aussi facilement que le visionnage d'un film.
- La possibilité de transférer l'ouvrage sur n'importe quel autre support.

Le modèle idéal proposé par les utilisateurs met en avant leur désir de reproduire avec le livre numérique tout ce que l'on peut faire avec un livre papier, en y rajoutant tous les avantages inhérents à la technologie (transfert de l'ouvrage sur d'autres supports, coût inférieur...). Car après tout, pourquoi l'utilisateur devrait-il perdre une partie de son plaisir ou de son confort pour lire un livre numérique ? Bien au contraire, il souhaite conserver les avantages qu'il connaît déjà des livres papier, et y rajouter tout ce qu'il imagine possible avec la technologie des liseuses et des tablettes.

¹⁰⁸ Entretien avec Pascal Fouché, historien de l'édition, responsable et coordinateur du *Dictionnaire encyclopédique du livre*. FOUCHE, Pascal. Le livre entrera-t-il dans l'ère numérique ? (entretien) *Esprit*. Mai 2010, p. 6-17.

¹⁰⁹ On peut sur cette question relever quelques lignes écrites par Frédéric Kaplan, évoquant les annotations figurant sur les livres de son grand-père : « *Chaque livre avait mémorisé dans sa matérialité même les gestes de ses lecteurs.* » KAPLAN, Frédéric. *La métamorphose des objets*. France : Editions FYP, 2009, p. 15.

Roger Chartier a lui aussi plusieurs fois évoqué la notion des marges pour écrire des réactions face au texte. Il regrette que le numérique, qui semble plus se prêter à ce genre d'utilisation, ait été verrouillé pour conserver l'idée de la propriété intellectuelle, et envisage le futur allant vers une écriture collaborative.

BOUVIER, Michel, CHARTIER, Roger et VIARDOT, Jean. Le livre, un patrimoine méconnu (table ronde). *Esprit*, op. cit.

B- RESULTATS DE L'ENQUETE

1. Typologie des BDP qui ont répondu au questionnaire

a. En regard de la population potentielle à desservir

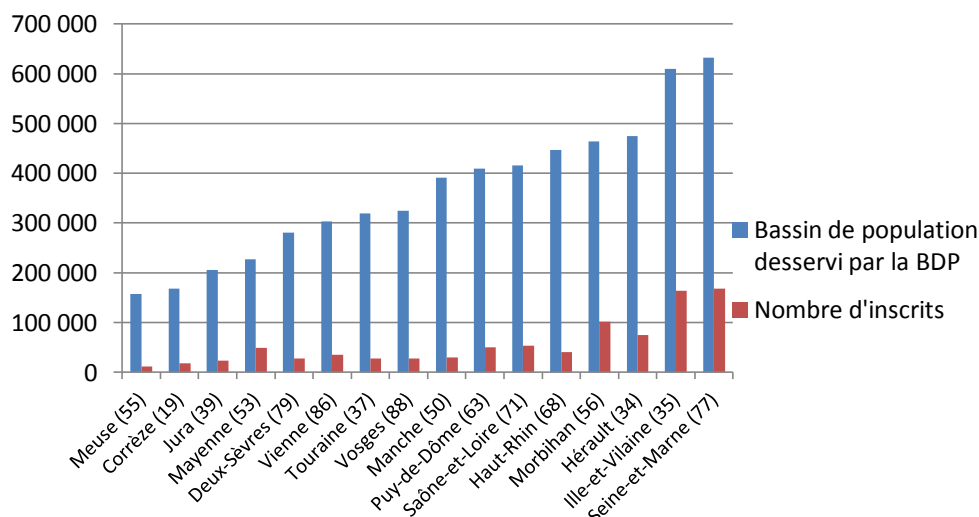
Si l'on s'en tient au nombre d'habitants que les BDP sont amenées à desservir, indépendamment du nombre d'inscrits, on repère trois groupes :

- 2 BDP ont un bassin de population supérieur à 600 000 habitants : la Seine-et-Marne et L'Ille-et-Vilaine ;
- 6 BDP ont un bassin de population à desservir compris entre 390 000 et 475 000 habitants : la Manche, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire, le Haut-Rhin, le Morbihan et l'Hérault ;
- 8 BDP ont un bassin de population compris entre 157 000 et 325 000 habitants : la Meuse, la Corrèze, le Jura, la Mayenne, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Touraine et les Vosges.

b. En fonction de la population effectivement desservie

Mais il nous a semblé pertinent de croiser ces données avec la population réellement desservie, à savoir le nombre d'inscrits dans le réseau de chaque BDP. Les trois groupes se répartissent alors ainsi :

- **Les « très grandes » BDP** sont au nombre de trois : le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine et la Seine-et-Marne. Elles ont entre 102 000 et 169 000 inscrits.
- Nous avons dénombré cinq **BDP « dynamiques »** : la Mayenne, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire, le Haut-Rhin et l'Hérault. Leur nombre d'inscrits va de 49 000 à plus de 75 000.
- Huit **BDP « à public restreint »**, parmi lesquelles se trouvent : la Meuse, la Corrèze, le Jura, les Deux-Sèvres, les Vosges, la Vienne, la Touraine (Indre-et-Loire) et la Manche. Le nombre d'inscrits varie de plus de 11 000 à 34 700. A l'exception de la Touraine (pour qui nous n'avons pas un nombre d'inscrits postérieur à 2007) et dans une moindre mesure de la Manche, ces départements figurent dans la partie basse du tableau de densité de population des départements français, ce qui explique le petit nombre d'inscrits.



Bassin de population / nombre d'inscrits (figure1)

c. En fonction des établissements desservis

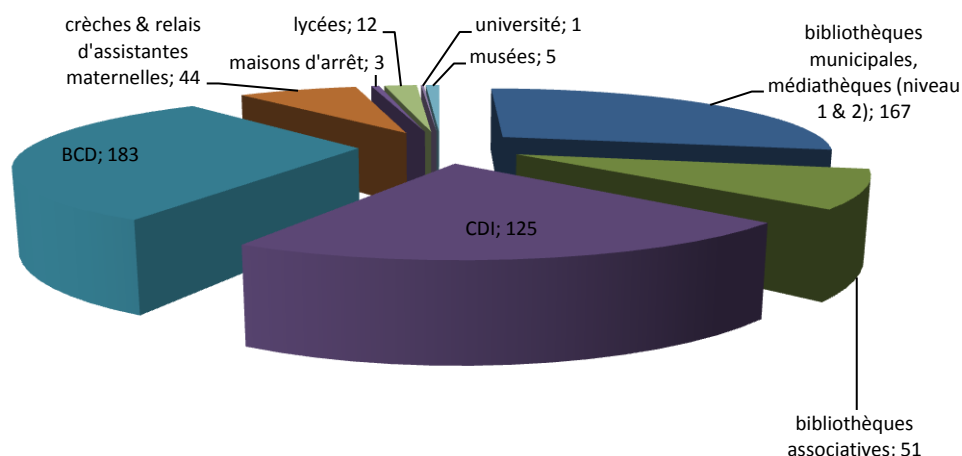
Il est important de s'intéresser aux pratiques de desserte organisées dans les différents départements, car elles révèlent une grande diversité sans que cela puisse toujours être relié au nombre d'habitants concernés.

- Parmi les 16 BDP, 6 desservent exclusivement des bibliothèques (niveaux 1, 2 et 3)¹¹⁰, des points lecture et des dépôts en mairie (antennes), et des communes en prêt direct par bibliobus (c'est le cas du Haut-Rhin).
- Une deuxième catégorie de 5 BDP dessert en plus des maisons d'arrêt (10 établissements pénitentiaires sont concernés) et des hôpitaux (3).
- 5 BDP desservent des CDI, et seulement 3 des BCD.
- Les MD du Haut-Rhin et de l'Hérault desservent 15 maisons de retraite.
- On notera que ce sont les MD de Seine-et-Marne et de l'Hérault qui ont les pratiques les plus diversifiées. Il ne s'agit plus seulement d'activités de desserte, mais d'un réel développement de nombreux partenariats avec des structures très variées : elles desservent des crèches et relais d'assistantes maternelles (ce qui est d'ailleurs également le cas pour l'Ille-et-Vilaine, tandis que la BDP des Vosges assure des projets d'animation ponctuels en crèche, en maison de retraite et à l'hôpital), 5 maisons d'arrêt à elles deux, respectivement 51 et 13 bibliothèques associatives, et du côté de la Seine-et-Marne, 12 lycées, une université et 5 musées (voir ci-après les graphiques pour les MD de Seine-et-Marne et de l'Hérault, figures 2 et 3).

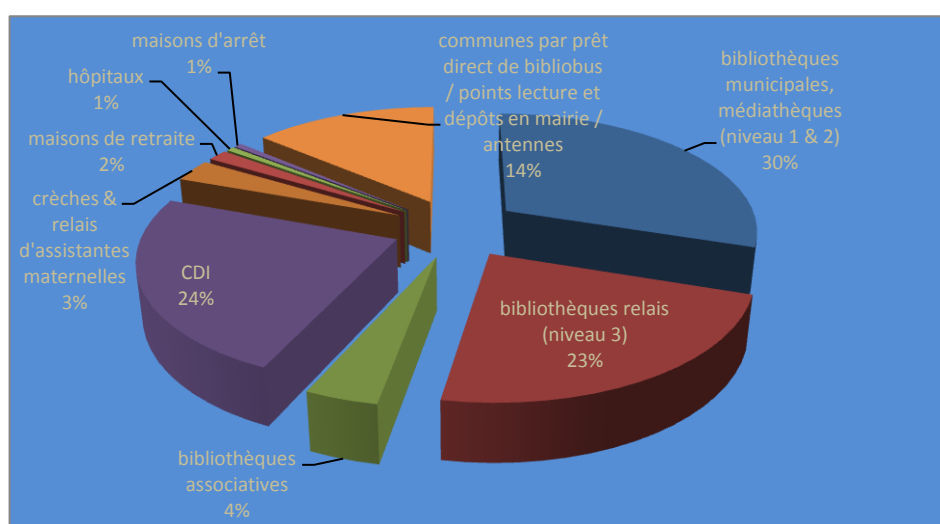
¹¹⁰ Selon la typologie établie par l'ADBDP.

ADBDP *Typologie des établissements ouverts à tous publics* in Gestion et activités des BDP in Caisse à outils [site web] [en ligne] [consulté le 2 janvier 2012].

URL : <<http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article662>>



Etablissements desservis par la MD de Seine-et-Marne (figure 2)



Etablissements desservis par la MD de l'Hérault (figure 3)

2. Le personnel

a. Répartition agents / bénévoles

Le schéma du personnel d'une majorité des BDP interrogées est sur le même modèle¹¹¹, celui d'une forte présence de bénévoles et d'agents de catégorie C, et d'une sous-représentation des agents de catégories A et B, exceptée la Seine-et-Marne qui totalise 18% d'agents de ces 2 catégories.

Les bénévoles, les agents de catégorie C

Même si le nombre de bénévoles est très fortement majoritaire par rapport aux agents de la bibliothèque dans toutes les BDP interrogées, la répartition bénévoles/agents n'est pas la même partout, puisqu'elle varie de 95% en Touraine (valeur la plus forte) à 60% en Seine-et-Marne. Globalement, plus il y a d'agents de catégorie C, moins la proportion de bénévoles est élevée.

¹¹¹ Voir en annexe 2 la répartition en pourcentage, pour chaque BDP interrogée, entre bénévoles et agents des 3 catégories.

Les agents de catégorie B

Ils sont très peu représentés. Leur nombre dépasse les 3% dans seulement 4 départements : il s'agit du Jura et du Haut-Rhin (4%), du Puy-de-Dôme (5%) et de la Seine-et-Marne (12%).

Les agents de catégorie A

Leur proportion est de 0 à 1% partout, sauf dans les MD du Haut-Rhin et de Seine-et-Marne, qui affichent respectivement 2 et 6% d'agents de catégorie A.

b. La formation

Remarques générales

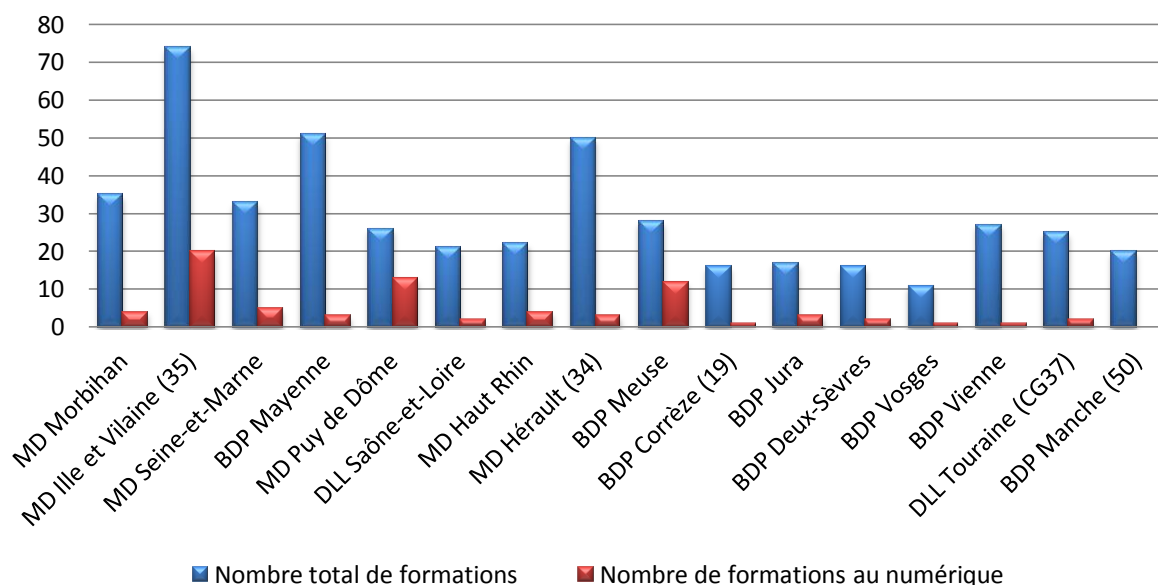
Le monde des bibliothèques est clairement engagé depuis quelques années dans une logique de formation au Web 2.0 et aux outils numériques. Pour les BDP, le mouvement est plus « élastique » ; certaines ont clairement franchi le cap (l'Hérault notamment) alors que d'autres débutent. Pour celles-là, la formation ayant trait au numérique apparaît encore timidement dans les catalogues. Ceci est compréhensible dans la mesure où certaines bibliothèques ou antennes ne sont pas encore toutes informatisées. Concernant les BDP interrogées, certaines ont pleinement investi ce champ de la formation, d'autres n'en sont encore qu'aux prémises. Une étude sur le même thème dans quelques années serait intéressante pour mesurer l'avancée des ressources numériques en BDP, car le nombre de formations s'y rapportant est un bon indicateur. Ainsi, le catalogue de formation 2012 de la DLL de Saône-et-Loire¹¹² consacre 3 journées de formation : à la communication de la bibliothèque sur Internet via les blogs et les réseaux sociaux et à l'accompagnement du public, alors que justement des projets d'achat de ressources électroniques sont en cours dans ce département. A la MD du Morbihan, c'est une formation pour l'ensemble du personnel qui a été programmée en 2011 sur les enjeux des ressources numériques. Question essentielle, car il s'agit effectivement pour les bibliothécaires (surnommés malicieusement « *les plombiers de ce système d'irrigation* » par Bertrand Calenge¹¹³) d'aller au-delà de l'aspect technique lié à ces ressources (lesquelles choisir, comment les acquérir en négociant les meilleurs tarifs, les chemins pour y accéder, avec quels outils, etc.), mais bien de les envisager comme partie intégrante du paysage documentaire proposé en BDP, afin de les incorporer à la réflexion sur la collection et la politique documentaire afférente.

¹¹² Les offres 2012 évoquées ici n'ont pas été comptabilisées dans cette étude.

Direction de la lecture publique. Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire. *Guide de formation 2012*. [fichier PDF] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <http://www.adbdp.asso.fr/IMG/pdf_Guide_de_formation_BDP_71.pdf>

¹¹³ CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Cercle de la Librairie, 2008, p. 223.



Formations proposées par les BDP (figure 4)

Les formations qui concernent le numérique

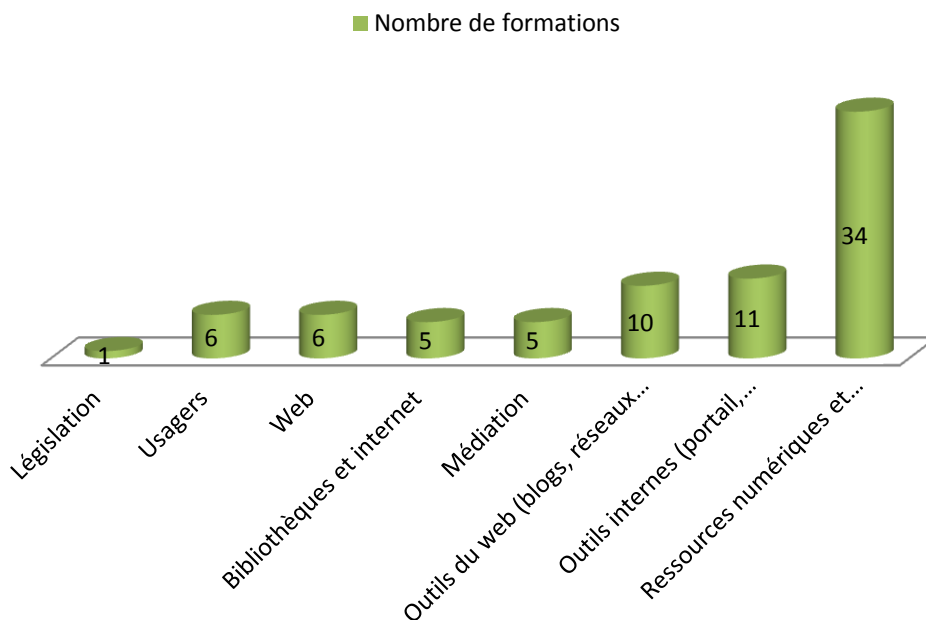
Une fois ces formations spécifiques¹¹⁴ classées en grandes thématiques¹¹⁵, on remarque la prépondérance de celles qui concernent les ressources numériques, comme le montre le graphique ci-après. A une exception près, toutes les BDP interrogées ont proposé au moins une formation sur le thème des ressources numériques et électroniques, ce qui représente plus de 40% du total des formations dispensées.

Pour les BDP déjà bien engagées dans une démarche de proposition de ressources électroniques, on remarque un nombre de formations assez important, en particulier en Ille-et-Vilaine (20 formations) et dans le Puy-de-Dôme, avec une forte augmentation pour la seconde. De 22 formations prévues dont 4 ayant trait au numérique en 2011, on passe à 26 formations dont 13 consacrées au numérique pour 2012, la proportion passant ainsi d'une formation sur 5 à une formation sur 2. De plus, les formations sont d'une grande diversité et abordent six thématiques différentes¹¹⁶, tout comme en Ille-et-Vilaine. Dans ce département breton, les formations Pr@tic sont menées en interne (au niveau du Conseil général) avec la collaboration des animateurs éducatifs ; elles sont basées sur la découverte des ressources testées. Cela semble d'ailleurs assez logique de s'approprier les outils avant de les proposer au public. Une phase d'expérimentation par les bibliothécaires eux-mêmes est toujours bienvenue pour mieux s'approprier l'outil. Dans le cas de prêt de tablettes par exemple, les premiers emprunteurs sont les agents.

¹¹⁴ Dispensées en 2011, voire certaines annoncées pour 2012.

¹¹⁵ Voir le détail des intitulés en annexe 3. Nous sommes bien conscients des limites d'un tel classement, car nous n'avons que le titre de la formation pour juger de son contenu.

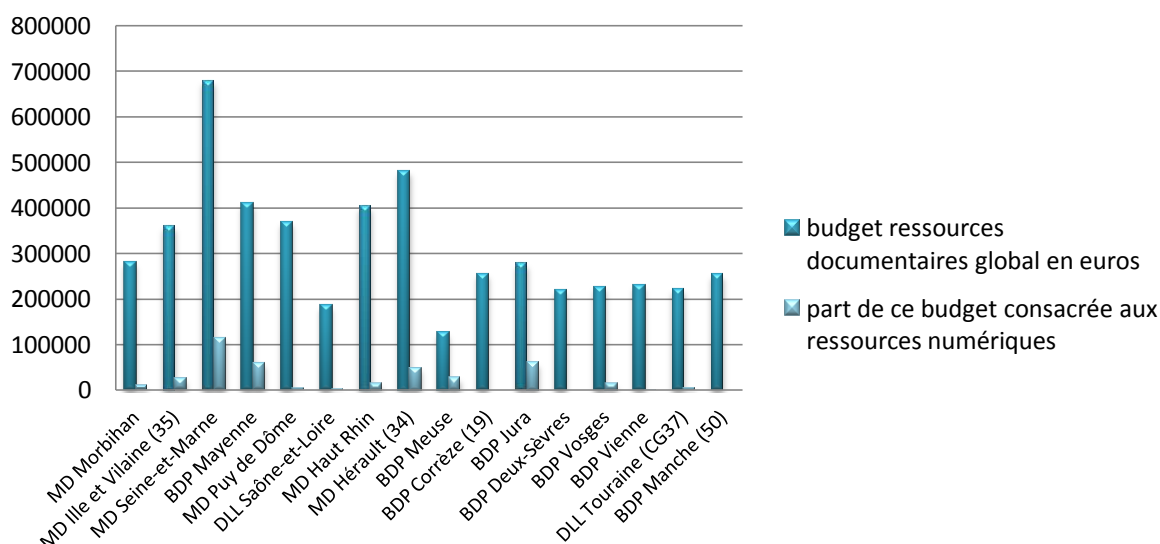
¹¹⁶ Parmi les 8 que nous avons relevées (voir en annexe 3).



Formations classées par thèmes (figure 5)

3. Les ressources documentaires

a. La part du budget consacrée aux ressources électroniques



Budget total / budget alloué au numérique (figure 6)

D'après la part du budget documentaire consacrée par les BDP de notre échantillon aux ressources électroniques, il est possible de les regrouper en 3 catégories.

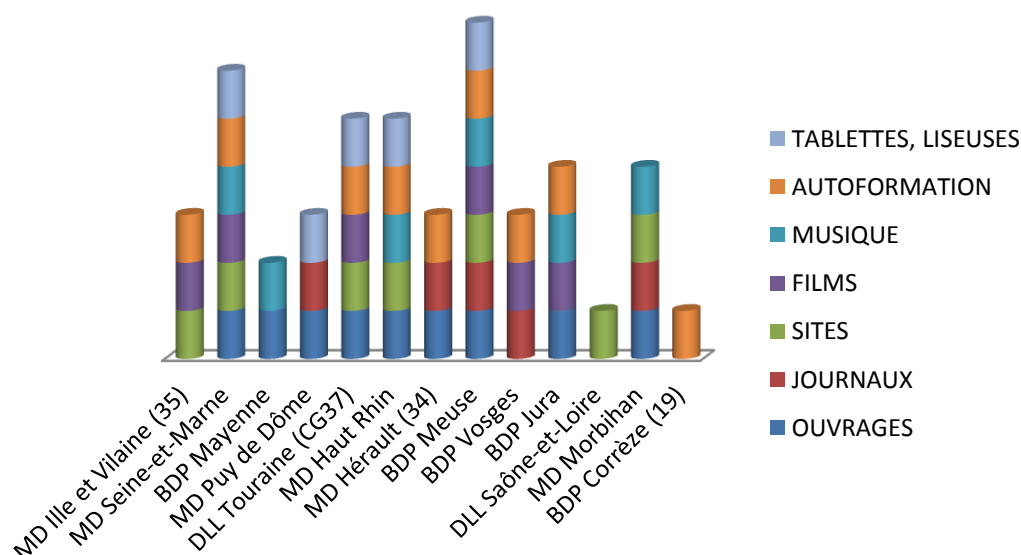
- Tout d'abord, celles qui n'ont pas encore franchi le pas de l'achat de ressources numériques mais qui sont néanmoins intéressées, comme l'indique leur présence sur la plateforme « BDP numérique », ou alors celles qui n'y ont encore consacré qu'une part égale ou inférieure à 1%. Elles sont au nombre de 5, mais ce résultat est à pondérer pour le Puy-de-Dôme en le comparant au département de la Saône-et-Loire,

avec qui il partage plusieurs points communs. Le bassin de population à desservir (un peu plus de 400 000 personnes) est de dimension similaire, et les nombres d'inscrits dans les deux départements (50 000 pour le Puy-de-Dôme contre 53 000 pour la Saône-et-Loire) sont proches. En revanche, le budget documentaire du Puy-de-Dôme est le double de celui de la Saône-et-Loire. Le premier a dépensé 4 500 euros en ressources numériques en 2010, contre 3 000 euros pour le second. Même si la part consacrée aux ressources électroniques ramenée à l'ensemble du budget du Puy-de-Dôme est infime, on ne peut considérer qu'aucune dépense n'a été engagée. Nous comptabilisons donc 4 BDP « en retrait » des achats de ressources électroniques.

- Viennent ensuite celles qui y consacrent entre 2 et 6%, (plus le Puy-de-Dôme), soit 7 BDP.
- Les 5 BDP restantes allouent entre 9 et 18% de leur budget aux ressources numériques. Contre toute attente, celles qui y consacrent 18% de leurs dépenses documentaires ne sont pas sises dans des départements riches et/ou fortement urbanisés. Au contraire, la Meuse et le Jura¹¹⁷ sont des départements ruraux. Mais les deux établissements partagent une même ardeur pour le développement de ressources en ligne, la BDP de la Meuse avec son tout nouveau portail Camélia 55¹¹⁸, celle du Jura avec le catalogue Jumel en ligne, qui propose de nombreuses ressources.

b. Quelles ressources ?

13 BDP sur les 16 interrogées proposent des ressources électroniques. Les autres BDP l'envisagent.



Ressources électroniques proposées (figure 7)

¹¹⁷ Nous avons vu précédemment que le Jura a bénéficié d'une subvention spécifique de l'Etat et d'une dotation exceptionnelle pour deux ans, dans la partie « les réseaux structurés » p. 44-45.

¹¹⁸ CAMELIA55. [site web] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <http://camelia55.meuse.fr/meuse.fr/opac?id_profil=1>

Les ouvrages

Parmi les ressources électroniques, 9 BDP ont choisi des ouvrages proposés par 6 fournisseurs : Bibliosurf¹¹⁹, Cyberlibris, Immatériel et Izneo Numilog, Publie.net. Un seul fournisseur a été choisi par chaque BDP, sauf dans le cas du Puy-de-Dôme où deux sont proposés simultanément aux usagers depuis décembre 2011 (Immatériel et Izneo).

Dans la Meuse, on préfère en passer par le stade de l'expérimentation d'ouvrages, qui a été proposée à une commune de 5 000 habitants uniquement pendant un an, mais les retours n'ont pas été très positifs. On déplore notamment une lecture « *fastidieuse* », et une navigation sur le site « *peu adaptée pour le feuilletage* » des ouvrages sur écran.

Un autre exemple d'expérimentation dans le Morbihan : l'installation d'un kiosque numérique dans une des médiathèques desservies par la BDP¹²⁰, qui ne correspond en réalité qu'à une partie de ce projet, pour lequel la MDM a abonné 6 médiathèques de son réseau à des REL. Parmi les ressources figurent des romans (Bibliosurf), de la presse (avec Lekiosque.fr), de la musique et des films (CVS), et des jeux (PlanetNemo).

Mais pour certains, l'expérience tourne court : en raison de la sécurisation du système informatique du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et des DRM présents dans les fichiers, Numilog n'a pas pu fonctionner ; cette ressource a dû être abandonnée. On regrette également un « *catalogue pas assez riche et diversifié* » avec des « *modalités techniques complexes* ; [une] *mobilité pas réelle* : [car les] *documents [sont] liés à [un] ordinateur et non à un compte* ». Dans l'Hérault, la personne interrogée nous a indiqué qu'il n'était pas encore possible de procéder à des téléchargements sur tablettes, la lecture ne pouvant se faire que sur ordinateur, mais cette fonctionnalité semble désormais intégrée par le fournisseur¹²¹. Même si la plateforme de Cyberlibris ne fait pas consensus, on reconnaît son côté pratique pour accéder aux ouvrages, parmi lesquels les documentaires adultes sont fortement représentés. D'ailleurs, le choix des ouvrages n'est pas exercé par la bibliothèque ; c'est le fournisseur qui négocie avec les éditeurs. En revanche, il est appréciable que cette offre soit complémentaire à la collection papier de la BDP. En effet, les « *notices [sont] inscrites dans le catalogue et remontent lors des recherches* ». Les 20 bibliothèques mayennaises où ce service a été mis en place s'étaient portées volontaires et « *capables de porter les ressources auprès de leurs usagers* ».

Tous les accès se font depuis la bibliothèque pour les abonnés, et 7 (sur les 9) proposent également l'accès depuis le domicile. Les BDP de la Meuse et de la Seine-et-Marne vont même plus loin en permettant un accès à tous les visiteurs. Le nombre d'utilisateurs varie de 50 à 230 selon les départements ; il s'agit donc pour l'instant d'une offre de « *niche* » qui ne demande sans doute qu'à se déployer¹²².

¹¹⁹ Site aujourd'hui disparu. En effet, depuis la mise en place d'un nouvel algorithme par Google, Google Panda, les nouveaux référencement ont fait baisser son trafic de 40%.

BIBLIOSURF [site web] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <<http://www.bibliosurf.com/>>

¹²⁰ IDBOOX Une médiathèque installe un kiosque numérique dans ses locaux [site web] [en ligne], 27 novembre 2011 [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <<http://www.idboox.com/presse-numerique/une-mediathèque-installe-un-kiosque-numerique-dans-ses-locaux>>

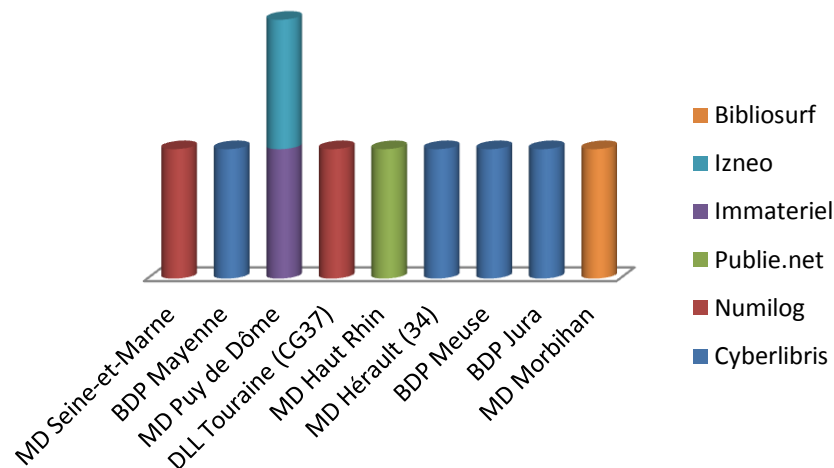
¹²¹ Numilog propose en bas de sa page d'accueil des liens vers des applications (iTunes et Numilog eBook Reader).

NUMILOG. [site web] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <<http://www.numilog.com/Accueil.aspx>>

¹²² « *Le marché des tablettes tactiles est en plein essor, mais en juin 2011 seuls 4% des individus en sont équipés [...]. La très forte appétence des consommateurs pour des ordinateurs portables laisse néanmoins supposer que leur potentiel de développement est assez important [...]* »

CREDOC, *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2011)*, op. cit. p. 13.



Choix des fournisseurs d'ouvrages (figure 8)

Les journaux

5 BDP ont fait le choix de proposer de la presse en ligne avec Europresse ou Lekiosque.fr. La MD du Puy-de-Dôme a choisi les 2 prestataires, les 3 autres n'en ont choisi qu'un seul.

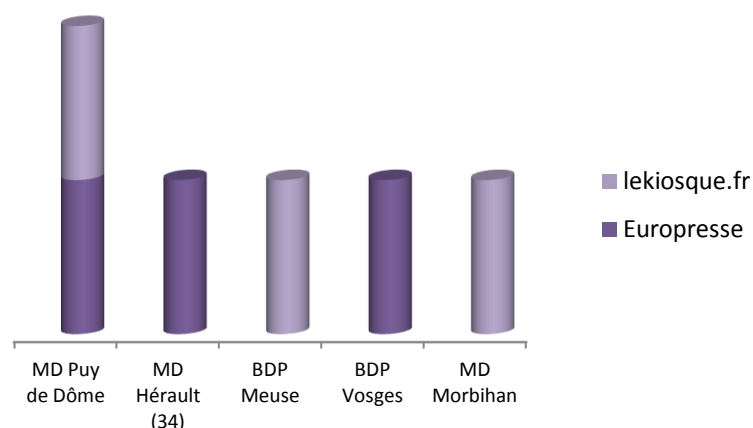
La personne interrogée de la BDP des Vosges relate une première expérience de mise à disposition de la ressource dans la bibliothèque d'une ville de 5 000 habitants et 1 791 inscrits actifs, « *dans les murs uniquement pour des questions d'accès non sécurisé au site de la bibliothèque.* » Il est encore trop tôt pour avoir des retours car ces ressources sont disponibles depuis peu. En revanche, le constat est fait que la plateforme n'est guère adaptée à de la lecture publique. Elle évoque une « *plateforme peu accueillante* » avec des titres qui semblent assez peu attractifs, une prépondérance de titres canadiens et une absence de titres jeunesse, mais elle apprécie l'efficacité des opérateurs de recherche. Elle déplore en revanche un prix élevé et une « *tarification illisible* ». Cette plateforme semble toutefois avoir conquis les utilisateurs de l'Hérault, comme l'indique Mélanie Villenet-Hamel¹²³ : le point de vue des usagers des ressources numériques dans les bibliothèques de ce département desservies par Europresse via la BDP est unanimement positif : les accès à la presse quotidienne et aux archives sont largement plébiscités. Les possibilités d'obtenir les articles en format PDF ou de faire une recherche thématique sur différents titres sont d'autres éléments importants de satisfaction.

Dans la Meuse, une expérimentation a concerné une commune de 686 habitants où 25 personnes, « *relativement à l'aise avec Internet* », parmi les 144 inscrits de la bibliothèque, s'étaient abonnées au Kiosque.fr. Même si « *le service a plu grâce à sa simplicité* », « *la lecture sur écran n'a pas satisfait tout le monde [et] certains ont imprimé les articles qu'ils voulaient lire* », considérant sans doute qu'ainsi ils pourraient en avoir une lecture plus attentive, ou alors être plus confortablement installés que devant un écran d'ordinateur.

Les BDP de la Manche, du Jura et de la Seine-et-Marne projettent une offre de presse en ligne pour 2012. Cette dernière est déjà avancée dans ses démarches suite à un nouveau MAPA.

¹²³ Mélanie Villenet-Hamel a été interrogée sur cette question. Une vidéo est visible en ligne. EUROPRESSE.COM. [site web] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].
URL : <<http://www.europresse.com/WebPages/Produit/PrdBiblioPubl.aspx>>

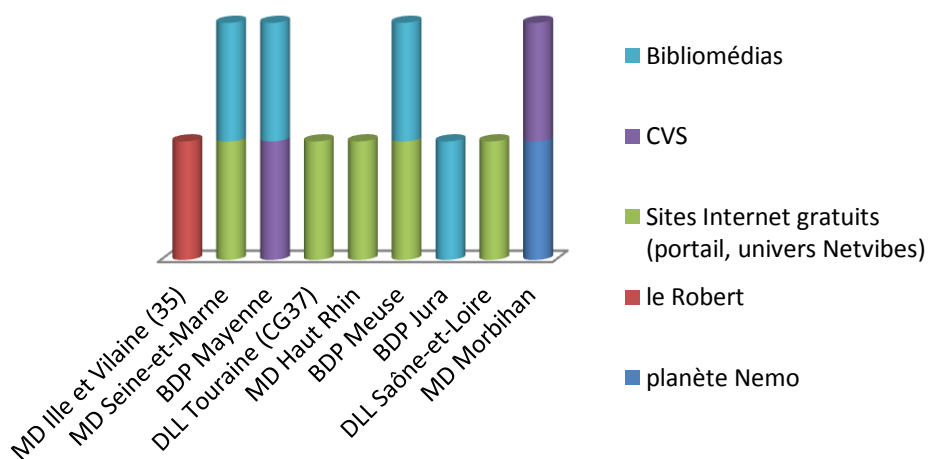
Pour la question de l'accès aux ressources, sur les 4 BDP, seule celle de la Meuse le garantit pour tous partout, les autres ne proposant que des accès partiels ou non ouverts à tous. Tout comme pour les ouvrages, la BDP de l'Hérault regrette encore une fois que le téléchargement sur tablettes ne soit pas possible.



Choix des plateformes de presse (figure 9)

Les plateformes généralistes

Sous cette appellation générique figurent 3 sites payants (le Robert, CVS Numérique¹²⁴ et Bibliomédias) et des ressources gratuites (sites Internet publics, de culture générale, d'autoformation) accessibles sur la sithèque du portail de la bibliothèque ou grâce à des univers Netvibes thématiques. Lorsque les budgets sont contraints, l'offre de ressources gratuites peut satisfaire les usagers sans qu'il soit besoin de passer par une offre payante dans les domaines de l'information, la culture générale, l'autoformation... Il est aussi intéressant de combiner les 2 types de ressources, gratuites et payantes. L'accès au Robert en ligne est possible pour les abonnés depuis leur domicile. En Seine-et-Marne, « les sites gratuits viennent en complémentarité des documents physiques ».



Une sélection de sites (figure 10)

Les films

Un seul fournisseur de vidéos a été choisi par 6 BDP. Il s'agit de la Médiathèque numérique (UniversCiné et ArteVoD). Pour les 6 BDP, un accès est proposé aux

¹²⁴ CVS Numérique est également comptabilisé parmi les offres musicales.

abonnés depuis chez eux. La plateforme est considérée comme « *attractive, l'offre intéressante, de qualité, équilibrée entre classiques et contemporains, doc et fiction.* » En revanche, il est regrettable que l'offre se limite au streaming : une offre de « *téléchargement [est] en cours de développement ; [... c'est] indispensable car certaines communes rurales n'ont pas de débit suffisant pour consulter [des] films en streaming, et certains usagers n'ont pas Internet* ». La question qui n'a pas encore été résolue par ce fournisseur est bien évidemment celle de la protection contre la copie illégale.

Une autre personne interrogée souligne que « *le fonctionnement par forfait de téléchargement est peu fonctionnel pour les bibliothèques publiques (comment savoir en amont quel sera l'usage de la plateforme ?)* ». C'est en effet un point essentiel que nous avons évoqué dans la partie consacrée aux modèles économiques¹²⁵. A moins de limiter les usages de chacun par un système de quota de visionnages, comment faire en sorte que le plus grand nombre possible d'inscrits puisse bénéficier de ce service sans qu'il ne soit utilisé que par quelques uns ? Des modèles restent à inventer.

Les expérimentations étant encore en cours, il y a peu de retours des usagers.

La musique

Parmi les 5 BDP ayant opté pour de la musique en ligne, 2 seulement ont opté pour des fournisseurs dédiés à 100% à la musique, à savoir MusicMe et l'offre de la Cité de la musique, les 2 autres prestataires¹²⁶ proposant des plateformes avec plusieurs types de ressources. Les 5 offres incluent une possibilité de connexion pour les abonnés à distance et depuis le domicile (sauf le Jura), la Meuse permettant également l'accès aux visiteurs non inscrits.

Les réponses au questionnaire des BDP interrogées¹²⁷ indiquent clairement des lacunes dans l'offre musicale, pour 2 raisons :

- Une BDP indique qu'il n'y a « *pas de réelle plus-value par rapport à l'offre présente sur le net à ce jour car [il s'agit] seulement [de] streaming* » ; autrement dit, la bibliothèque ne joue plus ici qu'un rôle de réservoir déversant de la musique comme n'importe quelle autre plateforme disponible sur Internet ;
- Deux autres évoquent des offres « *sans intérêt* » ou présentant « *peu d'intérêt* ». A ce sujet, nous regrettons qu'aucune des BDP interrogées n'ait eu recours à des offres développées sur la base de licences ouvertes et de musique libre de droits, à l'instar de Cristalzik ou de la société Pragmasic, afin d'avoir leur opinion sur ces modèles proposant des musiques ne provenant pas des circuits commerciaux et qui nécessitent une importante médiation.

Deux autres BDP sont en cours d'expérimentation, donc n'ont pas encore pratiqué d'évaluation.

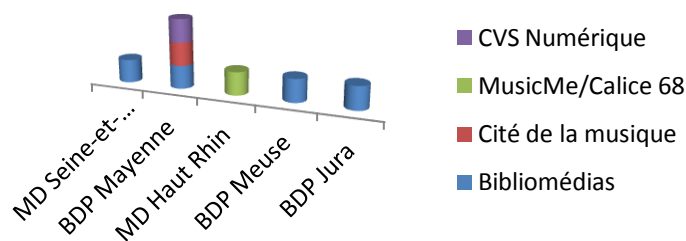
La BDP du Haut-Rhin ne s'est pas exprimée sur MusicMe dans ce questionnaire mais Xavier Galaup l'a fait sur son blog¹²⁸, et deux BDP semblent très intéressées par cette offre, même si l'une d'entre elles regrette le coût élevé.

¹²⁵ Voir p. 28.

¹²⁶ Bibliomédias et CVS Numérique ont été évoqués dans le paragraphe « Les plateformes généralistes ».

¹²⁷ Les commentaires étaient ouverts à toutes les BDP, qu'une offre de musique en ligne soit proposée ou pas.

¹²⁸ GALAUP, Xavier. *Streaming musical des bibliothèques en Alsace*. [en ligne]. Blog XG_BlogNotes. Publié le 30 juin 2011. URL : <<http://www.xaviergalaup.fr/blog/>>



Musique en ligne (figure 11)

L'autoformation

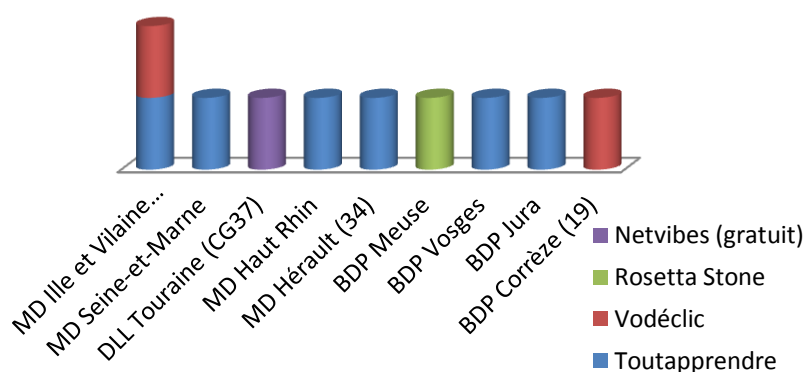
La décision prise par la MD d'Ille-et-Vilaine d'acquérir les offres de 2 fournisseurs indique un fort engagement dans l'autoformation des usagers, le choix final étant ensuite laissé aux bibliothèques.

Les domaines abordés sur ces plateformes sont les langues, la bureautique, le multimédia, le code de la route, l'apprentissage de la musique, la vie pratique, avec différents niveaux d'entrées possibles (débutant, approfondissement...).

Ces outils semblent être assez prisés, d'après ce que nous signalent les BDP en mesure de nous fournir des données chiffrées : 1 200 utilisateurs dans l'Hérault, 366 dans le Haut-Rhin et 88 dans le Jura. Quant à la BDP de la Meuse, elle propose Rosetta Stone dans le cadre d'une expérimentation. 25 accès sont proposés aux élèves de collèges et aux lecteurs de bibliothèques.

Un aspect très intéressant de cette offre d'autoformation est qu'elle est proposée dans tous les cas sans exception en accès distant aux abonnés de bibliothèques, doublée dans la plupart des cas d'un accès depuis la bibliothèque (dans 5 cas sur 7), ce qui correspond sans doute mieux aux attentes d'un public dont les désirs d'autoformation ne coïncident pas nécessairement avec les horaires d'ouverture de leur bibliothèque. Toutefois, il faut se garder de penser que l'autoformation n'a de sens qu'à distance, alors qu'il s'agit au contraire d'un domaine où la demande de médiation est importante, même si elle a du mal à s'exprimer, surtout par ceux qui en ont le plus besoin¹²⁹. Ceci est d'ailleurs souligné par une des BDP utilisatrices, qui évoque un « *problème global de médiation* ». L'importance de la demande en autoformation est soulignée par une des BDP. Pour l'une des ressources (la plus plébiscitée), les résultats de notre enquête indiquent qu'il s'agit d'une « *bonne ressource* », avec des « *cours assez bien construits et accessibles* » et une « *plateforme [...] facile d'appropriation* ».

¹²⁹ Une enquête qualitative constituée d'entretiens approfondis avec des usagers de l'espace d'autoformation de la Bpi a fait ressortir que ceux-ci sont parfois gênés de solliciter le personnel, et ce d'autant plus s'ils sont peu familiers avec les bibliothèques. BLANDIN, Pascaline, BLANC-MONTMAYEUR Martine, BLANDIN, Bernard (et alii). *Bibliothèques et Autoformation. La formation tout au long de la vie : quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ? Colloque organisé par la Bpi, le 5 décembre 200, Centre Pompidou à Paris*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2006.



Les ressources en autoformation (figure 12)

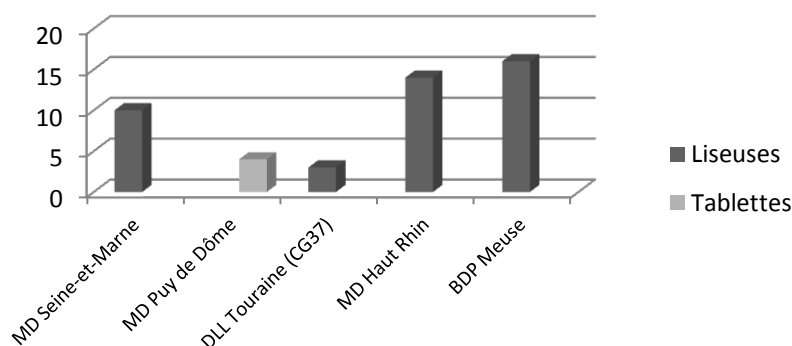
Liseuses et tablettes

Des expérimentations de prêt de tablettes et de liseuses sont en cours dans 5 départements, pour une durée de prêt variable, de 3 mois à un an. 4 autres départements ont en projet de proposer ces outils en 2012.

Toutefois, il est important de souligner que ce système de prêt de liseuses et de tablettes ne fait pas l'unanimité dans la communauté des bibliothécaires car il remet en cause les droits des lecteurs¹³⁰ ; ce qui explique que l'une des BDP interrogées considère que le « prêt de liseuses n'est pas adapté en bibliothèque en raison des DRM ».

Pour celles qui ont franchi le pas, les tablettes et liseuses prêtées sont déjà chargées en fichiers, à partir de sites gratuits ou payants (Epagine, Bibliosurf). Une BDP souligne cependant la difficulté de « gérer ce type de prêt et surtout de recharger le contenu payant dans le cadre de marchés publics ». Les lecteurs peuvent également charger des fichiers depuis la plateforme de la bibliothèque, ou charger leurs propres fichiers. Une aide au chargement thématique leur est proposée.

Souvent, les projets de prêt de ces tablettes et de ces liseuses sont en association avec une structure particulière. Parmi notre panel de BDP interrogées figurent bien évidemment des bibliothèques, mais aussi un collège, des maisons d'arrêt et des maisons de retraite.



Prêt de liseuses et de tablettes (figure 13)

¹³⁰ Dans cet article, Lionel Dujol précise en quoi les DRM méprisent les droits des lecteurs.

DUJOL, Lionel. *Boudons les catalogues des gros éditeurs cadennassés par les DRM* [en ligne]. Blog *La bibliothèque apprivoisée*. Publié le 14 mars 2011.

URL : <<http://labibapprivoisee.wordpress.com/2011/03/14/boudons-les-catalogues-des-gros-editeurs-bourres-de-drm/>>

4. La médiation

Selon l'organisation propre à chaque territoire, les actions de médiation orchestrées par les BDP sont localisées dans leurs propres locaux ou dans les bibliothèques du réseau. Ces actions sont menées à plusieurs niveaux.

- A destination de leurs usagers « primaires », à savoir les bibliothécaires de leur réseau, proposant ainsi, en lien avec les bibliothèques qu'elles desservent :
 - des actions de sensibilisation et de formation des médiateurs (salariés et bénévoles) « *pour porter l'offre numérique non visible auprès de leurs usagers* » en sachant qu'il faut en plus lutter contre l'idée récurrente selon laquelle ce type de ressources n'est pas adapté à leur public, dans un véritable travail d'accompagnement au changement de perspective sur ce que l'on peut et doit proposer au public en bibliothèque aujourd'hui,
 - des conseils,
 - l'organisation de cycles de conférences et d'ateliers de prise en main des outils,
 - la présentation de sites de ressources (en particulier pour les liseuses),
 - la co-construction de grilles d'évaluation destinées aux usagers,
 - une aide à la communication avec l'édition de plaquettes, une réflexion sur la signalétique pour une meilleure intégration des ressources numériques dans les médiathèques ;
- Directement auprès des publics de leur territoire¹³¹ pour la prise en main des liseuses ;
- Les bibliothèques ont établi elles-mêmes leur propre médiation¹³² avec une présentation du service et l'animation d'ateliers d'utilisation de liseuses.

Bien qu'une médiation importante soit nécessaire pour l'appropriation des ressources et des outils, une des BDP interrogées souligne son aspect chronophage et dévoreur d'énergie. On pourrait objecter à cet argument que c'est justement là un des rôles essentiels et fondamentaux des bibliothécaires que d'accompagner le public des bibliothèques dans leur découverte, leur appropriation et leur usage des ressources numériques ; c'est le défi auquel est confrontée la profession. Malheureusement, nous sommes bien conscients que cela nécessite de forts moyens humains, avec des personnels formés à ces problématiques, alors même que les agents travaillant en BDP sont finalement assez peu nombreux.

C- ANALYSE : QUELLES TENDANCES SE DESSINENT ?

1. Relativiser la portée de l'étude

L'échantillon des BDP que nous avons interrogé ne nous permet pas d'envisager les grandes lignes du développement des ressources numériques sur l'ensemble du territoire

¹³¹ C'est le cas de la MD68, qui propose un service gratuit d'emprunt de documents grâce aux médiabus qui circulent dans les villages du département.

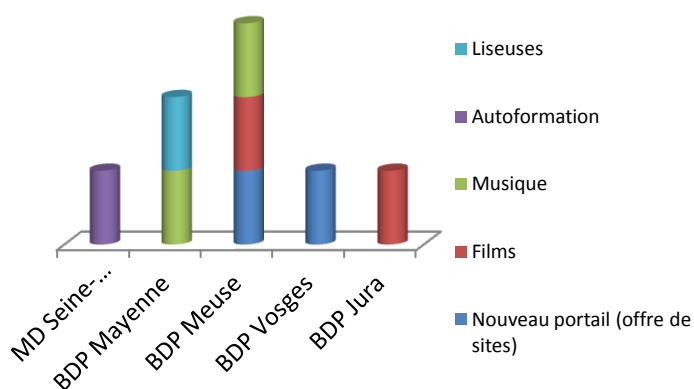
¹³² Avec l'appui de leur BDP, à l'instar du Haut-Rhin, ou en autonomie, comme en Seine-et-Marne.

français de façon exhaustive, mais il offre néanmoins une image réaliste de ce qui s'est passé en 2011 dans 16 départements tournés vers le numérique.

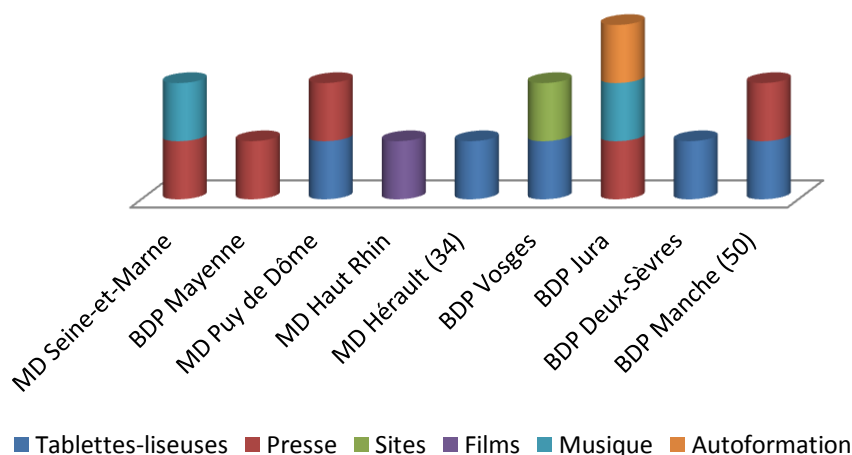
2. Une offre qui débute

Parmi les 16 BDP interrogées, 5 sont en phase d'expérimentation, et ne sont donc pas encore en mesure de fournir un retour sur la réception de cette nouvelle offre par les usagers ou les bibliothécaires chargés de la valorisation de ces ressources auprès du public. 9 autres ont des projets pour 2012, soit d'acquisition de nouvelles ressources, soit de changement de fournisseurs.

Comme on peut le voir sur les 2 figures ci-dessous, nous ne sommes pas en mesure de prendre beaucoup de recul sur ce dispositif, mais nous pouvons constater que l'expérimentation est en plein essor, grâce à quelques BDP d'ores et déjà engagées dans cette voie.



Expérimentations en cours (figure 14)



Projets 2012 (figure 15)

3. Le choix des ressources

L'offre la plus présente au sein des BDP interrogées a trait à la fourniture de livres numériques. 2/3 d'entre elles proposent cette offre, complétée par l'offre plus récente des supports qui y sont rattachés, à savoir des tablettes et/ou des liseuses. Cette 2^{ème} offre est présente dans 1/3 des BDP, et en projet pour 5 établissements en 2012, ce qui

correspond à un 2^{ème} tiers¹³³. Le dynamisme de cette offre peut être interprété comme l'affirmation de la mission de développement de la lecture portée par les BDP.

Par ordre décroissant de popularité viennent ensuite les offres de sites et d'autoformation, qui concernent pour chacune la moitié des BDP interrogées. Il y a dans ce domaine une réelle marge de progression possible, car c'est bien là où l'on peut trouver le plus d'offres gratuites, disponibles directement depuis le portail de la BDP ou par la mise en place d'univers Netvibes thématiques agrégeant des liens, à l'instar de la DLLP de la Touraine, qui propose des ressources sur une page dédiée de son site¹³⁴ et un univers Netvibes¹³⁵ dédié à l'autoformation. La Meuse propose elle aussi depuis son portail Camélia 55 une sithèque thématique¹³⁶ et un portail Netvibes¹³⁷, choix fait également par le Haut-Rhin¹³⁸. Ces « produits documentaires » sont très intéressants car ils constituent une réelle valeur ajoutée de ce que les bibliothèques sont capables de proposer en termes de contenus. Ils engagent le savoir-faire d'éditorialisation des bibliothécaires, mais nécessitent toutefois des moyens humains suffisants pour les entretenir. Quant à l'autoformation, c'est une valeur montante sur laquelle les bibliothèques doivent rester très vigilantes. Elle a véritablement une fonction sociale et citoyenne qui doit être portée par les établissements de lecture publique.

La presse en ligne, disponible dans 1/3 des offres des BDP, est en projet dans un autre tiers des établissements interrogés. Elle est une ressource très attractive, porteuse de belles promesses, car elle représente un grand intérêt pour les bibliothèques du réseau des BDP. En effet, l'accès depuis la bibliothèque ou à distance à un grand nombre de titres de presse ainsi qu'aux archives correspondantes représente une part non négligeable de la collection, sans qu'il soit besoin d'en envisager un stockage physique. C'est avantageux pour les petites structures desservies par la BDP. De plus, la simultanéité d'accès renforce potentiellement le nombre de lecteurs possible. Enfin, on peut supposer que les personnes attachées au livre papier ne le sont pas autant à un journal ; sa dématérialisation affecterait peu les usagers, et sa version numérique, si elle n'est pas homothétique, peut s'enrichir de fonctionnalités supplémentaires très agréables pour le lecteur.

Les offres de films et de musique sont proposées par 1/3 des BDP interrogées, avec respectivement 1 et 2 projets prévus pour 2012. Bien que fortement plébiscitées par le public, ces offres ne sont pas toujours très satisfaisantes du point de vue des acquéreurs et des progrès restent à faire du côté de l'offre, très peu variée (surtout pour les films), même si des expérimentations semblent réussies (MusicMe dans le Haut-Rhin).

4. Structure de l'offre

Toutes les BDP n'ont pas choisi une diffusion intensive des ressources numériques sur l'ensemble du département comme le fait l'Hérault. En effet, des réseaux parfois

¹³³ Voir la figure 15 ci-dessus.

¹³⁴ CG37. DLLP. Lire en Touraine. *Sélection de sites*. [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].
URL : <<http://www.cg37.fr/lireentouraine/index.php?p=selection>>

¹³⁵ NETVIBES. DLLP – Direction de la Lecture Publique. [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].
URL : <http://www.netvibes.com/dllp#Autoformation-tutoriels_video>

¹³⁶ CAMELIA55. *Sithèque*. [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].
URL : <http://camelia55.meuse.fr/camelia55.fr/opac?id_profil=137>

¹³⁷ NETVIBES. *Bdmeuse*. [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].
URL : <<http://www.netvibes.com/bdmeuse#Accueil>>

¹³⁸ MEDIATHEQUE68. *Services en ligne*. [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].
URL : <http://www.mediatheque68.fr/index.php?option=com_weblinks&view=categories&Itemid=63>

hétérogènes tant au niveau de l'équipement informatique que des ressources humaines - personnels pas assez nombreux ou peu sensibilisés aux enjeux de l'offre de ressources numériques- ne permettent pas un déploiement de l'offre sur tout le territoire. Dans ces cas-là, des projets élaborés avec quelques bibliothèques dans le cadre de conventions signées avec les communes ou EPCI concernés permettent de diffuser une offre sur un territoire donné en s'adaptant à son contexte particulier.

D- BILAN

1. L'aspect économique

Le coût des ressources numériques et électroniques demeure élevé et il est un réel obstacle à leur acquisition. La question financière est donc une contrainte forte pour deux raisons. D'une part, le montant du budget de fonctionnement dont dispose chaque BDP doit couvrir les dépenses de personnel, l'acquisition des collections papier et numériques, le traitement des collections, l'animation, la formation, l'entretien des bibliobus, ... D'autre part, la pression exercée par les fournisseurs de ressources numériques qui imposent leur modèle économique est forte.

Certaines BDP ont fait le choix de financer des forfaits de deux cents téléchargements par exemple, à l'instar de l'Ille-et-Vilaine, sans qu'une durée soit fixée, pour des projets intercommunaux ou des bibliothèques en coopération, plutôt que des abonnements. De même dans le Jura, les ressources numériques sont achetées par la BDP mais proposées sur le portail départemental JuMEL et non sur le site de la BDP. Le budget comprend une participation financière des médiathèques du réseau à hauteur de 0,10€ par habitant, soit un total pour 2011 de 14 500 € environ.

Nous voyons donc l'émergence de modèles financiers hybrides qui mêlent subvention de l'Etat et dotation exceptionnelle comme c'est le cas dans le Jura.

2. Le réseau

Il s'agirait bien plutôt d'évoquer les réseaux, au vu de la multiplication de projets contractualisés avec les communes et les EPCI pour des bibliothèques porteuses et motivées. Les réflexions les plus avancées dans ce domaine se font au niveau d'un territoire dans sa globalité, en envisageant toutes les structures concernées par les ressources, au-delà de celles dédiées à la lecture.

3. A la rencontre du public

Les expérimentations en cours et à venir montrent l'implication forte des BDP dans leur désir de mieux connaître les attentes de leurs usagers, de mieux comprendre comment ceux-ci appréhendent les ressources numériques. Parmi les remarques faites émanant des usagers, il apparaît nettement que les attentes du public se situent à trois niveaux, et les BDP, par l'intermédiaire de leur réseau, même si elles s'emparent de ces problématiques, ne peuvent tout résoudre à elles seules.

a. L'accessibilité des ressources

C'est le premier niveau d'attente des usagers. Tout comme l'accessibilité à un bâtiment pour des personnes en situation de handicap ou équipées de poussettes, les bibliothèques doivent l'envisager pour les ressources numériques et électroniques. Nous entendons ici

par « accessibilité » les outils qui vont permettre d'atteindre ces ressources : un ordinateur (dans la plupart des cas) et un accès à Internet.

Or, toutes les petites bibliothèques ne sont pas encore équipées d'ordinateur, ou alors celui-ci n'est pas destiné à un usage public. Cela constitue un premier obstacle, qui pourrait être pris en charge au niveau du département, par un renforcement de l'équipement en matériel informatique de toutes les bibliothèques, après avoir conventionné avec les communes ou les EPCI concernés pour établir un cofinancement de ce matériel.

Au sujet d'Internet et du déploiement du très haut débit, cette problématique s'insère dans le cadre de l'aménagement du territoire, et concerne aussi bien l'Etat que les collectivités territoriales. La question est sensible surtout pour les communes rurales pour qui la prise en charge est la plus coûteuse, et qui devrait échoir aux collectivités territoriales, l'Etat ayant limité leur cadre d'intervention à ces zones.

Cette accessibilité ne relevant pas du champ d'attribution des BDP, intéressons-nous au 2^{ème} niveau.

b. L'accès aux ressources

Pour les utilisateurs équipés d'un ordinateur et d'une connexion Internet à domicile, et qui représentent désormais une majorité de la population, la situation peut s'envisager de deux façons : proposer un accès aux ressources numériques et électroniques à distance et depuis la bibliothèque.

En revanche, pour les personnes qui subissent la fracture numérique, l'accès aux ressources passerait nécessairement par une bibliothèque ou par une autre structure du département suffisamment ouverte au public et équipée en ordinateurs connectés à Internet, avec du personnel présent et disponible pour apporter son aide. Car il s'agirait avant tout pour ce public-là de lui fournir les moyens de se former aux outils-mêmes qui véhiculent les ressources¹³⁹ dans un premier temps, même si certaines d'entre elles, à l'instar de celles proposées dans le cadre de l'autoformation, visent justement à s'approprier l'environnement informatique. Avant d'envisager l'autoformation, la formation des publics les plus éloignés du numérique aux outils informatiques est une condition préalable impérative.

c. Connaissance et prise en main

Une fois franchies ces deux barrières, il faut encore s'approprier ces ressources, et pour cela, connaître leur existence.

En effet, la communication sur l'acquisition et l'existence de ressources numériques et électroniques a été peu évoquée dans ce questionnaire. Une des BDP s'est beaucoup investie sur ce point ; il s'agit de la Seine-et-Marne. Elle a pour cela visé ses « deux publics », en effectuant une double campagne :

- En direction des bibliothèques par le biais de « *mails, courriers aux maire, journées de présentation des ressources sur les territoires* » ;
- A destination des usagers, à l'aide de « *flyers et affiches envoyées aux bibliothèques* ».

¹³⁹ Durant un stage à la bibliothèque municipale de Lyon en mars 2011, j'avais pu constater à plusieurs reprises lors de plages de service public combien le manque de connaissances informatiques pouvait gêner les usagers peu au fait de ces usages spécifiques. Je me souviens en particulier du cas d'un usager utilisant un ordinateur en libre-service dont je m'étais approchée pour lui signaler que son temps était dépassé ; sa détresse de n'avoir pu finaliser une inscription à un concours administratif durant la demi-heure impartie m'avait troublée. De retour dans la salle quelques heures plus tard, cette personne ayant sollicité un nouvel accès à un ordinateur, je lui avais consacré quelques instants pour lui apporter mon aide ; il ignorait comment se créer une adresse mail et c'est pour cette raison qu'il n'avait pu finaliser précédemment son inscription. Cet exemple illustre l'impérieuse nécessité de formation aux outils informatiques comme porte d'accès aux ressources dématérialisées.

Cette pratique demande à être intensifiée, car c'est par ce moyen que l'on augmentera le nombre d'utilisateurs de ces ressources et que l'on pourra d'autant mieux justifier l'existence des BDP et leur utilité sur le territoire.

III- Quelles propositions faire aux BDP ?

A- ETAT DES LIEUX

Le monde de la lecture publique fourmille d'initiatives liées au numérique, et les BDP ne sont pas en reste, avec presque 30 départements engagés dans cette voie, au moins sous forme de projet¹⁴⁰. Cependant, nous en sommes aujourd'hui encore davantage au stade de l'expérimentation, avec plusieurs contraintes fortes, liées au matériel, aux fournisseurs et aux ressources humaines principalement.

Comme le rappelait Michel Fauchié le 4 octobre 2011 à Viroflay¹⁴¹, quoi que fassent les bibliothécaires, et avec la meilleure volonté du monde, nous aurons toujours « un train de retard » en regard de la technologie numérique qui avance à grands pas. Sitôt un matériel choisi, il devient obsolète, comme nous avons pu le constater dans l'expérimentation des liseuses en Yvelines et dans le Val d'Oise, où les lecteurs interrogés regrettaient le noir et blanc et le caractère non tactile des liseuses. Cela est une problématique importante dans le monde des bibliothèques de lecture publique, où l'on avance dans les projets sur du long terme, après avoir expérimenté, pesé les avantages et les inconvénients... Il s'agit pour les bibliothèques de lecture publique de trouver le bon équilibre entre le temps long et le temps court. La responsabilité qui incombe aux BDP de faire un bon usage des deniers publics incite à la prudence.

En la matière, il nous semble qu'il faut rester souple, et envisager les deux options :

- D'une part, un protocole d'expérimentation strict avec une évaluation finale rendant compte des avis des utilisateurs finaux et des bibliothécaires ou des bénévoles ;
- D'autre part, laisser la place à des scénarios moins écrits, mutualiser les expériences, et dans une logique de benchmarking, aller voir ce qui se fait ailleurs pour ensuite le mettre en pratique sur son territoire, à petite échelle d'abord, puis en élargissant ensuite.

Ce que nous avons vu et lu dans les réponses fournies grâce au questionnaire montre bien que les BDP s'emparent de ces 2 options en adaptant toujours leurs propositions au territoire et à l'engagement des personnels sur la question.

B- QUELLES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR ?

1. Le modèle économique

Pour ne pas se laisser dicter leur loi par les gros éditeurs, toutes les bibliothèques de lecture publique dont les BDP doivent se constituer comme un **groupe solidaire** face à leurs exigences commerciales, avec un Caryl fort soutenu par l'Etat et les collectivités territoriales. Il faut tendre, comme l'ABES pour les BU, vers un modèle de licence négocié au niveau national. Il est vraiment essentiel que les BDP soient unies aux autres

¹⁴⁰ Nous avons repéré ces départements comme étant engagés dans le numérique ou ayant un projet : l'Aube (10), l'Aveyron (12), les Bouches-du-Rhône (13), le Cantal (15), la Corrèze (19), la Dordogne (24), l'Eure-et-Loir (28), l'Hérault (34), l'Ille-et-Vilaine (35), l'Indre (36), l'Indre-et-Loire (37), le Jura (39), le Loir-et-Cher (41), la Manche (50), la Mayenne (53), la Meuse (55), le Morbihan (56), le Puy-de-Dôme (63), le Haut-Rhin (68), la Saône-et-Loire (71), la Savoie (73), la Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), les Deux-Sèvres (79), la Vendée (85), la Vienne (86), les Vosges (88), le Val d'Oise (95). Cette liste n'est sans doute pas exhaustive.

¹⁴¹ Lors de la journée professionnelle organisée à la bibliothèque de Viroflay par la BDY et le MOTif, évoquée plus haut, dans la partie « Recherche des attentes du public » p. 47.

bibliothèques de lecture publique pour les négociations, mais qu'elles fassent aussi entendre leur voix singulière en ce qui concerne :

- Le développement du freemium,
- Les accès à distance et leur simultanéité,
- L'abandon des DRM, au profit peut-être d'alternatives comme le tatouage (Watermark, appelé aussi DRM social), qui contient des informations sur l'acheteur et ne présente pas de contrainte pour l'utilisateur,
- L'achat pérenne et l'archivage des données,
- L'abandon du paiement à l'acte,
- Les forfaits, à privilégier,
- Des licences nationales pour les bibliothèques publiques...

Ces pistes, toutes orientées sur l'aspect financier, ne doivent pas faire négliger aux BDP la création et la valorisation de leurs propres ressources numériques, par le biais de portails dédiés, d'univers Netvibes,... Quelques jours d'échanges de connaissances entre collègues sur tel ou tel outil, chacun apportant son savoir-faire, permettraient à tous de gérer ces outils, de les enrichir puis de les disséminer, afin que le public se les approprie également. Ainsi, les expériences de marquage de photos comme celles réalisées sur Flickr par les usagers se révèlent riches d'interactions et de bénéfices pour l'ensemble de la communauté¹⁴². Elles pourraient inspirer par exemple des projets ancrés dans un territoire de montagne, avec des photos de sentiers de randonnée qui seraient marquées par les randonneurs...

Il convient donc de regarder dans les deux directions, de ne pas s'arrêter au modèle économique payant, mais de s'intéresser également à ce que propose l'offre construite par les bibliothèques, car elle est source de nombreuses interactions avec le public.

2. Les collections

a. Une politique documentaire contractualisée

Les outils formalisés des politiques d'acquisition proposés par Bertrand Calenge¹⁴³ permettent de poser les jalons d'une réflexion raisonnée sur la façon d'envisager une collection en BDP, avec une logique de complémentarité plutôt que de substitution. Il conseille notamment de contractualiser une charte des collections avec chaque commune au moyen d'un conventionnement permettant l'introduction d'une culture des collections dans les réseaux départementaux. Ceci prend tout son sens pour des collections papier, mais qu'en est-il pour le choix de ressources électroniques souvent proposées en bouquets ? Devons-nous simplement mettre les communes devant le choix « ressources électroniques » ou pas, sans nous intéresser au contenu lui-même ? Les BDP ont-elles les moyens de négocier sur ces contenus ? Peut-être les BDP peuvent jouer leur rôle d'expert, conseiller les communes et les aider à faire les choix pertinents pour leurs habitants. A l'instar de la MD de l'Hérault, elles peuvent proposer des fonds thématiques.

¹⁴² Voici la page Flickr de la bibliothèque de Toulouse :

URL : <<http://www.flickr.com/photos/bibliothequedetoulouse/>>

¹⁴³ Journée d'études en 1999.

CALENGE, Bertrand. Outils formalisés des politiques d'acquisition. *ADBDP* [en ligne], publié le 15 août 2005 [consulté le 15 juillet 2011].

URL : <<http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article524>>

En 2009, Gaetano Manfredonia¹⁴⁴ faisait le constat de l'existence d'un petit nombre seulement de politiques documentaires contractualisées, et envisageait l'évaluation des collections comme un outil de gestion visant à améliorer l'offre documentaire en la faisant correspondre au mieux aux besoins de la demande des usagers.

L'introduction des ressources électroniques dans les collections des BDP ouvre véritablement une nouvelle problématique, puisque l'on peut considérer que, si la BDP acquiert pour son réseau des ressources proposées en accès distant, on revient à une sorte de prêt direct ! Comment alors intégrer les bibliothèques dans la mise en place de ces ressources, d'autant plus lorsqu'elles y sont réticentes ?

b. Une mutualisation des acquisitions

Toutes ces thématiques ne peuvent se résoudre au niveau d'un réseau de lecture publique ; elles doivent être débattues plus largement, dans une politique nationale de négociation avec les fournisseurs afin que les BDP puissent ensuite agir au niveau de leur territoire. Il convient d'être forts et unis dans cette 1^{ère} phase car les problématiques des BDP sont les mêmes, pour ensuite aborder avec la latitude et la sérénité nécessaires la question du choix et de la pertinence des ressources.

Peut-être faudrait-il pour dépasser cela penser l'acquisition de ressources électroniques non plus seulement au niveau d'un type de bibliothèques (de lecture publique d'un côté, universitaire de l'autre), mais bien **au niveau d'un territoire**. Bien souvent, des bibliothèques de lecture publique situées non loin de BU accueillent un public étudiant assez nombreux venu étudier dans ses murs (retour chez les parents pour le week-end et les vacances par exemple). Il serait alors intéressant d'envisager une réflexion commune entre la bibliothèque territoriale et la BU sur un « redéploiement » des collections, de faire avancer la réflexion sur la politique documentaire au-delà des murs, en lien avec le public qui fréquente l'établissement, sans remettre en cause les missions propres à chaque établissement¹⁴⁵. De fait, une bibliothèque de lecture publique doit concevoir une collection définie en fonction des profils des habitants de la collectivité desservie mais une mutualisation des ressources (en particulier numériques) pourraient être établie par l'établissement de partenariats encadrés par contrat. Ensuite, l'établissement d'une carte documentaire visible par tous les usagers serait un outil pratique leur permettant de localiser la ressource recherchée dans l'établissement adéquat.

c. Un accès facilité

Si l'offre de livres papier continue de se faire à partir du lieu physique de la bibliothèque, les ressources numériques et électroniques seront accessibles depuis le portail de la BDP. Certains fournisseurs proposent d'ailleurs « d'habiller » leur plateforme aux couleurs de la bibliothèque ; l'identification visuelle en sera facilitée.

¹⁴⁴ MANFREDONIA, Gaetano. *L'évaluation des collections en BDP. Le cas de la région Rhône-Alpes*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : Enssib : Villeurbanne, mars 2008, p. 13-14.

¹⁴⁵ Bertrand Calenge évoque cette question lorsqu'il mentionne l'environnement documentaire : « Il faut analyser l'environnement documentaire : on pense aux autres bibliothèques et centres de documentation présents dans l'aire de déplacement de la population (en fonction bien sûr de leur accessibilité) ». CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2008, p. 80.

3. La communication

L'importance de l'identification du service passe par une communication multi-supports qui touche tous les publics. Elle se décompose entre une communication « physique » et une « numérique ». Il est important pour que l'offre soit lisible d'y associer un logo et des couleurs qui seront les mêmes, quels que soient ensuite les supports utilisés pour présenter l'offre. Si le budget le permet, on peut avoir recours à un graphiste.

- La lettre de la BDP y consacrera un article,
- Des flyers accompagnant le magazine du Conseil général dans toutes les boîtes aux lettres permettront d'atteindre tous les habitants du département,
- des marque-pages distribués à tous les lecteurs toucheront le public habitué des bibliothèques,
- un bandeau clignotant sur le site de la bibliothèque captera l'attention des internautes et pourra être cliqué pour un accès direct aux ressources, et ce bandeau restera toujours très visible sur la page d'accueil,
- des réseaux sociaux pourront être investis pour une communication « en direct » avec les usagers,
- un envoi de mails sera adressé à tous les usagers à qui l'on avait préalablement demandé leur adresse mail,
- des journées « portes ouvertes » seront organisées avec des séances de démonstration à destination des bénévoles et des usagers,
- une interview du président du Conseil Général, accompagné du directeur (ou de la directrice) de la BDP par la radio locale, ou encore mieux, par la télé locale sera organisée après avoir contacté la presse,
- un article dans le journal de la presse locale sera incontournable,
- les affiches lumineuses pourront également être utilisées pour donner l'adresse du site de la bibliothèque,
- les clubs (de lecteurs, informatique) et les associations qui gravitent autour de la bibliothèque auront droit à une information spéciale sur la question...

Ces quelques exemples sont variables à l'infini, et adaptables dans tous les réseaux de lecture publique.

4. Vers un développement des services au public

a. Un service au public de qualité

Dans un article consacré au service public rendu par les bibliothèques, Bertrand de Quatrebarbes évoquait la possibilité de créer un observatoire territorial de la qualité des services publics¹⁴⁶. Il existe désormais une association, France Qualité Publique, qui agit comme un observatoire de l'accueil du public. Cette association pourrait apporter sa méthodologie dans les bibliothèques du réseau de BDP (même les petites !) pour les aider à progresser et à mieux envisager leurs pratiques, et à mieux comprendre le point de vue des usagers.

Il faut en apprendre plus sur eux (leur profil, leur comportement, leurs attentes, pourquoi ils ne viennent plus, pourquoi ils ne viennent pas), car c'est essentiel pour pouvoir mieux répondre à leurs attentes ensuite. Il est possible pour cela de recourir à des outils en provenance du marketing, même si cela a un coût qui n'est pas négligeable. Ainsi, un

¹⁴⁶ KOENIG, Marie-Hélène (sous la direction de). *Connaître ses publics : savoir pour agir*. Villeurbanne : Institut de Formation des Bibliothécaires, 1998, p. 34.

diagnostic fiable permettra de se fixer des objectifs et de définir des stratégies pour pouvoir les atteindre.

Mais lorsqu'on évolue sur un territoire restreint avec des budgets fortement contraints, on peut envisager d'autres pistes. On a aussi le droit d'expérimenter en bibliothèque, même à un niveau local, de commencer doucement, puis d'évaluer les actions menées et les résultats obtenus en cours de route pour soit développer l'activité si c'est un succès en y allouant plus de moyens, soit la réorienter si on se rend compte que l'on s'est trompé sur tel ou tel paramètre. Durant toute cette phase d'expérimentation, il est essentiel que les responsables de la lecture publique restent dans une attitude d'écoute des retours des professionnels engagés dans l'action et des demandes du public.

On pourrait imaginer un « méta-service des publics » piloté par la BDP et décliné dans les petites bibliothèques. Cette structure serait un outil intéressant pour avoir un point de vue global sur la question des publics sur un territoire donné. Le service pourrait ainsi appréhender tous les paramètres et rester dans la maîtrise de la stratégie globale en conservant notamment toute la partie essentielle de l'évaluation des actions menées, de leurs résultats en termes qualitatifs et quantitatifs, de la satisfaction des usagers, etc., tout en laissant aux responsables des bibliothèques la latitude nécessaire pour adapter le plan général aux réalités spécifiques de leur territoire, en s'appuyant sur les ressources locales.

b. Un esprit de solidarité

Un enrichissement du volant des bénévoles œuvrant en bibliothèque, en sollicitant des profils de personnes férues d'informatique, dans l'idée d'un partage des savoirs de type « université pour tous » enclencherait une dynamique. Il ne s'agit en aucun cas d'écarter les personnes qui assurent de longue date du bénévolat en bibliothèque (personnes en affinité avec la littérature, retraitées, en congé parental...), car leur rôle est essentiel pour assurer des permanences, exercer des fonctions d'accueil du public et proposer des animations culturelles. Mais en attirant des personnes avec des profils « numériques » à exercer du bénévolat en bibliothèque, il s'agirait plutôt, dans un esprit semblable à celui qui règne dans les associations caritatives de type « Restos du cœur » d'agir selon une logique solidaire pour venir en aide aux plus démunis, et dans ce cas précis, aux plus démunis en matière de la culture numérique. Il n'est pas ici question de remplacer des agents formés par des bénévoles motivés et doués, mais bien plutôt de replacer la formation de tous au centre d'un projet citoyen. On ne perd rien en partageant ses connaissances, on donne juste un peu de son temps. Cette formule est sur la base du gagnant-gagnant, tout le monde en retire une satisfaction (par le biais des interactions humaines, le plaisir de partager, et du côté de l'utilisateur-apprenant, la possibilité d'apprendre avec quelqu'un sans rapport d'autorité). Pour ne pas perdre de vue les objectifs de départ, il faudra toutefois se montrer rigoureux en termes d'évaluation des actions menées et les conduire systématiquement.

c. Une médiation adaptée

Certaines collectivités se sont déjà emparées de cette problématique de la médiation numérique, à l'instar du Conseil général des Deux-Sèvres, qui, au vu du constat dressé selon lequel « *un quart de la population ne possédait pas d'ordinateur et n'était pas formé aux nouvelles technologies*¹⁴⁷ », a mis en place un dispositif, Solid'Rnet, actif

¹⁴⁷ DEUX-SEVRES. *Espaces de médiation numérique*. [site web] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : http://www.deux-sevres.com/deux-sevres/Articlesactualite/C3%A9s/Dossierth%C3%A9matiques/tabid/490/articleType/ArticleView/articleId/287/categoryId/75/SolidR_net.aspx

depuis le 30 novembre 2011. Il consiste en un réseau « *d'espaces publics multimédia de proximité* » qui propose dans chaque canton du département un accès gratuit à Internet et un accompagnement dans la pratique grâce à onze médiateurs numériques. De nombreux partenaires sont associés à cette entreprise : une communauté de communes, un relais Services Publics, neuf centres socioculturels, quatre bibliothèques, un office du tourisme et six collègues. C'est une initiative très intéressante, car elle engage plusieurs structures dans un effort de lutte contre l'isolement des personnes et le cloisonnement des espaces. Nous aurions aimé y voir encore plus de bibliothèques, car c'est bien là qu'est leur place, dans l'accompagnement vers l'autonomie numérique de tous.

Un autre aspect important dans la prise en compte de la demande se situe au niveau de la communication avec ce public ; il est en effet essentiel de se mettre à la portée du public que l'on veut atteindre notamment par le langage utilisé : une langue trop technique ou absconse pourrait décourager ou mener à l'incompréhension.

Une fois la barrière de l'outil informatique franchie, les ressources numériques et électroniques vont élargir le champ des possibles, comme le développement d'un dialogue permanent et interactif entre la bibliothèque et ses usagers à distance, de plus en plus souvent envisagée. Le service de la lecture publique du Conseil général de Vendée propose ainsi des itinéraires de lecture à l'aide d'un blog très réussi¹⁴⁸. Ainsi, la bibliothèque devient un centre de ressources et un prestataire de services dont le cercle d'usagers s'étend bien au-delà de son territoire physique. Une enquête réalisée en 2004 a révélé que parmi les utilisateurs du Guichet du Savoir, service géré par la BML, seulement 38% étaient Rhônalpins (Lyonnais compris), pour 52% d'usagers originaires d'autres régions, et 9% localisés hors de France¹⁴⁹.

Dans le cas des BDP, nous sommes bien conscients que leur raison d'être est fortement attachée à un territoire, mais leur présence sur Internet n'exclut pas leur présence sur le territoire, elle la renforcerait plutôt comme nous allons le voir.

5. La médiation à distance

Marc Le Glatin¹⁵⁰ évoque la notion de connexion jusqu'à présent verticale entre une offre culturelle et son public, remise en question aujourd'hui par un usage basé sur le partage, les pratiques amateurs et le picorage offert avec Internet. Mais pour qu'une intelligence critique puisse s'exercer, il est indispensable que les institutions intègrent cette question dans le schéma des politiques publiques ; cette étape est celle d'une réflexion approfondie sur la médiation. Cette notion de médiation, qui renferme l'idée du lien à créer entre les outils et documents proposés par la bibliothèque et ses usagers, peut prendre plusieurs aspects. La médiation « physique », effectuée en présentiel (un bibliothécaire pour un usager) ou matérielle, fournie par exemple par la signalétique, n'est pas celle sur laquelle nous nous attarderons, car elle relève plutôt de chaque bibliothèque. Toutefois, nous sommes bien d'accord sur le fait que ces pratiques de

¹⁴⁸ Les Voyageurs du Soir *Comment voyager ?* [blog]. [en ligne]. [consulté le 1^{er} janvier 2012].

URL : <<http://voyageursdusoir.vendee.fr/comment-voyager/>>

¹⁴⁹ BML. *Les publics du guichet du Savoir – Enquête de fréquentation en ligne – Rapport d'analyse – Document de travail* [en ligne]. Lyon : Bibliothèque municipale de Lyon, octobre 2005 [consulté le 1^{er} janvier 2012]. (p.4).

URL : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1081>>

¹⁵⁰ LE GLATIN, Marc. Du consumérisme à l'autonomie : le numérique vient d'entrouvrir une porte. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 25-29.

médiation conviennent mieux aux personnes les plus éloignées des pratiques numériques, qui tireront de plus grands bénéfices d'une aide en présentiel.

Mais la place que doivent occuper les BDP sur le terrain de la médiation se situe davantage sur son versant numérique, tel que défini par Silvere Mercier¹⁵¹ :

« *La médiation numérique est une démarche visant à mettre en œuvre des dispositifs de nature techniques, éditoriaux ou interactifs pour favoriser l'accès organisé ou fortuit, l'appropriation ou la dissémination de contenus à des fins de diffusion des savoirs et des savoir-faire.* »

En effet, même si la médiation des ressources numériques et électroniques est plus complexe à mettre en œuvre lorsqu'elle est distante, elle n'est pas inenvisageable, bien au contraire. L'utilisation de tous les outils que le Web 2.0 met à notre disposition est tout à fait pertinente et adaptée à un public technophile, qui découvrira ainsi plus facilement sa bibliothèque numérique. Donner accès aux données et produire des données sont deux actions complémentaires et indispensables pour valoriser et faire connaître les collections aux usagers. L'objectif est double : il s'agit tout à la fois de leur faire aimer la bibliothèque parce qu'ils y trouveront ce qu'ils étaient venus y chercher, mais également de leur permettre de découvrir des informations utiles alors même qu'ils ne les cherchaient pas vraiment au départ¹⁵². Pour obtenir des résultats, il faut varier les approches et les points d'entrée. Commençons par le site web de la BDP, au sein duquel figure le catalogue. Ce dernier, pour soutenir la comparaison avec la production commerciale existant sur le web, gagnera à être enrichi par l'agrégation de données pertinentes et attractives : images des jaquettes, articles extraits de Wikipédia, vidéos, archives de l'INA, à l'instar des catalogues en ligne centralisés du Haut-Rhin¹⁵³. Dans le même esprit, créons un blog dédié localisé sur la page d'accueil du site, un wiki, ou, pour être encore plus réactif, utilisons des réseaux sociaux pour coller davantage avec les usages du public. Dans ce cas, il s'agit d'éditorialiser le contenu et d'aller vers les usagers avec les outils qui leur sont familiers. Une page Facebook¹⁵⁴ a par exemple été créée pour fournir le mode d'emploi du portail JuMEL, mais il est dommage dans ce cas précis d'avoir utilisé ce support, par nature interactif, alors que seulement deux messages ont été créés, un le 3, l'autre le 4 mai 2010. En effet, si on fait le choix d'un réseau social, il faut définir en amont qui alimentera la ressource, à quelle fréquence, et se lancer dans un échange constant et rapide avec les usagers. Le lien entre bibliothécaires et usagers n'est plus seulement ascendant, il est multidirectionnel et interactif, il permet une dissémination des données. Une forte interactivité permet de créer un réseau d'usagers, comme a su le faire la BU d'Angers avec sa page Facebook¹⁵⁵. Cette médiation-là, trompeusement qualifiée de « distante », s'articule au contraire autour de la notion de proximité, de réactivité, d'échanges immédiats.

¹⁵¹ Bibliobsession. Le blog de Silvae, bibliobseé des bibliothèques *Médiation numérique : une définition*. [blog]. [en ligne]. [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <<http://www.bibliobsession.net/2010/03/03/mediation-numerique-en-bibliotheque-une-definition/>>

¹⁵² Principe de la sérendipité.

¹⁵³ CALICE68. *Accueil*, [site] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <<http://www.calice68.fr/calice68.fr/>>

¹⁵⁴ FACEBOOK. *JuMEL : Jura Médiathèques en ligne*. [réseau social] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <http://www.facebook.com/note.php?note_id=119942368024326>

¹⁵⁵ FACEBOOK. *Bibliothèque Belle Beille*, [réseau social] [en ligne] [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <<http://www.facebook.com/pages/Biblioth%C3%A8que-Belle-Beille-Universit%C3%A9-dAngers/270807194287>>

6. Le personnel et la formation

Pour autant, les bibliothécaires ne sont pas tous convaincus de la nécessité de prendre le tournant numérique. Et les moyens techniques ne sont pas toujours au rendez-vous, certaines petites bibliothèques n'étant encore pas équipées en matériel informatique. Il est donc important d'accompagner bibliothécaires et bénévoles vers le changement, à travers des formations, des réunions d'information ou en allant observer ce qui se fait déjà ailleurs. Pré requis indispensable à une bonne dissémination des savoirs, la formation destinée tout particulièrement aux bénévoles doit aller au-delà de l'appropriation des outils et des techniques. Bien entendu, avant de mettre à disposition les ressources numériques et électroniques à l'ensemble des usagers, il convient de les présenter au personnel pour qu'il les connaisse, se les approprie et sache ensuite mieux en assurer la médiation auprès des usagers. Mais cela ne suffit pas. La formation doit également être le moteur d'une réflexion sur la portée des ressources proposées, sur leur nécessaire présence dans toutes les bibliothèques, y compris les plus petites. De fait, il est indispensable que la BDP convainque les bibliothécaires et les bénévoles de l'ensemble du réseau de la nécessité de s'approprier ces techniques et ces outils, utilisés quotidiennement par les usagers; cette évolution peut être mieux perçue si la formation s'effectue déjà entre pairs, en faisant appel aux ressources personnelles de chacun, en permettant le partage des connaissances et en soulignant les apports positifs d'une veille réfléchie pour développer un « catalogue » de ressources gratuites et/ou payantes qui profiterait à tous. La mise à disposition d'outils communs et la bonne volonté de personnes-ressources pourraient constituer le terreau d'une meilleure connaissance des ressources, et partant, d'un plus grand intérêt à leur égard.

Si l'on considère désormais que les réticences du personnel ont été surmontées, encore reste-t-il l'étape suivante, à savoir celle au cours de laquelle bibliothécaires et bénévoles deviennent les formateurs des usagers. Il peut être assez aisé, même pour un personnel au départ réticent, de répondre ponctuellement à la demande de tel ou tel usager sur une ressource numérique ou électronique. Il en va autrement pour mettre en œuvre une session de formation des usagers à ces ressources. De fait, de telles sessions nécessitent un espace avec des ordinateurs, un personnel capable de former les usagers d'un point de vue technique et pédagogique, et une disponibilité du formateur qui n'exerce plus ses tâches habituelles dans la bibliothèque durant ce temps de formation. Ces compétences, acquises par quelques-uns, ainsi que les espaces dédiés pourraient être partagés entre plusieurs bibliothèques géographiquement proches. En effet, il n'est pas nécessaire que tout le personnel de chaque bibliothèque devienne formateur, mais si quelques-uns deviennent référents et se consacrent plus spécifiquement à cette activité, dans les murs de leur bibliothèque et au-delà, alors les connaissances se propagent et tout le monde – bibliothécaires et usagers- y trouve son compte.

La formation du personnel du réseau doit donc être envisagée de façon progressive. Une première étape de sensibilisation sur la nécessité d'intégrer les ressources numériques et électroniques aux collections de la bibliothèque précédera une phase d'appropriation de ces ressources grâce à la mise en commun des potentialités et le partage des savoirs et savoir-faire de chacun. Les conditions seront alors favorables au développement des compétences de tous, et pour les plus hardis, à la prise en charge de la formation des usagers lors de sessions inscrites dans les animations offertes par les bibliothèques du réseau. Schéma idéal vers lequel tendent déjà la majorité des BDP interrogées, si l'on se penche sur leur offre de formation¹⁵⁶.

¹⁵⁶ Voir annexe 3 page 91.

Conclusion

« On voit que les BDP, qui se sont très vite préoccupées de la logistique de circulation de l'information, qu'il s'agisse de navettes pour l'information matérielle ou d'architectures partenariales pour l'information automatisée, et s'en sont préoccupées plus que de la richesse intrinsèque de leurs collections, sont particulièrement armées pour aborder les enjeux de ce qui ne sera pas la bibliothèque virtuelle, mais la bibliothèque service, médiation intelligente à l'écoute des besoins des citoyens. »¹⁵⁷

Les paroles visionnaires de Bertrand Calenge résument parfaitement les enjeux sous-tendus par l'offre de ressources numériques en BDP.

Dans cette nouvelle ère qu'abordent les BDP, le personnel et les bénévoles sont les clés de la réussite. De leur investissement professionnel peut dépendre la réussite de la dissémination de ressources numériques et électroniques sur un territoire. Il convient en effet d'aborder avec le plus grand sérieux et professionnalisme la question de l'accompagnement du public vers ces ressources, en sachant être attentif à ce qu'ils expriment à ce propos, à ce qu'ils en attendent, pour leur permettre ensuite de trouver les bons chemins pour y accéder, pour qu'ils envisagent ce qu'elles peuvent leur apporter. Le personnel doit être à l'écoute et faire remonter ces attentes, dans une relation plus transversale et moins verticale.

Les missions des BDP ne sont pas gravées dans le marbre ; elles évoluent au rythme des usagers et des territoires ; les personnels aussi se retrouvent alors dans une dynamique de changement. Des postes à profil « numérique » apparaissent en BDP, car ce type de compétences est indispensable dans une équipe départementale aujourd'hui. Certaines BDP ont territorialisé les missions de leurs agents, qui sont désormais responsables d'un secteur géographique englobant toutes les structures concernées par les actions menées par la BDP. Leur regard est ainsi plus précis ; ils sont mieux à même de cerner les problématiques propres à un territoire et de fournir une réponse adaptée en collaboration avec les bibliothèques concernées. Mais cette action de développement stratégique doit être visible.

En effet, les BDP sont encore trop discrètes, en particulier sur le Web. Nous avons quelquefois eu du mal à accéder aux informations souhaitées, en particulier lorsque le moteur de recherche fait remonter en premier le site du Conseil général avant celui de la BDP. Il leur faut davantage mettre en valeur leur savoir-faire ; elles doivent se vendre, mettre en lumière les trésors qu'elles proposent, être créatives et innovantes, donner envie, et ainsi, justifier leur existence aux yeux de tous, élus et citoyens.

Nous sommes bien trop optimistes pour imaginer que les BDP n'auraient plus aucun rôle à jouer dans la lecture publique d'un département. Et nous sommes suffisamment réalistes pour considérer que les Conseils généraux ont encore besoin de l'accompagnement de ces services de lecture publique désormais intégrés pour jouer ce rôle d'ingénierie et de conseil dans le domaine de la lecture publique.

Pour reprendre notre titre, évolution ou révolution, faut-il vraiment trancher entre les deux vocables ?

¹⁵⁷ ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET. *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu : actes du colloque du cinquantenaire, Centre Georges Pompidou, 13-14 novembre 1995.* Bourg-en-Bresse : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, 1996. Intervention de Bertrand Calenge, p. 38.

Nous pourrions tout d'abord être tentés de considérer l'évolution des BDP dans une perspective darwinienne, qui consisterait en une adaptation des organismes les plus résistants (les BDP !) à leur nouvel environnement (l'intercommunalité, pas si nouvelle...).

Pour certains esprits chagrins, de ceux qui considèrent que le rôle des BDP ne consiste qu'à fournir des livres à des bibliothèques, le fait d'aller vers plus de médiation et moins de gestion des collections pourrait être vu comme une révolution...

A chacun de se faire son idée, au regard des éléments fournis dans ce travail. J'ai pour ma part eu beaucoup de satisfaction à travailler sur ce sujet, avec le regret toutefois de ne pas avoir pu aller au bout des investigations envisagées au départ.

Pour finir, et pour apporter une bouffée d'air frais à toutes les BDP, à l'instar d'un certain nombre d'entre elles qui ont déjà franchi le pas, nous pourrions désormais les nommer une fois pour toutes et de façon générique « médiathèques départementales » en lieu et place de l'acronyme « BDP » ; après tout, ce ne serait pas la première fois qu'elles changent de nom. En 1986, les raisons en étaient différentes ; de services de l'Etat, elles sont devenues des services du département, ce qu'elles demeurent aujourd'hui. Mais le nom de médiathèque renforce l'image d'une structure qui n'est pas seulement associée au prêt de livres, mais à tous les autres types de ressources, dont les numériques.

Bibliographie

A. MONOGRAPHIES ET TRAVAUX D'ETUDE

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET. *Le livre en campagne, bibliothèques départementales en jeu : actes du colloque du cinquantième, Centre Georges Pompidou, 13-14 novembre 1995*. Bourg-en-Bresse : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, 1996.

ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION. *NF ISO 11620 Indicateurs de performance des bibliothèques. Information et documentation*. 1^{er} tirage. St Denis La Plaine : AFNOR, octobre 2008.

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothèques territoriales, identité et environnement*. Paris : les Ed. du CNFPT, 1999.

BISBROUCK, Marie-Françoise (sous la direction de). *Bibliothèques d'aujourd'hui. A la conquête de nouveaux espaces*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2010.

BLANDIN, Pascaline, BLANC-MONTMAYEUR Martine, BLANDIN, Bernard (et alii). *Bibliothèques et Autoformation. La formation tout au long de la vie : quels rôles pour les bibliothèques à l'heure du multimédia ? Colloque organisé par la Bpi, le 5 décembre 2000, Centre Pompidou à Paris*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 2006.

BOUCHERY, Dominique. *La BDP : bibliothèque partenaire, l'exemple du Cantal*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : Enssib : Villeurbanne, mars 2008. [en ligne] [consulté le 17 décembre 2011].

URL : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/bouchery-dcb16.pdf>>

CONFERENCE DOCUMENT NUMERIQUE ET SOCIETE. *Enjeux politiques du document numérique. Actes de la troisième conférence Document numérique et société, « Documents, contenus numériques : politique en question », Aix-en-Provence, 15-16 novembre 2010*. Sous la direction d'Evelyne BROUDOUX et Ghislaine CHARTRON. Paris : ADBS éditions, 2010.

CALENGE, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2008.

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1999.

CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1993.

CARBONE, Pierre et CAVALIER, François (sous la direction de). *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2009.

COHEN, Daniel et VERDIER, Thierry. *La mondialisation immatérielle. Rapport*. Paris : La Documentation française, 2008.

CONSEIL D'ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ. *La révolution du livre numérique. Etat des lieux, débats, enjeux / avec Marc TESSIER, Bruno RACINE, Jean-Noël JEANNENEY (et alii)*. Paris : Odile Jacob, mai 2008.

CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE. Coordonné par Anne-Marie BERTRAND. *Lecture publique et territoires trente ans de mutation en BDP. Colloque de Montbrison, 24 et 25 octobre 2003*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2005.

DACOS, Marin et MOUNIER, Pierre. *L'édition électronique*. Paris : Editions La Découverte, 2010.

DOUEIHI, Milad. *La grande conversion numérique*. Paris : Editions du Seuil, janvier 2008.

EVANS, Christophe. *Mener l'enquête. Guide des études de publics en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2011.

FENNETEAU, Hervé. *Enquête entretien et questionnaire*. 2^e éd. Paris : Editions Dunod, 2007.

JACQUESSON, Alain et RIVIER, Alexis. *Bibliothèques et documents numériques. Concepts, composantes, techniques et enjeux*. Nouvelle édition. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2005.

JURY, Alexandre. *La mise en place de ressources numériques en bibliothèque publique : le cas de la BDP du Jura*. Mémoire d'études Master Lettres, Langues et Sciences Humaines. [en ligne] [consulté le 17 décembre 2011].

URL : <<http://www.needocs.com/document/academique-cours-memoires-et-exposes-la-mise-en-place-de-ressources-numeriques-en-bibliotheque-publique-le-cas-de-la-bdp-du-jura,80431>>

KAPLAN, Frédéric. *La métamorphose des objets*. France : Editions FYP, 2009.

KOENIG, Marie-Hélène (sous la direction de). *Connaître les publics. Savoir pour agir*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1998.

MANFREDONIA, Gaetano. *L'évaluation des collections en BDP. Le cas de la région Rhône-Alpes*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : Enssib : Villeurbanne, mars 2008.

MARESCA, Bruno. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet*. Paris : Bibliothèque publique d'information/Centre Pompidou, 2007.

PATINO, Bruno. *Le devenir numérique de l'édition. Du livre objet au livre droit*. Paris : La Documentation française, 2008.

POISSENOT, Claude. *Usages des bibliothèques. Approche sociologique et méthodologie d'enquête*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2005.

SANDOZ, David. *Repenser la médiation culturelle en bibliothèque publique participation et quotidienneté*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : Enssib : Villeurbanne, janvier 2010. [en ligne] [consulté le 17 décembre 2011].

URL : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48311>>

SCALABRE, Grégory. *Mesurer l'usage des ressources électroniques en bibliothèque universitaire*. Mémoire d'étude du diplôme de conservateur des bibliothèques : Enssib : Villeurbanne, mars 2008. [en ligne] [consulté le 17 décembre 2011].

URL : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/scalabre-dcb16.pdf>>

B. ARTICLES

BALME, René (propos recueillis par KNEUBÜHLER, Michel). Grigny et sa M@ison : l'internet pour tous. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 79-81.

BENHAMOU, Françoise. Regard économique sur les promesses du numérique. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 30-34.

BENHAMOU, Françoise. Google et les éditeurs. *Esprit*. Mai 2011, p. 157-159.

BOUVIER, Michel, CHARTIER, Roger, VIARDOT, Jean. Le livre, un patrimoine méconnu (table ronde). *Esprit*. Mai 2011, p. 137-156.

BRZEZANSKI, Philippe (propos recueillis par PIGNOT, Lisa). Une plateforme d'intermédiation entre territoires, communautés et TIC. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 30-34.

BULCKAEN, Géraldine (propos recueillis par KNEUBÜHLER, Michel). La bibliothèque numérique de Roubaix : au service de la transmission d'un patrimoine partagé. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 71-73.

CAILLET, Bruno. Une culture des TIC comme méthode de gouvernance des territoires ? *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 35-40.

CALENGE, Bertrand. *Outils formalisés des politiques d'acquisition*. [en ligne]. Site ADBPD. Publié le 15 août 2005 [consulté le 17 décembre 2011]

URL : <<http://www.adbdp.asso.fr/spip.php?article524>>

CARACO, Alain. Savoie-Biblio. Les bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie redéfinissent leur territoire et leur modèle. *BBF* [en ligne], 2001 [consulté le 17 décembre 2011], t.46, n° 3.

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0048-007>>

CARDON, Dominique. Les réseaux sociaux en ligne et l'espace public. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 74-78.

CHARENTREAU, Jean-François. Vers un service public culturel numérique. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 50-51.

CHARTIER, Roger. L'avenir numérique du livre. *Le Monde* [en ligne], 26 octobre 2009 [consulté le 17 décembre 2011].

URL : <http://www.lemonde.fr/idees/article/2009/10/26/l-avenir-numerique-du-livre-par-roger-chartier_1258883_3232.html>

DANIS, Sophie et ANTONUTTI, Isabelle. Carel, Consortium pour l'acquisition de ressources en ligne. *BBF* [en ligne], 2006 [consulté le 17 décembre 2011], t.51, n° 1.

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0072-012>>

DONNAT, Olivier. Les pratiques culturelles à l'ère numérique. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 18-24.

DUJOL, Lionel. *Un exemple de projet de médiation globale dans les Médiathèques du Pays du Romans*. [en ligne]. Blog *La Bibliothèque apprivoisée*. Publié le 2 juin 2011 [consulté le 17 décembre 2011].

URL : <<http://labibapprivoisee.wordpress.com/2011/06/02/un-exemple-de-projet-de-mediation-globale-dans-les-mediathèques-du-pays-du-romans/>>

FRESCHARD, Chantal, et OKRET, Christine. La documentation électronique. *BBF* [en ligne], 1999 [consulté le 17 décembre 2011], t.441, n° 4.

URL : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/08-freschard.pdf>>

GALAUP, Xavier. Médiathèques en mutation : les pieds sur terre, la tête dans les nuages. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 67-70.

LE GLATIN, Marc. Du consumérisme à l'autonomie : le numérique vient d'entrouvrir une porte. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 25-29.

MANFREDONIA, Gaetano (directeur de la publication). Dossier « Ressources électroniques ». *La Lettre de la bibliothèque départementale 19* [en ligne], mai 2011 [consulté le 17 décembre 2011], n° 8.

URL :

<http://correzebiblio.cg19.fr/opacwebaloes/Fichiers/La_Lettre%20n%C2%B08.pdf>

MERCIER, Silvère. *Des nécessaires mutations des BDP*. [en ligne]. Blog *Bibliobsession*. Publié le 29 avril 2010 [consulté le 15 décembre 2011].

URL : <<http://www.bibliobsession.net/2010/04/29/des-necessaires-mutations-des-bibliotheques-departementales-de-prets/>>

MOLIN Jean-Loup (propos recueillis par KNEUBÜHLER, Michel). Vers une culture de l'expérimentation. *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*. Hiver 2010, n° 37, p. 41-44.

MULLER, Catherine. La bibliothèque vue par ses usagers, même. *BBF e-dossier* [en ligne], 2010 [consulté le 17 décembre 2011].

URL : <<http://bbf.enssib.fr/e-dossier/2010/6>>

C. ENQUETES ET RAPPORTS

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION, CAREL. *Enquête sur les abonnements aux ressources numériques payantes dans les bibliothèques de lecture publique. Année 2010* [en ligne]. Paris : Bpi, Carel, juillet 2011. [consulté le 13 décembre 2011].

URL :

<http://www.bpi.fr/modules/resources/download/default/Professionnels/Documents/Carel/Carel_Enquete2010.pdf>

CARBONE, Pierre. *Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions. Rapport n° 2010-012* [en ligne]. Paris : Inspection générale des bibliothèques, octobre 2010. [consulté le 12 décembre 2011].

URL :

<http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/69/8/rapport_MRE_diffusion_159698.pdf>

COMITE D'ENQUETE SUR LE COUT ET LE RENDEMENT DES SERVICES PUBLICS. *Rapport d'ensemble du comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics 1999-2001*. [en ligne]. France : La Documentation française, décembre 2001. [consulté le 17 décembre 2011].

URL :

<<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//024000145/0000.pdf>>

GILBERT, Raphaële. *Proposer des ressources numériques – grille d'analyse*. [en ligne]. Direction départementale du Livre et de la Lecture de l'Hérault, 2010 [consulté le 17 décembre 2011].

URL :

<http://acimtygb.cluster002.ovh.net/IMG/xls/Proposer_des_ressources_numeriques_-_Grille_d_analyse.xls>

GILBERT, Raphaële. *Proposer des ressources numériques – guide pratique*. [en ligne]. Direction départementale du Livre et de la Lecture de l'Hérault, 2010 [consulté le 17 décembre 2011].

URL :

<http://acimtygb.cluster002.ovh.net/IMG/pdf/Proposer_des_ressources_numeriques_-_guide_pratique.pdf>

RACINE, Bruno. *Schéma numérique des bibliothèques*. [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2009 [consulté le 17 décembre 2011].

URL :

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=104000143&brp_file=0000.pdf>

ROBERT, Christophe. *Enquête de satisfaction – Rapport..* [en ligne]. Rouen : Rouen nouvelles bibliothèques, mars 2010 [consulté le 17 décembre 2011].

URL : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48612>>

STASSE, François. *Rapport au ministre de la culture et de la communication sur l'accès aux œuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques*. [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, avril 2005 [consulté le 3 janvier 2012].

URL : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//054000450/0000.pdf>>

WAHNICH, Stéphane. *L'avenir des BDP*. [en ligne]. SCP Communication, pour l'Assemblée des départements de France, 2008 [consulté le 17 décembre 2011].

URL : <<http://www.scribd.com/doc/15228428/BDP>>

D. BLOGS ET SITES PROFESSIONNELS

Blog d'Hervé Bienvault : *Aldus – depuis 2006*

URL : <<http://aldus2006.typepad.fr/>>

Blog de François Bon : *le tiers livre, littérature*

URL : <<http://www.tierslivre.net/>>

Blog de Bertrand Calenge : *Bertrand Calenge : carnet de notes*

URL : <<http://bccn.wordpress.com/>>

Blog de Virginie Clayssen : *TeXtes*

URL : <<http://www.archicampus.net/wordpress/>>

Blog de Marin Dacos et Pierre Mounier : *Homo-numericus*

URL : <<http://blog.homo-numericus.net/>>

Blog de Lionel Dujol : *La Bibliothèque apprivoisée*

URL : <<http://labibapprivoisee.wordpress.com/>>

Blog d'Olivier Ertzscheid : *Affordance*

URL : <http://affordance.typepad.com/mon_weblog/>

Blog de Michel Fauché : *Kotkot.blogspirit*

URL : <<http://kotkot.blogspirit.com/>>

Blog de Xavier Galaup : *XG_BlogNotes*

URL : <<http://www.xaviergalaup.fr/blog/>>

Blog d'Alain Giffard

URL : <<http://alaingiffard.blogs.com/>>

Blog d'Hubert Guillaud : *La Feuille / L'édition à l'heure de l'innovation*

URL : <http://lafeuille.blog.lemonde.fr/#_blank>

Blog de Frédéric Kaplan

URL : <http://fkaplan.wordpress.com/#_blank>

Blog de Christian Liboiron : *Livre e secteur de l'édition à l'ère numérique*

URL : <http://christianliboiron.com/#_blankpapierelectronique.blogspot.com/#_blank>

Blog de Lionel Maurel :

URL : <<http://scinfolex.wordpress.com/>>

Blog de Silvère Mercier : *Bibliobsession*
URL : <<http://www.bibliobsession.net/>>

Blog de Bruno Rives : *Papier Electronique*
URL : <http://papierelectronique.blogspot.com/#_blank>

Blog de Jean-Michel Salaün : *Bloc-notes de Jean-Michel Salaün*
URL : <<http://blogues.ebsi.umontreal.ca/jms/index.php/>>

Blog de François Taillandier : *L'actu des ebooks*
URL : <<http://actu-des-ebooks.fr/>>

Site de l'ADBDP
URL : <<http://www.adbdp.asso.fr/>>

Site eBouquin
URL : <<http://www.ebouquin.fr/>>

Site de l'IABD
URL : <<http://www.iabd.fr/>>

Site de l'Inria
URL : <<http://www.inria.fr/>>

Site SoBookOnline
URL : <<http://www.sobookonline.fr/>>

E. CONFERENCES

DONNAT, Olivier. *Lecture et fréquentation des bibliothèques dans l'enquête « pratiques culturelles »*. [en ligne]. Villeurbanne : conférence filmée à l'Enssib, novembre 2009 [consulté le 17 décembre 2011].
URL : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48069>>

DONNAT, Olivier. *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*. [en ligne]. Lyon : conférence filmée à la bibliothèque municipale de la Part Dieu, mars 2010 [consulté le 17 décembre 2011].
URL : <http://www.bm-lyon.fr/spip.php?page=video&id_video=414,%20http://sbibbh.si.bm-lyon.fr:80/cgi-bin/bestnstatus?rec=1617028390>

RODRIGUEZ DE LAS HERAS, Antonio. *El Libro digital*. [en ligne]. Barcelone : conférence, 21 octobre 1999 [consulté le 17 décembre 2011].
URL : <<http://www.uoc.edu/humfil/digithum/digithum2/catala/teorica/index.html>>

Table des annexes

ANNEXE 1 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE ACHAT ET ABONNEMENT	88
ANNEXE 2 : PROPORTION AGENTS/BENEVOLES PAR BDP	89
ANNEXE 3 : INTITULES DES FORMATIONS PROPOSEES	91

Annexe 1 : étude comparative entre achat et abonnement

L'EXEMPLE DE CRISTALZIK

Nous avons utilisé les tarifs disponibles sur le site de la Bpi¹⁵⁸ pour réaliser ce tableau comparatif (les prix sont hors taxes). Nous avons pris l'exemple fictif d'une bibliothèque souhaitant équiper 2 postes avec les logiciels dédiés, et souhaitant s'acquitter des droits jusqu'à 5 000 albums.

	Achat des logiciels	Total pour l'achat des logiciels	Abonnement annuel	Total pour l'abonnement
Année N	4 981,31 €	4 981,31 €	2 774,31 €	2 774,31 €
Année N+1	1 127,05 €	6 108,36 €	1 980,00 €	4 754,31 €
Année N+2	1 127,05 €	7 235,41 €	1 980,00 €	6 734,31 €
Année N+3	1 127,05 €	8 362,46 €	1 980,00 €	8 714,31 €

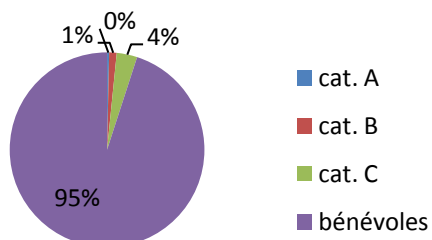
La lecture de ce tableau montre un seuil de rentabilité en faveur de l'achat des logiciels à l'issue de 4 années d'utilisation. Cela nous montre qu'il est tout à fait pertinent d'envisager l'achat des ressources, la maintenance et la mise à jour des logiciels étant prévues dans la facture des années suivantes. Le risque de logiciels qui deviendraient obsolètes se trouve ainsi amoindri, et il est peu probable que les coûts pour la maintenance et les droits SCPP augmentent beaucoup. A l'inverse, une augmentation des tarifs ne peut être totalement écartée dans le cas de l'abonnement. Quant aux paramètres d'évolution des technologies, voire d'augmentation du nombre d'albums, ils influeraient sur les deux modes d'acquisition.

¹⁵⁸ BPI Cristalzik [site web] [en ligne] [consulté le 26 décembre 2011].

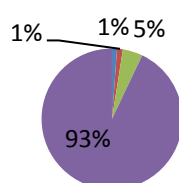
URL : <http://www.bpi.fr/fr/professionnels/collections_et_services2/carel_ressources_electroniques/catalogue/cristalzik.html>

Annexe 2 : proportion agents/bénévoles par BDP

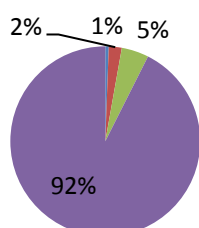
Direction du Livre et de la Lecture
Publique Touraine (CG37)



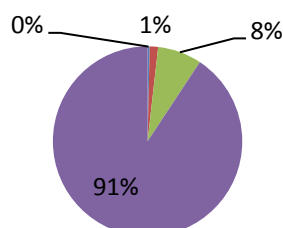
Bibliothèque départementale des
Vosges



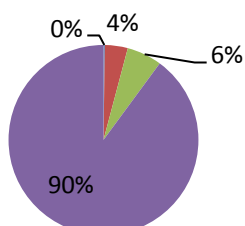
Bibliothèque départementale de la
Mayenne



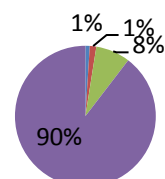
BDP de la Corrèze (19)



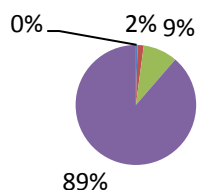
Bibliothèque départementale du Jura



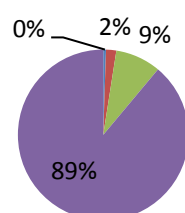
Direction de la Lecture Publique
Saône-et-Loire



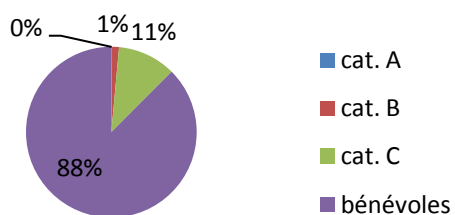
Bibliothèque Départementale de la
Vienne



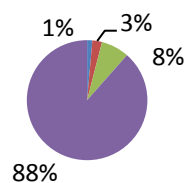
Médiathèque départementale d'Ille et
Vilaine (35)



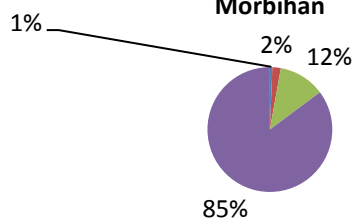
**Bibliothèque départementale de prêt
de la Manche (50)**



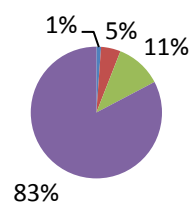
**Bibliothèque Départementale de la
Meuse**



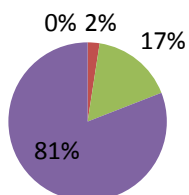
**Médiathèque départementale du
Morbihan**



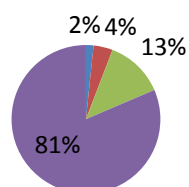
**Médiathèque départementale du Puy de
Dôme**



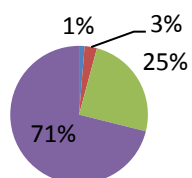
**Bibliothèque départementale des
Deux-Sèvres**



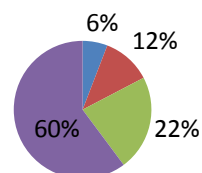
**Médiathèque Départementale du
Haut Rhin**



**Médiathèque départementale de
l'Hérault (34)**



**Médiathèque départementale de Seine-
et-Marne**



Annexe 3 : intitulés des formations proposées

BDP	INTITULE DE LA FORMATION		THEMATIQUE
Hérault (34)	la recherche documentaire	1	ressources
	les communautés de lecteurs	1	Usagers
	le Web 2.0, l'Internet interactif	1	Web
	Comment proposer des ressources en ligne ? L'offre de Cyberlibris et Europresse	1	ressources
Ille-et-Vilaine (35)	Internet et les enfants	1	Usagers
	avenir de la bibliothèque à l'heure du numérique	1	Bibliothèques et internet
	BD numérique	1	ressources
	enjeux et outils du bibliothécaire-médiateur à l'heure du numérique	1	médiation
	proposer des ressources en ligne en bibliothèque : musique, vidéo, presse	1	ressources
	créer le blog de sa bibliothèque	1	outils du web (blogs, réseaux sociaux)
	formations Pr@tic : accompagnement sur les pratiques du web 2.0 : - Module 1 : nouvelles pratiques numériques - Module 2 : collaborations & partages de données numériques - Module 3 : outils de communication blogs et réseaux	3	web web outils du web (blogs, réseaux sociaux)
	les ressources numériques pour un enrichissement de nos actions et une diversité de contenus (découverte de ressources testées)	1	ressources
Corrèze (19)	les ressources électroniques	1	ressources
Manche (50)	aucune		
Vosges (88)	les ressources numériques en bibliothèque, enjeux et usages	1	ressources
Saône-et-Loire (71)	musique et internet : l'avenir de la musique en médiathèque	1	ressources
	accès internet en bibliothèque : accompagner le public	1	médiation
Meuse	les réseaux sociaux	2	outils du web (blogs, réseaux sociaux)
	ateliers autour des ressources numériques : Cyberlibris,	10	ressources

	Bibliomédias, Lekiosque.fr, Planetnemo, téléchargement d'ebooks		
Mayenne	découverte et utilisation du portail de la BDM	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	musique et Internet	1	ressources
	découverte du Net	1	web
Morbihan	bibliothèque en ligne à l'heure du web social	1	outils du web (blogs, réseaux sociaux)
	adolescents et documentaires à l'heure d'Internet	1	Usagers
	musique et Internet	1	ressources
	la culture numérique des adolescents	1	Usagers
Haut-Rhin (68)	Calice : gestion du portail commun des bibliothèques du Haut-Rhin	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	médiation numérique	1	médiation
	ordinateur « pour les nuls »	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	présentation ressources numériques	1	ressources
Touraine	les documents numériques	1	ressources
	les ressources de la DLLP	1	ressources
Seine-et-Marne	ressources numériques en médiathèque	1	ressources
	le Web 2.0 et les bibliothèques	1	Bibliothèques et Internet
	le site de la MD : outil de veille professionnelle	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	formation à la gestion d'une petite bibliothèque : les TIC	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	jeux vidéo en médiathèque	1	ressources
Puy-de-Dôme (63)	outils : initiation à l'utilisation d'un ordinateur	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	faut-il informatiser la bibliothèque : préalables à une informatisation	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	communiquer sur internet	1	outils du web (blogs, réseaux sociaux)
	SIGB et logiciels libres	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	présentation tablettes et liseuses	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)

			supports,...)
	accompagner une bibliothèque dans son projet Internet	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	créer son bureau de veille	1	outils internes (portail, ordinateur, logiciels, supports,...)
	créer le site Internet de la bibliothèque	1	outils du web (blogs, réseaux sociaux)
	créer le blog de la bibliothèque	1	outils du web (blogs, réseaux sociaux)
	le Web 2.0 à l'usage du bibliothécaire	1	Bibliothèques et Internet
	bibliothèque en ligne et médiation numérique des collections	1	médiation
	droit et Internet	1	législation
	de l'influence d'Internet sur la musique	1	ressources
Jura (39)	pratiques des jeunes face à Internet	1	Usagers
	journée d'étude : le numérique en bibliothèque	1	ressources
	ressources numériques en ligne	1	ressources
Vienne	musique et internet	1	ressources
Deux-Sèvres	les enjeux du numérique	1	Bibliothèques et Internet
	littérature numérique	1	ressources
	journée de sensibilisation autour des liseuses	1	ressources